
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 20 novembre 2017

La séance est ouverte à 15 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI - M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Ikhlef CHIKH - Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - M. Mathieu SOARES - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Yann CROMBECQUE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN - Mme Martine MAURICE - M. Régis LACOSTE - Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Dominique ITRI - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET - Mme Michèle MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Claire LE FRANC (en retard, pouvoir à M. Richard LLUNG)

Mme Christelle GACHET (pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

Mme Farida CASOLI (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

Mme Myriam GROS-IZOPET (en retard, pouvoir à Mme Sarah SULTAN)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS (en retard, pouvoir à M. Matthieu SOARES)

M. Frédéric VERMEULIN (en retard, pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Chafia TIFRA (en retard, pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Movsès NISSANIAN (en retard, pouvoir à Mme Melouka HADJ-MIMOUNE)

M. Olivier BAUD (excusé)

Mme Natalie PERRET (en retard, pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Jacky ALBRAND (excusé)

Mme Virginie PANICO (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE (en retard)

M. Olivier GLUCK (en retard, pouvoir à Mme Zemorda KHELIFI)

- : -

M. LE MAIRE.- Chers collègues, nous allons débiter notre séance.

Nous avons convenu lors de la conférence des présidents de l'avancée d'une heure, 15 heures au lieu de 16 heures, parce que nous avons un ordre du jour assez chargé. Chacun a pu en faire le constat.

La conséquence, c'est qu'un certain nombre de collègues qui ont des obligations professionnelles nous rejoindront avec un peu de retard. J'attendais pour vérifier que nous ayons bien le quorum et c'est largement le cas maintenant.

Avant de donner la parole à M. Soares pour procéder à l'appel nominal, j'installe officiellement Mme Dominique Itri à qui je souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil Municipal, puisqu'elle remplace M. Morales dont j'avais fait part de la démission lors d'un précédent Conseil Municipal. Elle était la suivante de liste, elle rejoint notre Conseil Municipal et elle siègera, comme M. Morales, au groupe UDI, aux côtés de M. Hervé Morel.

Bienvenue à nouveau dans notre Conseil.

Nous allons procéder maintenant à l'appel nominal. Je donne la parole à M. Soares.

(M. Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- La feuille de présence va circuler dans les travées de notre Conseil Municipal, vous devez la signer.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017. Pas d'observation ? Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des différentes décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article 2122 du Code général des collectivités locales, il s'agit simplement d'en prendre acte.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Auparavant, je vous indique, pour ceux qui n'en ont pas encore eu connaissance, la date de notre prochain Conseil Municipal, le dernier de l'année, celui où sera soumis au vote le budget 2018, le jeudi 21 décembre.

1 – INFORMATION SUR LES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS RÉALISÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'AUVERGNE RHÔNE-ALPES DANS LE CADRE DE SON RAPPORT DU 19 OCTOBRE 2016 ET PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est en fait une communication que je présenterai succinctement. Le texte qui accompagne cette communication est assez explicite.

Sur ce sujet, j'ai une demande d'intervention de Mme Morel pour le groupe Front National. Je propose de lui donner tout de suite la parole, je lui répondrai si nécessaire et j'indiquerai le cadre de cette communication.

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Ce sera très rapide, Monsieur le Maire, c'est plutôt une question.

Nous prenons acte de la communication et nous attendrons bien sûr la lecture du prochain compte administratif pour voir la répercussion de ce qui aura été décidé. En revanche, si on veut faire la traduction du bilan social sur à la fois ce qui est dit dans ce compte rendu et ce que vous présentez dans le texte du débat d'orientations budgétaires concernant les charges de personnel, s'agissant des recommandations n° 2 et n° 4 sur la gestion du personnel, les corrections que vous apportez sont plutôt succinctes. Vous ne faites aucune allusion aux différents types de congé, d'autorisation d'absence, notamment les autorisations spéciales, ni les jours mobiles, et vous ne précisez pas non plus comment on peut quantifier le volume de ces autorisations.

C'est uniquement sur ce point que nous voulions vous poser cette question.

M. LE MAIRE.- Je vais donner quelques éléments d'information et de réponse à vos questions.

Pour ne pas être simplement enfermé dans les seules réponses à vos questions, j'aimerais indiquer les raisons de cette communication.

C'est une nouveauté puisque jusqu'alors, avant la loi du 7 août 2015, la loi NOTRe, il y avait des rapports de la Chambre régionale des comptes, nous y répondions. C'est ce que nous avons fait voici un an, presque jour pour jour, puisque c'était le 21 novembre qu'avait été présenté lors du Conseil Municipal le rapport de la Chambre régionale des comptes qui portait pour notre collectivité sur la période 2009-2015 et qui formulait cinq observations dans cinq domaines différents.

La nouveauté, c'est que l'année qui suit la présentation de ce rapport, et en plus des réponses que nous avons été amenés à formuler et qui sont incluses dans le rapport tel qu'il vous a été présenté, la loi NOTRe nous demande de dire comment nous avons pris en compte les observations de la Chambre régionale des comptes.

C'est valable pour aujourd'hui, donc pour l'année qui vient, mais cela ne sera pas répété les années suivantes. Moi-même, j'avais une interrogation dont j'avais fait part en conférence des présidents mais la communication le dit bien. Après, ce sera un prochain rapport de la Chambre régionale des comptes pour lequel nous n'avons pas d'hypothèses à formuler concernant le délai, en général, c'est tous les trois ou cinq ans, on peut dire raisonnablement quand cela se situera mais ce n'est pas de notre responsabilité.

Le document présente d'une manière assez détaillée les suites données aux différentes recommandations. D'ailleurs, cela a fait l'objet en commission d'un certain nombre de questions et de réponses.

Je ne reviens pas trop sur le point 1. Madame Morel, vous l'aviez posé un peu lors de la commission mais vous n'y êtes pas revenue aujourd'hui : la gestion des autorisations de programme et crédits de paiement.

Nous avons rappelé que, suite aux observations de la Chambre régionale des comptes, il ne paraissait pas opportun d'aboutir à une gestion de l'investissement en totalité sous forme d'AP/CP, que ce processus présentait de l'intérêt pour l'information du Conseil Municipal et même pour nous dans la gestion des différentes opérations d'investissement, mais que, pour autant, un certain nombre d'opérations à caractère récurrent n'entraient pas dans cet objectif.

Dans l'investissement que nous vous présenterons un peu déjà au moment du DOB, plus précisément au moment du budget, des crédits entreront en AP/CP et d'autres crédits récurrents, comme l'entretien dans les écoles, ne feront pas l'objet de ce processus pour en suivre le déroulement.

J'ajoute que, chaque année, au niveau du compte administratif auquel vous avez fait référence, la consommation globale des crédits est présentée pour ce qui est des opérations importantes. Nous avons aussi en annexe du DOB, ce sera le cas cette année mais cela avait déjà été le cas les années précédentes, une programmation pluriannuelle des opérations qui peuvent y être gérées.

Les réponses sont conséquentes, elles avaient déjà été formulées à la Chambre régionale des comptes et nous les réitérons aujourd'hui.

Sur le point 2, les demandes de la CRC ont été prises en compte, elles viennent compléter l'ensemble des délibérations financières de données précises sur l'état du personnel conformes à ce que demandait la CRC.

Sur le point 4, il est vrai que la situation est un peu différente puisque c'est une question sur laquelle nous avons pu avancer dans l'année qui vient de se dérouler mais, à cela, il y a un certain nombre de raisons qu'il convient de rappeler. La question du temps de travail prend sa place dans une négociation globale sur tous les sujets qui ont trait au temps de travail et, pour l'instant, une telle opération n'a pas été ouverte à Villeurbanne, comme je pense dans un certain nombre de villes, aussi du fait d'un certain nombre de décisions nationales sur le sujet, notamment le rapport qui a été commandé par le gouvernement à Philippe Laurent.

C'est un sujet compliqué, sur lequel nous avancerons, mais les incertitudes ou les observations nationales qui seront amenées à être faites rendaient inopérante une réponse plus précise.

Sur toutes ces questions du temps de travail énoncées dans le rapport, la demi-journée de la femme à laquelle nous avons fait allusion dans la réponse sera transformée en une demi-journée pour tous de formation, notamment à la direction de l'Éducation puisque c'est souvent à ce niveau-là que se posait le problème du temps de travail.

Nous serons amenés à formuler une réponse avant le prochain rapport et sans doute déjà présente dans le compte administratif mais que nous ne pouvions pas donner un an après le rapport de la CRC pour les raisons que je viens d'indiquer.

Sur le point 3, la recommandation était importante puisqu'elle reconnaissait le processus engagé par la Ville pour limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, cela était bien explicité dans les réponses qui s'inscrivaient largement dans la méthode proposée par la Chambre régionale des comptes.

Reste le point 5 assez formel, plus petit si l'on peut dire dans son sujet, c'est le contrôle de la régie des horodateurs. Un travail a été conduit qui assure la mise en œuvre des préconisations de la CRC.

Voilà à la fois une présentation succincte du travail que nous avons fait, des réponses que nous apportons, qui sont pour la plupart d'entre elles au niveau de ce qui nous était demandé, sauf pour celle que j'ai indiquée sur le point 4 avec les raisons que je viens d'évoquer.

Sur ce rapport, nous n'avons pas à voter puisqu'il suffisait de le présenter. C'était une simple communication, mais il était important de montrer les suites que nous avons données à ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Nous allons continuer l'ordre du jour avec la délibération suivante.

2 – RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- J'ai quatre intervenants inscrits pour trois minutes. Mme Reveyrand apportera les réponses qu'elle souhaite suite à ces interventions.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Voici notre rapport de développement durable, un rapport qui est aujourd'hui récurrent. Nous avons l'habitude de le voir revenir. C'est un rapport qu'une collectivité de plus de 50 000 habitants se doit de produire chaque année lors de son débat d'orientations budgétaires depuis la mise en application de la loi portant engagement national pour l'environnement.

Pour nous, il est plus qu'une simple formalité, il est le reflet de l'activité de la Ville au prisme d'un mode de développement qu'est le développement durable, dans tous ses domaines de compétence, de manière très large : les activités internes, la gestion de notre patrimoine ou les politiques publiques, avec l'implication de tous ses agents et ses partenaires. Mais surtout, il trace également des voies d'évolution pour nous.

Cette huitième édition du rapport de développement durable n'est pas non plus exhaustive de toute l'action de la collectivité car certains chiffres nous ont parfois manqué et, depuis le rapport couramment appelé rapport Brundtland, rédigé par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU présidée par Gro Harlem Brundtland en 1987, le développement durable n'est pas devenu un concept obsolète au fil du temps. Il continue de nous permettre d'évaluer nos activités, celles des collectivités comme celles des entreprises pour une plus grande conscience environnementale et sociale. Il nous oblige tous à une grande vigilance.

Un PowerPoint va me permettre de vous présenter les cinq défis qui le structurent.

Dans le premier item consacré à « La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère », je vous donnerai quelques chiffres mais, avant, je voulais citer l'OCDE.

« Loin d'être un frein, l'intégration de l'action climatique à la politique en faveur de la croissance peut avoir un effet économique positif. Il est admis qu'une approche intégrée peut accroître le PIB des pays du G20. Il convient aussi de prendre en compte les retombées positives de l'élimination de certains effets du changement climatique, comme les dommages imputables aux tempêtes et aux inondations côtières. », auxquels nous sommes beaucoup moins soumis à Villeurbanne.

Quelques chiffres :

- 22 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique des bâtiments municipaux ;
- -40 % de gaz à effet de serre pour le patrimoine municipal d'ici 2030, ce qui est inscrit dans le Plan Climat Air Énergie territorial 2016-2020 ;
- 364 logements privés aujourd'hui engagés dans une réhabilitation avec d'autres qui sont en réflexion ;
- 40 % d'économie en kwh en moyenne pour le programme de l'ANAH « Habiter mieux », ce qui tend à prouver que les gains sont plus encore nécessaires dans un patrimoine de ménages modestes et très modestes.

Nous continuons de déployer les travaux d'amélioration thermique du patrimoine de la Ville : cette année, le groupe scolaire Lazare Goujon dont les travaux sont en cours et conduisent à une très belle requalification, et l'extension et la rénovation de Berthelot.

Pour l'adaptation au changement climatique, nos actions continuent en matière de végétalisation et de gestion de la ressource en eau, tout ce qui concerne l'économie d'eau, l'infiltration d'eau pluviale sur site mais aussi les points d'eau de rafraîchissement sur l'espace public, notamment les nouveaux brumisateurs du nouveau parc Jacob Hugentobler, mais je reparlerai de ce parc plus loin.

Pour le deuxième item, « La préservation de la biodiversité des ressources et des milieux », j'évoquerai les nouveaux espaces de nature dans la ville, les 10 000 mètres carrés de nouveaux jardins, les 10 000 mètres carrés entre l'extension du parc Chanteur et le nouveau parc Jacob Hugentobler, et les 10 000 mètres carrés de toitures végétalisées depuis 2009. Je voudrais aussi citer ce formidable élan d'habitants qui se sont réunis dans le mouvement des Incroyables Comestibles, qui investissent nos trottoirs, nos délaissés pour y faire des plantations.

Pour le troisième item, « La qualité de ville, qualité de vie pour l'épanouissement de tous les êtres humains », nous pouvons citer ici le travail fait sur l'accessibilité dans la ville, 100 % des parcs et jardins accessibles. On pourrait penser qu'un parc, c'est facile, c'est plat, mais non ! Je citerai la rénovation du parc Jacob Hugentobler qui présentait un défi en termes d'accessibilité puisqu'il y a huit mètres de dénivelé entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Valentin Haüy en contrebas. Aujourd'hui, ce parc est lui aussi accessible de bout en bout comme les autres parcs de la ville. Cela a été un parti pris de l'aménagement lui-même.

Aujourd'hui, 52 % des groupes scolaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, chiffre important au regard de la situation globale en France. D'ici à 2024, nous poursuivrons nos travaux pour répondre à la demande du législateur, 2024 étant l'objectif fixé par la loi.

Nous œuvrons pour une ville plus inclusive et non discriminatoire. Le récent testing conduit auprès des banques pour l'accès au crédit en est un exemple, nous en avons parlé ici et le rapport suivant concerne notre deuxième rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière d'égalité femmes/hommes.

L'item 4 « Une cohésion sociale et des solidarités entre générations et territoires » est illustré par le projet de rénovation énergétique de la résidence Saint-André qui est une grosse copropriété dont les habitants à faibles revenus n'ont jamais eu les moyens d'une rénovation pourtant urgente. Ils sont engagés dans un plan de sauvegarde.

Je cite aussi, pour les bailleurs sociaux, 9,6 % de leur parc connaît une réhabilitation énergétique, 1 324 logements sociaux, ce qui n'est pas négligeable.

Puis l'item 5 « La promotion des modes de production et de consommation responsables », je me contenterai de citer de nouveaux modes de comportement du personnel de la Ville. Ainsi, la collecte du papier a permis une économie de près de 500 000 litres d'eau et de 9 000 kilos de CO2.

À souligner également 241 heures d'insertion sur trois trimestres seulement.

Pour les ateliers Blum, une autre action du personnel de la Ville, le déplacement travail par des vélos à assistance électrique qui sont ici appelés des VAE. Je pense que nous sommes tous maintenant familiers avec cet acronyme. Il a été parcouru 1 500 kilomètres entre mars et octobre en VAE plutôt qu'en véhicule automobile par l'atelier menuiserie Blum.

Pour terminer, je voudrais évoquer la notion d'empreinte écologique qui évalue la pression de l'activité humaine sur les ressources de la planète. Chaque année, le moment de l'année à partir duquel la consommation annuelle des ressources naturelles par l'homme dépasse leur capacité de renouvellement intervient de plus en plus tôt. Pour 2017, cette date a été estimée au 2 août, le 8 août l'an dernier. En 1992, c'était le 21 octobre. Il nous faut donc agir chacun à notre échelle parce que ce chiffre avance de plus en plus et il nous faut être efficaces chacun dans notre sphère ou dans notre comportement individuel également.

Le développement durable est bien un mode de développement. Deux concepts sont inhérents à ce mode de développement dont je parlais en début d'intervention : le concept de besoins et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Ces deux concepts de besoins et de limites restent encore aujourd'hui pour nous les guides de notre action municipale.

Je vous remercie de votre attention, je répondrai à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand.

J'ai une première intervention de trois minutes pour les non-inscrits de Mme Haziza.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, Je ne peux commencer cette intervention sans bien sûr saluer le travail de qualité de Mme Reveyrand et ses services, comme l'année précédente.

Dans une optique d'opposition constructive, je commencerai par vous énoncer très rapidement les actions menées sur notre commune dont nous ne pouvons que nous réjouir, notamment les actions incitatives de la Ville, les luttes contre les discriminations, le plan de végétalisation avec les nouveaux jardins et les nouvelles toitures, les événements nombreux organisés en liaison avec les associations.

Villeurbanne ville durable exige d'être exemplaire. Or, force est de constater qu'à la lecture de votre rapport, nous pouvons toujours mieux faire et nous devons mieux faire.

Sur la question du handicap, je vous ai interpellés sur le sujet l'année dernière mais, une fois de plus, je vois que vous vous faites discrets quant à la communication de chiffres.

Il y a quand même une progression, vous nous communiquez les chiffres sur les structures de petite enfance et la capacité d'accueil de celles-ci.

Néanmoins, la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements publics et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. Il y avait urgence à légiférer en la matière pour le respect des personnes concernées. Or, dans votre rapport, je note par ailleurs, page 52, qu'il y a très peu de taux communiqués. Rien ne nous est communiqué sur les taux moyens d'accessibilité des équipements municipaux existants ainsi que le nombre de places de stationnement réservées, j'aimerais savoir pourquoi cette année encore.

Madame Reveyrand, vous venez de le faire lors de la présentation de votre rapport, vous vous félicitez que 52 % des groupes scolaires soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Je trouve pour ma part ce pourcentage affligeant. Oui, il y a des priorités absolues et celle de l'accessibilité en fait partie.

À tout le moins, je considère qu'une ville qui souhaite être exemplaire en matière de développement durable doit être exemplaire sur la question de l'accessibilité et montrer la voie. Il n'en saurait être autrement.

Sur la gestion du parc automobile communal, où est l'exemplarité lorsque le taux des véhicules propres stagne autour de 30 % depuis 2010 ? Est-ce là toute l'ambition en matière de développement durable que la Ville a ? Où est votre volonté, Monsieur le Maire, quand les deux tiers des véhicules municipaux ne sont pas propres, même si ce chiffre évolue cette année mais très timidement en cinq ans ?

Un autre point important qui n'est pas vraiment abordé dans ce rapport, mais qui me semble tout aussi essentiel, c'est la qualité de l'air du boulevard Laurent Bonnevey. Le sujet du contournement de Lyon se pose toujours et les regards se tournent pour certains vers le boulevard Laurent Bonnevey. Or, ce boulevard et ses environs, Monsieur le Maire, souffrent déjà d'une qualité de l'air peu réjouissante, et vous le savez. Une carte synthétique proposée par l'agence Air Rhône-Alpes qualifie encore l'air autour du périphérique de mauvais à très mauvais.

Autrement dit, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues, les habitants de La Doua, des Buers, de Cusset, de la Poudrette, nos concitoyens sont clairement touchés par le trafic du boulevard Laurent Bonnevey. Qu'en sera-t-il demain si ce trafic augmente avec le contournement de Lyon ? Qu'avez-vous prévu à cet effet à part le fait de signaler le problème à la Métropole comme c'est rédigé dans votre rapport ?

Concernant la consommation énergétique des bâtiments communaux et le bilan carbone de la ville, le pourcentage passe de 13 % en 2015 à 22 % en 2016. Ce taux est affligeant de nouveau. C'est loin d'être réjouissant.

M. LE MAIRE.- Pouvez-vous aller à votre conclusion. Vous aviez trois minutes, vous êtes non-inscrit, cela mérite que vous respectiez votre temps de parole.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Si vous me laissez parler, j'y arriverai peut-être plus vite.

Enfin, Villeurbanne ville durable, doit être une ville dans laquelle l'accès aux transports en commun doit être assuré dans tous les quartiers, ce n'est toujours pas le cas.

Pour conclure, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Villeurbanne ville durable ne peut être une juxtaposition d'incitations isolées.

Villeurbanne ville durable, c'est une exigence qui doit s'inscrire dans une réalité d'ensemble.

Villeurbanne ville durable, ce doit être une priorité et une vision dans laquelle chaque Villeurbannais doit aussi trouver sa place, ce n'est pas encore le cas de tous les Villeurbannais et cela doit changer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas échappé au côté affligeant en pointant toutes les difficultés. Je trouve qu'il y a quelquefois une assez grande facilité qui se révèle dans votre discours, mais nul doute que nous allons pouvoir vous apporter quelques éléments.

Monsieur Hervé Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté est très complet avec 85 pages pour décrire l'état des lieux en matière de développement durable. C'est une obligation réglementaire inspirée des textes internationaux avec cinq volets dont un sur la cohésion sociale et la solidarité qui a tout son sens au plan international avec de très graves inégalités dans le monde, mais qui, de notre point de vue, relève davantage de choix de politiques économiques pour un pays plutôt riche comme la France.

Nous allons aborder davantage le problème le plus critique, celui de la lutte contre le changement climatique puisqu'il s'agit de la survie de l'humanité. Nous allons prendre un peu de recul par rapport au débat sur le PCET de la précédente session.

La COP 21 a fixé des objectifs variables par État. La France s'est engagée à réduire d'un facteur 4 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 par rapport à 1990. C'est moindre que l'objectif de l'Europe car le nucléaire permet à la France d'émettre moins que la moyenne européenne. C'est toutefois un objectif difficile à atteindre.

Aujourd'hui, nous émettons 16 % dans l'habitat (hors construction), 29 % dans le transport et environ 48 % dans l'industrie et l'agriculture. Sur ces derniers points, il sera très difficile de réduire les émissions. Il faudra toutefois les réduire de plus de 60 %, ce qui est difficile.

Sur l'habitat, il suffit de mieux construire et de rénover et la réduction à atteindre est d'environ 75 %. Aussi, pour atteindre notre objectif global, le facteur 4, il faudrait diviser par dix les émissions dans les transports. Avec l'habitat, le transport est le domaine où il existe des technologies permettant de réduire fortement les émissions de CO2.

Le véhicule électrique est une solution propre qui n'émet pas de microparticules, mais le recyclage des batteries électrochimiques ne permet pas de réduire d'un facteur 10 les émissions. Les transports ferrés de type métro permettent d'atteindre cet objectif. Nous répétons que Villeurbanne, la Métropole et la France ne choisissent pas cette solution car cela coûterait trop cher, paraît-il !

Soit, d'ailleurs c'est le même argument du coût qu'utilisent Trump et d'autres pour ne pas faire d'efforts pour la planète. Pire, certains, souvent les mêmes, disent que cela ne sert à rien de faire des efforts aux États-Unis (ou en France) si des pays en nombre ne font rien, car nous sommes sur la même planète.

C'est faux ! Les efforts pour le développement durable seront bons même et surtout si le réchauffement climatique se poursuit. Des métropoles bien préparées au réchauffement climatique utilisant le cycle renouvelable seront meilleures pour leurs habitants. Donc nous devons être exemplaires et continuer de convaincre la planète.

Pour finir, nous pensons que les embouteillages à Villeurbanne expliquent en grande partie la pollution aux microparticules de notre cité. Ce sujet est esquivé dans ce rapport. C'est dommage !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie d'avoir respecté presque exactement votre temps de parole.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La COP 23 s'est achevée vendredi sur un sentiment de déception et un bilan très mitigé d'après les experts. Déstabilisés par le retrait des États-Unis de l'accord de Paris, les États n'ont pratiquement pas avancé sur la mise en œuvre de ce traité. Emmanuel Macron n'a quant à lui pas été à la hauteur des enjeux discutés lors de cette COP et a davantage recyclé des annonces qui s'apparentent plus à des mesurette qu'au fait d'assurer un rôle actif à la hauteur des enjeux.

Par ailleurs, le ministre de la Transition Écologique et Sociale a annoncé voici quelques jours que la France renoncera à appliquer la réduction de la part du nucléaire à 50 % du mix énergétique d'ici à 2025, mesure inscrite pourtant dans la loi de 2015. Qu'un ministre de la République déclare qu'il ne respectera pas la loi, est-ce là le nouvel art de la politique façon Macron ? C'est en tout cas, proprement scandaleux !

Dans ce contexte national difficile, c'est donc au niveau local qu'il ne faut surtout pas fléchir et que le combat contre le réchauffement climatique doit continuer : l'appel des 15 000 scientifiques du monde voici une semaine sur la gravité de la situation par rapport au réchauffement climatique ne peut que renforcer cette détermination.

Comme chaque année, nous lisons avec plaisir le rapport annuel du développement durable et nous remercions volontiers les services pour la qualité du document. Toujours très riche et instructif, il est une synthèse des actions volontaristes et pragmatiques de la Ville dans ce domaine. Nous sommes intervenus longuement sur le PCAET au dernier Conseil Municipal, notre intervention sera ici plus rapide.

Il y a comme dans tout rapport du très positif que nous reconnaissons et du « peut mieux faire » que nous soulignerons aussi.

Premièrement, les nombreux travaux de rénovation énergétique, notamment dans les écoles, témoignent d'un bon niveau d'investissement dans ce domaine, et c'est bien. L'éclairage public bénéficie également d'un vrai effort. Ces actions permettent de réaliser des économies dans nos consommations d'énergies. La baisse des consommations est considérable (- 3% encore cette année, cumulés aux baisses des années antérieures), conjuguée à la suppression d'une quinzaine de points lumineux et la quasi-suppression complète des lampes à vapeur de mercure.

Ensuite, 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique aujourd'hui au niveau de la ville, notamment avec l'achat de lots électricité verte, c'est un taux tout à fait honorable.

Le renouvellement de la flotte auto où nous avons pointé les années précédentes un manque d'ambition connaît à présent un maintien du nombre de véhicules (255) dont 35 % de véhicules propres. L'augmentation est de 3 % par rapport à l'année dernière, c'est une avancée timide et nous pourrions viser encore plus haut, d'autant qu'avec la Métropole, le débat sur la zone à faible émission va s'engager : la Ville se devra d'être exemplaire avec sa propre flotte publique.

Les vélos électriques sont passés de 10 à 15. Nous mesurons l'effort, il doit être soutenu.

Nous souhaitons mentionner trois points d'amélioration :

Tout d'abord, la végétalisation peut être poussée davantage. La Ville est trop timide sur le sujet de la nature en ville.

Deuxièmement, la question des modes actifs et transports collectifs est vraiment la cinquième roue du carrosse. Nous ne cessons de le marteler, même si cela relève de la Métropole. L'ambition doit être forte et poussée politiquement pour que se développe un réseau dense, bien maillé, sécurisé et surtout très fréquenté sur notre territoire. L'enquête en cours par la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette) « Baromètres des villes cyclables » montrera sans doute de nombreuses attentes des cyclistes villeurbannais : nous invitons nos concitoyens à y répondre massivement.

Enfin, nous n'avons rien trouvé sur la part de produits bio dans la restauration collective. Où en sommes-nous ? Là aussi, le levier d'action est puissant. Cela serait dommage, pour les agriculteurs et la santé de nos enfants, de faire l'impasse sur cette question. Nous réaffirmons notre souhait de voir la Ville avoir une politique volontariste en faveur du

bio et du local dans la restauration scolaire. C'est un gage important à la fois pour la qualité de l'alimentation de nos enfants et pour contribuer à faire évoluer vraiment notre agriculture.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Khelifi. Pour le groupe socialiste, Madame Belaziz ?

Mme Samia BELAZIZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le cri d'alarme de 15 000 scientifiques sur l'état de la planète dont *Le Monde* faisait état le 14 novembre dernier dénonce une dégradation catastrophique de notre planète sous la pression de l'homme. Ils affirment que *« pour éviter une souffrance généralisée et une perte catastrophique de biodiversité, l'humanité doit adopter une alternative plus durable écologiquement que la pratique qui est la sienne aujourd'hui. Il sera bientôt trop tard pour dévier de notre trajectoire vouée à l'échec et le temps presse. Nous devons prendre conscience aussi bien dans nos vies quotidiennes que dans nos institutions gouvernementales que la terre, avec toute la vie qu'elle recèle, est notre seul foyer. »*

Si ce problème est mondial, c'est au niveau local que les initiatives sont les plus dynamiques et c'est bien ce que traduit ce rapport.

Il montre à nouveau l'importance que notre collectivité attache à cette notion de développement durable qui, je le rappelle, comme l'a rappelé également Anne Reveyrand, ne se limite pas à une simple formalité en réponse à une obligation réglementaire mais, en l'imposant, la loi a permis aux collectivités de s'en emparer pour en faire une richesse indéniable dans les modes de pensée et de faire, ce que témoigne bien ce rapport.

Voilà dix ans maintenant que nous sommes investis et que nous nous donnons les moyens d'avancer et d'accomplir sur notre territoire en nous appuyant sur les outils mis à notre disposition. Depuis 2010, la présentation de ce rapport nous permet au sein de notre Conseil Municipal d'avoir la juste appréciation de notre engagement dans les actions imaginées, prévues et accomplies sur notre territoire. Ce rapport permet d'en mesurer les réalisations et aussi les perspectives à venir pour faire évoluer les politiques publiques au regard du développement durable.

L'échelon de la commune est un échelon territorial important qui favorise l'action pour nombre de sujets. C'est un rapport riche d'informations apportant des éléments factuels et pragmatiques dotés d'indicateurs, et je ne reviendrai pas sur la claire et concise présentation qui nous a été faite par ma collègue Anne Reveyrand, qui permet d'identifier l'ensemble des actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services pour la qualité de ce rapport.

Je soulignerai juste le fait que ce rapport aborde largement la question des modes de consommation et de production responsable, que les questions de cohésion sociale et de solidarité sont traitées, la question de vie et l'épanouissement de l'humain dans l'urbain en passant par les questions liées à l'énergie et à la qualité de l'air développées dans le Plan Climat.

Tous ces éléments traduisent la volonté politique de notre Ville et nous pouvons nous en féliciter.

L'objectif du développement durable n'est sûrement pas de faire plus mais de faire mieux pour permettre une vie saine et harmonieuse à chaque habitant de notre ville. Nous devons poursuivre cette politique volontariste nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Belaziz. Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- J'apporterai quelques réponses.

Sur la question des transports, vous venez de citer l'enquête Fubicy, je me félicite de voir que certains d'entre vous, membres d'Europe Écologie Les Verts, sont satisfaits des équipements mis en place par la Ville en matière de voies cyclables, ce qu'on peut lire aujourd'hui dans la presse, mais se plaignent surtout du mauvais comportement des usagers de la voirie qui empêche la circulation normale du vélo. On attend beaucoup effectivement de cette enquête.

Pour répondre à Mme Haziza sur la question du boulevard Laurent Bonneval, je pourrais dire que nous n'avons pas attendu cette critique pour agir. Je l'ai cité dans le rapport, les diverses interventions, ce ne sont pas seulement des signalements que nous faisons à la Métropole mais un travail avec la Métropole sur cette question de prise en compte de la pollution de l'air sur le boulevard Laurent Bonneval. J'étais ce matin avec Thierry Philip et nous en avons parlé. C'est quelque chose qui avance clairement en ce moment même.

Vous verrez aussi les choses avancer sur la question de la qualité de l'air via la zone de faible émission que l'on appelle souvent zone de circulation restreinte (ZCR), qui touchera un certain nombre de véhicules utilitaires pour lesquels des concertations vont commencer prochainement. C'est une action sur laquelle nous sommes très vigilants et actifs, nous ne faisons pas que du signalement.

Je voudrais aussi répondre sur la question du parc automobile communal qui a été cité à deux reprises. Je crois qu'il faut avoir conscience du fait que nous avons jusqu'à maintenant des véhicules hybrides. Des personnes sont contentes d'en avoir en pensant que ce sont des véhicules propres. Eh bien non ! Ces véhicules hybrides ne sont plus des véhicules propres, ils sont déclassés dans la caractérisation que l'on en a et ceux que nous avons acquis sont plus des véhicules propres, ce qui peut expliquer la progression à 3 % seulement entre 2016 et 2017 puisque, de toute façon, ils utilisent des carburants qui ne sont pas considérés comme propres pour fournir de l'électricité.

Pour poursuivre avec la question de la nature en ville, vous dites que la Ville est trop timide. C'est vrai que nous voudrions que cela aille plus vite mais, la nature en ville, c'est une coproduction. Ce n'est pas seulement une production de la Ville, c'est aussi une production faite avec les habitants de la ville et nous essayons de les inciter à faire aussi de la nature en ville parce qu'une bonne part du territoire communal est de gestion privée.

Des travaux importants sont conduits lorsque les permis de construire sont déposés pour inciter les pétitionnaires à mettre plus de nature sur leur parcelle. Je parle aussi là des copropriétés et pas seulement de l'habitat individuel. Des travaux importants sont faits avec les habitants pour les amener à une prise en compte de la nature dans la ville sur les questions de délaissés ou d'espaces qui sont un peu plus minéraux. On a cité tout à

l'heure le travail des Incroyables Comestibles, ce sont des actions qui avancent, nous voudrions qu'elles avancent plus vite, mais c'est le rythme de la Ville.

Monsieur Morel, je reviens sur la question des transports. Il faut lire la presse. Tous les jours, si vous lisez *Le Monde*, dans le supplément *Eco & Entreprise*, vous avez un article sur la question des transports et des efforts que fait l'industrie automobile sur cette question. C'est en France, c'est ailleurs, cela peut être aux États-Unis, ce sont même parfois des entreprises villeurbannaises qui implantent des entreprises à Détroit. Beaucoup est fait et est pris en compte par les institutions françaises sur cette question.

Je vais terminer en soulignant ce qui a été dit par Mme Khelifi : c'est vrai que l'échelon local est le bon échelon pour l'action. Effectivement, les gouvernements font des préconisations, mais l'échelon où se conduit l'action est bien celui de la Ville. Dans ce rapport de développement durable, on trouve un certain nombre d'actions qui sont conduites par la Ville, par les habitants dans la ville, par des structures partenaires dans la ville. On y trouve des actions qui sont quelquefois modestes et qui ont trait au comportement des individus, mais d'autres qui demandent des investissements importants et nous en faisons. Vous l'avez souligné d'ailleurs.

Sur la question des discriminations et de la mise en accessibilité, je voudrais simplement dire que nous n'avons absolument rien à cacher et que les 52 % sont aujourd'hui un chiffre dont nous n'avons pas à rougir par rapport à des chiffres au niveau global français. Nous faisons des efforts réguliers et constants comme ceux pour la rénovation thermique et pour l'accessibilité des groupes scolaires.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Le Franc, vous souhaitez dire un mot sur la question du handicap que vient d'aborder à la fin de son propos Mme Reveyrand ?

Mme Claire LE FRANC.- La loi de 2005 a été complétée par une ordonnance de 2014 qui crée l'agenda programmé d'accessibilité. Pour notre ville, cet agenda a été voté dans ce même Conseil, déposé en temps et en heure, et a été validé par l'État.

Cet agenda programmé d'accessibilité concerne le cadre bâti de la Ville et propose trois séquences de trois ans pour mettre en accessibilité l'ensemble du patrimoine. Nous faisons des travaux chaque année sur un certain nombre de bâtiments jugés prioritaires, c'est-à-dire :

- Les bâtiments ayant une unicité de service tel que l'Hôtel de Ville.
- Des écoles dans différents points de la ville pour que, dans un rayonnement géographique, il y ait des écoles accessibles dans toute la ville et pas seulement dans un seul endroit concentré.

Nous effectuons les travaux puis un bureau de contrôle est mandaté pour vérifier l'accessibilité. Entre la fin des travaux, le passage du bureau de contrôle et l'attestation d'accessibilité, c'est-à-dire le moment où nous pouvons dire que ce bâtiment est véritablement accessible, il peut se passer six à huit mois indépendamment de notre volonté.

Aujourd'hui, nous avons fini des travaux dans plus de 20 bâtiments mais nous n'avons pas encore eu le passage du bureau de contrôle et cette attestation. Donc nous ne pouvons pas déclarer accessibles ces bâtiments, d'où des deltas. Nous sommes l'une des seules villes en France à avoir ce taux d'accessibilité aujourd'hui.

Nous recevons d'ailleurs tous les référents et le réseau des référents accessibilité de France cette semaine parce que ce que nous avons programmé depuis 2009 sur la façon de gérer cette accessibilité de notre patrimoine communal était déjà un agenda programmé d'accessibilité. Les services l'ont d'ailleurs largement mis en avant et ont été régulièrement sollicités au niveau national pour le présenter.

Il y a des choses dont on ne parle pas puisqu'il n'y a pas de date butoir, ce sont les installations ouvertes au public, les parcs, les jardins. Aujourd'hui, il ne reste plus que deux installations ouvertes aux publics (IOP) non accessibles et tout sera traité avant la fin 2019 dans la programmation des travaux que nous avons.

Il s'agit véritablement d'une politique volontariste de notre Ville en matière d'accessibilité et nous avons déposé notamment l'agenda d'accessibilité mais aussi la façon de faire bien avant l'ensemble des autres villes de la Métropole et beaucoup d'autres villes de France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de rappeler que l'on peut toujours mieux faire mais que la comparaison mérite d'être entendue, et plutôt que de qualifier d'affligeants les efforts par rapport à la loi de 2015, après ce que viennent de dire Mme Reveyrand et Mme Le Franc, nous voyons que nous sommes dans le peloton de tête sinon mieux pour toute cette programmation que nous avons faite dans ce secteur. L'honnêteté est de reconnaître cela plutôt que de dire que c'est affligeant parce que c'est une vraie contrevérité.

Merci en tout cas à toutes et à tous de vos interventions. Vous avez été plusieurs à faire référence à l'actualité avec l'appel des 15 000 scientifiques auquel nous avons tous été sensibles. Ce rapport pointe l'état de notre planète et les insuffisances depuis le premier sommet de la terre à Rio, cela doit interpeller non seulement nos consciences mais aussi les actions que nous pouvons mener.

M. Morel a eu raison d'élargir le débat même s'il n'a pas cité de ville mais nous ne sommes pas simplement sur un débat local même si, Mme Reveyrand l'a souligné, c'est aussi au niveau local que l'on agit. Nous sommes dans cette dialectique entre des objectifs qui évidemment relèvent de la planète entière et de l'ensemble des États, c'est le principe des COP, et les applications au niveau local.

Ce rapport mérite d'être lu et relu. Il est une vraie référence à la fois dans son exhaustivité et dans les actions qui sont menées, la façon dont on les décrit. Sur la nature en ville, on peut toujours mieux faire mais on ne peut pas non plus faire en sorte que la ville, ce soit uniquement de la nature. Dans ce domaine, là encore, à la fois quantitativement mais plus encore peut-être qualitativement, puisqu'on parle beaucoup d'interdiction des pesticides, nous avons largement précédé avec quelques autres villes cette interdiction.

Plus généralement, sur ce que l'on appelle la gestion raisonnée, je ne vais pas en dire trop mais nous faisons partie des villes qui ont mis en application un concept de la nature en ville et, là aussi, il est bien de le reconnaître plutôt que de simplement le qualifier de « peut mieux faire », ce qui est un peu facile parce qu'on peut toujours mieux faire, c'est vrai.

Mme Reveyrand ne l'a pas dit dans son propos mais c'est dans le rapport, très concrètement, nous sommes candidats auprès de l'Europe pour piloter les actions menées dans le cadre d'un quartier en matière de biodiversité, le quartier Ferrandière Maisons-Neuves et sans doute peut-être un peu Grandclément également où nous mènerons une action référente exemplaire.

Merci en tout cas à Mme Reveyrand et à ceux qui ont été à la rédaction complète de ce beau rapport que nous éditerons dans une formule pour le grand public. Quand on fait des choses bien, on a aussi intérêt à le faire savoir et c'est ce que nous allons essayer de faire avec ce rapport 2017.

Il s'agissait d'une communication, il n'y a pas de vote.

3 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons à une autre communication.

Mme Thouvenot est la rapporteure principale mais elle m'a indiqué que la présentation de ce rapport se ferait à deux voix, elle-même puis Mme Balanche.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est avec une très grande fierté que je présente cette année encore le rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité. Le rapport, comme vous l'avez vu, est composé de deux parties : une première qui s'apparente plutôt à un rapport d'activité et une deuxième qui est le rapport de situation comparée, qui relate les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité en tant que Ville employeur.

Nous le voyons avec l'actualité, les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes ne sont pas anecdotiques et ne sont pas simplement l'enjeu de quelques femmes à responsabilité qui seraient visibles dans la sphère médiatique. Non, les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, et en particulier le sujet des violences faites aux femmes, concernent toute la société. L'affaire Weinstein, les milliers voire les millions de notifications sur les réseaux sociaux « balancetonporc » viennent révéler les violences inouïes dont sont victimes les femmes dans toutes les sphères de la société : le cercle familial mais aussi l'environnement professionnel et l'espace public.

Le rôle des pouvoirs publics ici est multiple. Il s'agit d'abord de créer les conditions pour ne plus accepter, pour dénoncer, pour condamner. Cela passe par des lieux où cette parole libérée peut être accueillie. La formation continue des professionnels en contact avec les victimes, les policiers, les gendarmes, les magistrats existe mais elle doit être

améliorée car elle reste encore largement optionnelle, touchant de ce fait simplement les personnes les plus sensibilisées.

À Villeurbanne, avec mon collègue Didier Vullierme, une priorité sera mise tout particulièrement dès l'année prochaine avec la police municipale.

Le deuxième rôle des pouvoirs publics, c'est aussi d'accompagner le changement, en particulier dans le secteur éducatif, prendre conscience, déconstruire ces pratiques pour que les filles et les garçons soient éduqués à égalité et ne reproduisent pas de génération en génération de telles violences qui ont un impact considérable sur l'estime de soi des femmes et donc leur destinée.

La Ville s'engage ici et a décidé de prioriser la formation de ses agents, environ 1 500 agents seront concernés avec en priorité les agents de l'Éducation.

Enfin, le rôle des pouvoirs publics est de renforcer le pouvoir d'agir des premiers concernés, ici les femmes. C'est ce que nous portons dans le cadre des formations d'autodéfense féministe ; ces ateliers proposés au grand public, aux citoyennes, remportent un grand succès et nous nous en réjouissons. C'est bien là le cadre de l'action publique.

Nous le voyons, le rôle des pouvoirs publics est un maillon important dans ces enjeux et c'est dans ce cadre que la Ville déploie son plan d'action tel que nous l'avons voté à l'unanimité en novembre 2015.

Je rappelle simplement les quatre axes d'intervention :

- un axe transversal qui est plutôt un axe de méthode et de mesure ;
- un axe qui reprend les engagements de la Ville en tant que Ville employeur ;
- un axe qui concerne les politiques publiques ;
- un axe qui place le droit comme matrice de l'action publique.

Sur notre premier axe, en 2017, nous avons organisé trois ateliers de l'égalité, près de 200 personnes ont participé à ces ateliers sur les enjeux d'éducation, de sport, d'espace public, qui ont fait émerger des propositions qui ont été retenues. Je cite notamment les stages d'autodéfense féministe, c'est une proposition de la part de citoyennes ; également des enjeux autour de la valorisation des équipes sportives féminines, la Ville a accompagné et soutient fortement l'ASVEL basket féminin dans le cadre du rapprochement avec l'ASVEL masculin ; la lutte contre les stéréotypes avec une BD consacrée désormais chaque mois à la lutte contre les stéréotypes, vous l'avez peut-être vue dans le *Viva* de ces derniers mois.

On le voit notamment sur les propositions sur le sport, c'est un travail transversal qui doit avoir lieu et c'est avec mon collègue Ali Mohamed Ahamada que nous allons travailler sur les enjeux du sport.

Sur l'enjeu de la mesure, nous avons réalisé un testing au prêt bancaire, vous l'avez certainement noté avec la couverture médiatique que nous avons eue. Nous avons développé une question : les femmes candidates à la création d'entreprise sont-elles discriminées par rapport aux hommes ? Les conclusions de ce testing qui portait sur

60 agences bancaires sont sans appel : oui, les femmes sont discriminées, notamment dans l'accès à l'information et dans l'accès concrètement à une offre de prêt bancaire.

S'agissant de l'axe 2, l'égalité professionnelle, c'est le rapport de situation comparée qui met en évidence des éléments d'inégalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité. Rien d'étonnant, on reprend les grandes tendances de la fonction publique : une surreprésentation des femmes, un âge moyen de départ à la retraite inférieur de 7 mois pour les hommes, souvent le fait de carrières hachées, un temps partiel essentiellement féminin, des écarts de rémunération en moyenne de 244 € en défaveur des femmes, soit un écart de 14 %, une plus faible incidence des accidents du travail et des jours de formation moins importants.

Ce rapport de situation comparée et celui de l'an dernier ont conduit les responsables de la collectivité, et notamment Dominique Balanche, à établir des priorités d'action sur la politique ressources humaines. Dominique je vous laisse la parole.

Mme Dominique BALANCHE.- Merci.

Les éléments qui sont donnés concernant la situation comparée de l'emploi des femmes et des hommes pour la Ville employeur de Villeurbanne concernent aussi le CCAS et l'École nationale de musique.

Ce rapport fait apparaître des chiffres, des pourcentages, des montants, pour autant, ce qui semble intéressant dans le travail de la situation comparée qui a été fait l'année précédente et qui accompagne le bilan social, c'est d'aller aujourd'hui creuser et analyser ces éléments pour pouvoir en tirer réellement une politique d'accompagnement des agents et agentes vers une démarche qui amènerait une amélioration des égalités ou des inégalités.

Concernant le chiffre de 244 € par mois, je tiens à rappeler que c'est une moyenne sur l'ensemble des rémunérations. Cela ne veut pas dire que les femmes, à compétences égales, à statut égal, sont moins payées de 244 €. C'est vraiment important de le rappeler sinon on pourrait être surpris en se disant qu'il y a vraiment une inégalité de traitement.

Il n'y a pas des inégalités de traitement mais des inégalités dans les parcours professionnels. Les femmes sont dans un rapport au travail différent des hommes par rapport à une carrière, par rapport à un temps disponible de formation, par rapport à des évolutions soit liées aux métiers, soit liées à la disponibilité. Il me semble très important d'aller creuser et de ne pas rester sur des chiffres qui nous amèneraient à dire que les femmes sont toujours moins payées que les hommes et à revendiquer un travail sur les salaires.

Ce ne sont vraiment pas ces éléments qu'il faut prendre en considération mais comprendre pourquoi la rémunération moyenne est plus faible pour les femmes. Pourquoi l'évolution du temps de travail est moins importante pour les femmes ? Pourquoi les femmes sont-elles plus dans un rapport au temps partiel en fonction des métiers ? Pourquoi les heures supplémentaires, en fonction des métiers et des secteurs de travail, sont-elles moins accessibles aux femmes ou plus accessibles aux femmes dans le cadre du secteur sanitaire, social et éducation ?

Tous ces éléments nous amèneront à avoir une réflexion pour avoir une politique d'action, d'accompagnement, pour sensibiliser les agents à être conscients de leurs choix de poursuivre un parcours professionnel qui leur permettra éventuellement de partir à la retraite dans les temps qui sont impartis par rapport à la loi, soit par rapport à une qualification, une évolution dans les grades, soit par rapport à une rémunération si toutefois on est dans des évolutions de compétence, d'avancement de grade plus rapidement.

Ces analyses de données, l'interprétation et le traitement nous amèneront à améliorer les conditions de travail puisque les femmes sont plus sensibles à ce que l'on appelle en termes de risque professionnel les troubles musculo-squelettiques. Ce sont des enjeux d'analyse en fonction des gestes répétitifs sur les raisons pour lesquelles cette situation professionnelle amène ces troubles. Il y aura dans notre analyse la prise en considération des conditions de travail.

Bien sûr, c'est aussi un accompagnement sur l'évolution des parcours professionnels avec de l'information, des temps d'accompagnement, des temps au moment des évaluations professionnelles sur le type le parcours, le temps nécessaire à la formation, inciter les personnes à entrer en formation. Nous avons intégré aussi la journée de formation de protection pour les agents.

L'ensemble de ces actions nous permettront d'améliorer petit à petit l'articulation du temps de travail et du temps de vie.

Ce sont les grands enjeux. Nous sommes au début de ces axes de travail puisque les données nous donnent une image encore un peu floue, mais nous avons pris vraiment en considération le fait de pouvoir accompagner, sensibiliser, former et offrir à chaque agente une capacité de se poser les bonnes questions sur son parcours professionnel et les conditions de travail.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot, souhaitez-vous ajouter quelques mots de conclusion ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Quelques mots pour vous présenter l'axe 3 et l'axe 4 du rapport qui mettent en évidence la façon dont la Ville intègre dans ses propres politiques publiques les enjeux de l'égalité femmes/hommes avec l'exemple de la culture, l'École nationale de musique et le Rize qui ont été très en pointe sur le sujet.

Pour l'axe 3, la Ville a fait du droit de la non-discrimination un enjeu important, notamment dans la lutte contre le sexisme. Je vous rappelle le réseau de 40 points d'information qui ont été labellisés sur l'année 2017 et qui intègrent des partenaires comme le Planning familial, FIJI et VIFFIL comme relais d'information sur la lutte contre les discriminations.

Je terminerai par cette phrase de Françoise Héritier, cette grande dame décédée la semaine dernière : *« C'est à l'échelle mondiale qu'il faut désormais inventer de nouveaux concepts mobilisateurs pour parvenir à cet idéal, l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains. »* Dans un autre ouvrage, elle écrivait : *« Le mal commence avec l'indifférence et la résignation, ne nous résignons pas. »*

Chers collègues, à Villeurbanne, nous ne nous résignons pas et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE.- Nous allons d'abord écouter les intervenants. Lors de la conférence des présidents, nous avons convenu de deux minutes.

Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, Le rapport qui nous est présenté est complet et détaillé. Je tiens à féliciter Mme Thouvenot, Mme Balanche ainsi que l'ensemble des personnes ayant travaillé sur ce rapport qui démontre une politique volontariste de notre Ville en la matière.

L'égalité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations sont nécessaires au bon développement de notre ville, et à son épanouissement tant économique, social que culturel. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut encourager la présence des femmes dans des postes qualifiés, que ce soit au sein d'institutions étatiques, privées ou associatives.

Cette promotion dans le monde associatif, mais aussi dans celui de la culture, du sport, de la politique, permet de graver dans l'esprit collectif la notion d'égalité hommes/femmes, mais aussi du leadership féminin qui peine encore à exister. Combattre les inégalités entre les hommes et les femmes, c'est aussi encourager l'émancipation financière des femmes. S'il semble naturel et urgent d'établir l'égalité salariale entre les genres, l'entrepreneuriat semble être une politique émancipatrice fructueuse.

Comme le montre votre rapport, le testing réalisé concernant le prêt bancaire à la création d'entreprise, la gent féminine est largement désavantagée et défavorisée quand elle est porteuse d'un projet. Cette émancipation, qu'elle soit financière ou morale, est bien nécessaire quand on voit le nombre de femmes victimes de violences conjugales ou les actualités récentes et la libéralisation de la parole de nombreuses femmes quant aux agressions sexuelles et au harcèlement.

Et en cela, je salue l'initiative prise par notre Ville afin d'encourager des stages d'autodéfense oraux et physiques pour agir contre la violence faite aux femmes tant dans la sphère privée que publique. Ces initiatives permettent ainsi à la femme de se réapproprier un espace public qui peut parfois lui devenir hostile.

L'égalité hommes/femmes ne doit pas être un idéal mais une réalité dans notre ville et dans notre société.

Montesquieu disait : « *L'amour de la démocratie est celui de l'égalité* ». Continuons d'aimer notre démocratie et de la préserver en réduisant les inégalités comme notre Ville tente de le faire, je ne peux que l'encourager et la rejoindre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'année dernière, nous avons pour la première fois pris connaissance du rapport sur l'égalité femmes/hommes, rapport obligatoire. Dans une période où, médiatiquement, le

sujet des rapports femmes/hommes est mis sur le devant de la scène, dans une période où les langues se délient, où les femmes osent parler, il est doublement intéressant de pouvoir à nouveau étudier le sujet sur notre territoire.

Nous ne pouvons que redire combien les inégalités subsistent, sont illégales et intolérables, combien il est difficilement soutenable d'écouter le témoignage de certaines femmes, mais nous nous attacherons ici à dresser un regard critique mais positif sur les actions pragmatiques et concrètes menées par la Ville pour réduire les inégalités qui perdurent entre les deux sexes dans les différents domaines sociétaux et sociaux : le travail, la vie associative, la vie politique, la présence symbolique dans l'espace public (nom de rue par exemple), les formations, les salaires, etc. Les violences économiques, symboliques, physiques, s'accroissent et c'est contre toutes, conjointement, qu'il faut lutter.

Vous avez évoqué, Madame Reveyrand, la date du 2 août à laquelle les ressources annuelles sont épuisées, nous y sommes évidemment très sensibles, mais nous devons également être très sensibles à la date du vendredi 3 novembre à 11 heures 44, date à partir de laquelle les femmes travaillent bénévolement. Elles vont aussi subir, plus que les hommes, les ordonnances Macron sur le travail.

Ce rapport est dans l'ensemble positif et nous tenons à saluer le travail de la Ville qui mène une action volontariste et originale sur ce sujet, notamment avec la conduite des ateliers participatifs. Vous les avez présentés tout à l'heure, Madame l'Adjointe.

Quelques remarques cependant.

Certains chiffres ne sont pas comparables à ceux de l'année dernière. Le pourcentage de femmes présidentes d'association et de rues portant le nom de femmes notamment manque dans ce rapport.

Par ailleurs, sur la question des inégalités au travail, même constat que l'année dernière : les femmes sont plus souvent à temps partiel, elles ont moins d'ancienneté, elles ont tendance à récupérer les heures supplémentaires plutôt que de se les faire payer, elles touchent moins de primes et sont moins promues car les emplois qu'elles occupent s'y prêtent moins.

Les femmes suivent moins de formations que les hommes. Un constat qu'il est toujours bon de rappeler même si, pour faire changer la tendance, quelques mois de travaux ne suffiront pas. C'est la société elle-même qui doit engager une mutation profonde.

Pour finir, Madame l'Adjointe, nous avons bien retenu la proposition d'ateliers d'autodéfense que nous avons faite ici même lors d'un précédent Conseil Municipal et nous nous réjouissons qu'elle ait été retenue.

Enfin, concernant la journée du 8 mars accordée jusqu'à présent aux agentes, et sur laquelle vous avez engagé une réflexion, nous sommes en faveur d'un temps d'action dédié à tous les agents, sans distinction de genre, avec par exemple des actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'égalité pour lutter contre les préjugés ou bien même d'un temps d'information sur le développement de la mixité des emplois et des recrutements ou une information sur l'accessibilité des femmes aux emplois dits « masculins ».

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, Chers collègues,

Quelques impressions sur cette communication qui nous est présentée ce soir.

Je veux tout d'abord féliciter Mme Thouvenot, Mme Balanche et toute l'équipe qui les entoure pour ce travail qui a permis de faire un état des lieux assez pertinent, détaillé et très intéressant sur les avancées et réalisations concrètes sur le sujet.

À la lecture de ce rapport, on peut se féliciter de la prise de conscience réelle de l'inégalité des femmes et des hommes travaillant à la Ville de Villeurbanne, puisque tel est le sujet ce soir. Bien sûr, on ne peut exclure du débat municipal les grands débats nationaux relatifs à la violence dont les femmes sont victimes en général, on ne peut exclure le sexisme encore trop présent dans notre société, mais je vais me cantonner à Villeurbanne si vous le voulez bien.

Dans les points plutôt positifs, on peut noter la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans l'espace public et repenser quelques aménagements, on peut saluer les hommages rendus aux femmes à l'ENM et au Rize, on peut saluer la création d'un dispositif d'information de lutte contre les discriminations. On peut aussi noter le travail effectué par l'Observatoire villeurbannais des discriminations, ainsi que l'effort dans le choix des dénominations de rue, on peut apprécier la mise en place d'une clause antisexiste dans le marché d'affichage publicitaire.

Dans les points moins positifs, bien que 67 % des agents de notre collectivité soient des femmes avec 43 % dans des emplois de direction, contre 61 % sur le plan national, certaines situations sont encore à améliorer. Notamment sur la rémunération, à l'exception de la filière sportive, la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes dans toutes les filières. Les inégalités de parcours professionnels expliquent ces différences, Mme Balanche vient de nous le rappeler.

Améliorer aussi les formations, bien que je sois consciente que les filières techniques regroupant plus d'hommes soient plus sollicitées, il faut néanmoins faire un effort sur le sujet et la transformation de la demi-journée accordée aux femmes en un temps de formation complémentaire pour l'ensemble des agents est plutôt un bon point.

Au regard de tous ces éléments, je dirais que la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Villeurbanne est plutôt bien gérée, qu'elle va dans le bon sens, et ce rapport nous conforte sur ce point.

Pour terminer mon propos, je soulèverais quelques réticences, non liées directement à l'inégalité de la femme en qualité de personne, mais plus liées à la pure problématique des stéréotypes de sexe que vous abordez dans ce rapport. Que les relais d'assistants maternels deviennent des relais d'assistants parentaux, cela se conçoit avec l'évolution de la cellule familiale, mais où j'ai un peu plus de mal à vous suivre, c'est dans la lecture du guide pour une communication de la Ville de Villeurbanne sans stéréotypes de sexe, avec l'utilisation du féminin et du masculin pour les noms des métiers, fonctions et grades. À l'école, on parle d'écriture inclusive...

Comment enrayer le fléau des fautes d'orthographe avec nos enfants si nous leur parlons de pompières et qu'au zoo nous allons voir les girafes ou les singes sans leur préciser le sexe ou même tout simplement raconter l'histoire de la petite souris. Même si cela vous fait rire, c'est quand même du grand n'importe quoi !

Votre rapport commence par l'éducation de nos enfants. Stéréotypes, inégalités de traitement sont les termes employés, vous dites même que ces inégalités enferment les enfants dans un rôle, influent leur parcours scolaire, leur orientation, leurs loisirs, leur vie. Bref, à vous lire, nous serions tous perturbés puisque, pour la plupart d'entre nous, ce discours n'existait pas lors de notre scolarité.

Alors, à vouloir en faire trop, nous tombons parfois dans le ridicule. Le respect des uns et des autres doit être enseigné à nos enfants mais pas n'importe quelle idéologie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe communistes et républicains, Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Adjointes,

Quelques mots d'encouragement et de vigilance dans le contexte particulier de ce moment, d'abord parce que le débat financier va nous occuper une bonne partie de ce Conseil Municipal et j'interviens parce qu'il ne faudrait pas, sous ce prétexte, minimiser ce rapport, ces préconisations et ces constats, mais au vu du débat ce soir, ce n'est pas le cas.

Nous allons évoquer juste après les conséquences sur notre Ville de la réduction de la dépense publique et force est de constater que cet enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes fait bien trop souvent les frais de l'austérité, que ce soit à l'échelle du pays ou, plus largement, de l'Europe. Là encore, nous pouvons faire acte de résistance à cette logique implacable de la réduction de la dépense publique.

C'est aussi dans un contexte particulier puisque, depuis maintenant près de sept semaines et les révélations d'agressions sexuelles de la part d'un tristement célèbre producteur hollywoodien, la parole des femmes s'est libérée. La violence et le sordide de cette révélation ont révolté, éveillé les consciences et permis à des milliers de femmes de témoigner.

Cette idée de libérer une parole entravée par notre société, c'est justement ce qui interroge ce rapport. On sait maintenant qu'il existe une continuité, une logique impitoyable entre la violence extrême qui s'exerce sur les femmes, ce qui est désormais visible, et nos représentations de la femme, de son corps, de sa place dans la société qui sont quant à elles moins perceptibles.

Je cite à ce propos l'introduction du rapport qui dit que la reconnaissance de l'inégalité des sexes est un préalable à l'action.

Ces représentations sont entretenues de manière plus ou moins consciente et c'est de cela dont il s'agit ici, à savoir prendre conscience collectivement de ce système. C'est aujourd'hui un défi pour notre démocratie, pour notre société et pour le progrès humain plus généralement.

Il y a eu dans l'histoire l'étape de l'existence politique des femmes avec le droit de vote et l'autonomie de celles-ci avec le droit de posséder un compte en banque et un emploi, la maîtrise de leur corps avec la contraception puis l'avortement, autant de conquêtes du XXI^e siècle mais il reste tant à faire.

Je suis d'accord avec vous, Madame l'Adjointe, ne soyons pas résignés mais restons vigilants car il y a encore dans notre pays, dans notre ville, des forces plus ou moins politiques qui voudraient revenir sur tout ce progrès humain. Prenons ces axes de travail comme l'invitation à un engagement commun à élargir bien plus encore. La ville est un lieu privilégié pour agir en ce que les inégalités femmes/hommes sont spécifiques et que le mode d'action peut se faire plus finement, en proximité, et que ce combat ne peut pas se limiter aux seuls efforts d'une municipalité.

Pour conclure, je voudrais saluer le travail collectif de notre Ville au sens large, de cet engagement synonyme de progrès social, de progrès démocratique, et cela va bien au-delà de notre seule majorité dans cette assemblée. Il s'agit d'un engagement politique, professionnel, citoyen de tous les jours. Nous pourrions en mesurer l'apport dans les années qui viennent, encore faut-il que nous maintenions un effort, tant politique que financier, et ce malgré l'austérité budgétaire qui nous est imposée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Soares. Pour le groupe socialiste, Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

Il faut peut-être d'abord rappeler le contexte politique et juridique qui nous amène à discuter ce soir de ce rapport, et je citerai notamment la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui a rendu ce rapport obligatoire et qui a été votée sous le quinquennat précédent, en ayant donné lieu à beaucoup de discussions approfondies auxquelles, bien évidemment, je veux associer Pascale Crozon qui, en tant que parlementaire pendant ses deux mandats au sein de la délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale, sous la houlette de Catherine Coutelle, a beaucoup œuvré pour ce texte, pour en apporter des amendements, des améliorations, et pour faire prendre conscience chez nos concitoyens de la question de l'égalité hommes/femmes en termes de changement des mentalités parce que le volontarisme est une chose mais la discussion sur ce rapport nous amène à montrer combien les choses peuvent bouger à partir d'un changement de comportement et d'évolution des mentalités.

Dans la fonction publique, et particulièrement dans la fonction publique territoriale, Agnès Thouvenot, avec l'énergie qu'elle déploie dans sa délégation que nous pouvons tous saluer, a montré ce que fait la Ville depuis un certain nombre d'années. Certes, nous sommes une Ville qui a déjà un passé assez valorisant en matière d'égalité de manière plus globale, mais il est vrai que, depuis le début de ce mandat, des actions très fortes ont été menées, d'abord l'établissement d'une charte pour l'égalité que vous avez évoquée, ensuite des engagements fermes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes comme M. le Maire l'avait rappelé au tout début du mandat dans un propos d'avril 2014.

L'action d'Agnès Thouvenot dans le cadre de sa délégation et d'autres adjoints (nous avons entendu Dominique Balanche mais d'autres adjoints sont concernés) montre bien

que nous avons en la matière une politique volontariste que l'ensemble des groupes ont soulignée.

C'est d'autant plus utile que la question de l'égalité femmes/hommes, dans la fonction publique, est souvent édulcorée puisque beaucoup de collectivités territoriales sont longtemps restées convaincues que ce n'était pas un problème dans la mesure où le statut de la fonction publique qui repose quand même sur des fondements républicains protégeait les agents. Et dans les faits, on s'aperçoit qu'il n'en est rien puisque partout, y compris dans une fonction publique a priori républicaine, donc a priori égalitaire, il existe des freins qui contribuent à entretenir ces inégalités, et je citerai notamment les conclusions de la journaliste Bénédicte Boyer qui, en 2013, dans son livre *Les femmes et la haute fonction publique*, démontrait à partir de chiffres l'ampleur de ce phénomène d'inégalité.

C'est là que ces rapports sont nécessaires et utiles puisque le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a lui-même reconnu que c'est à partir seulement de statistiques de genre que l'on peut véritablement prendre conscience de la situation, des enjeux et de la nécessité de lutter contre les stéréotypes et contre des attitudes et des comportements très ancrés dans les mentalités.

Je ne vais pas résumer, Agnès Thouvenot l'a très bien fait, la Ville a mené depuis le début de ce mandat une vingtaine d'actions très concrètes qui sont réparties sur trois axes : l'égalité professionnelle entre les agents, l'égalité femmes/hommes dans les politiques publiques et, à ce propos, en tant qu'adjoint à la culture je peux le souligner, il a été évoqué l'action assez remarquable menée tant par le Rize que par l'École nationale de musique qui ont intégré ces problématiques dans le travail au quotidien, mais également dans la programmation artistique, ce qui est un bon moyen d'attirer l'attention du public et de faire prendre conscience de ces questions au plus grand nombre et dès le plus jeune âge.

Troisième axe, l'égalité des droits et ceci avec plusieurs modalités d'action : la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, l'accompagnement au changement des pratiques institutionnelles et professionnelles, le soutien à la mobilisation citoyenne en matière d'égalité et la mobilisation du droit de la non-discrimination. Nous pouvons être fiers de ce qui a été réalisé jusque-là, être vigilants aussi puisque c'est un combat continu -l'actualité nous le montre- et qui n'est pas terminé.

Les hommages rendus voici quelques jours à la grande féministe Françoise Héritier nous amènent à penser que nous avons encore à mener nombre d'actions concrètes pour parvenir à une égalité parfaite entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot, quelques mots ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci chers collègues globalement pour votre soutien, vos encouragements et aussi votre vigilance sur cette politique volontariste.

Nous sommes tous d'accord, le chantier est vaste, complexe et il demandera du temps parce que les inégalités ne sont pas simplement conjoncturelles mais bien structurelles, et agir sur des enjeux comme l'éducation demandera bien entendu du temps.

Simplement, quelques éléments peut-être aussi de fierté par rapport à la collectivité en tant que Ville employeur. Madame Maurice, vous avez fait état des emplois de direction. En fait, à Villeurbanne, aujourd'hui, 43 % de l'équipe dirigeante de la Ville est composée de femmes contre 25 % à l'échelle nationale. Nous avons une vraie fierté. Bien sûr, il n'y a pas de processus discriminatoire dans le recrutement mais l'équipe de direction est quasi à parité. L'équipe de direction pourrait être à parité mais leur nombre n'est pas pair, d'où cette différence, mais c'est un enjeu qui n'est pas que symbolique, qui influence sans aucun doute aussi la conduite de nos politiques publiques et de nos politiques RH.

Madame Maurice, vous avez fait état de votre scepticisme sur l'écriture inclusive. On peut l'entendre mais, attention, nous n'avons pas mis en place l'écriture inclusive à Villeurbanne dans le guide pour une communication non stéréotypée. Nous sommes bien sur la lutte contre les stéréotypes et non pas sur l'écriture inclusive. Nous prendrons le temps de réfléchir collectivement à l'enjeu de l'adoption ou pas de l'écriture inclusive mais nous voyons bien qu'il fait débat, plusieurs règles peuvent se « concurrencer », également la règle de proximité en vigueur au XVIIe et qui a été changée par l'Académie française, au XVIIIe siècle, par des hommes essentiellement. On pourrait aussi réinterroger sur ce sujet.

En tout cas, rendre visibles les noms de métiers, ce n'est pas qu'anecdotique, c'est aussi rendre possible l'accès aux femmes à ces métiers. C'est vrai qu'on ne dit pas beaucoup pompière, même chose pour les écrivaines, nous l'entendons aujourd'hui et cela ne choque plus. C'est cet enjeu de mettre en visibilité les femmes dans l'espace public et dans l'accès aux fonctions et aux différents métiers.

Voilà ce que je souhaitais ajouter aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci. Je salue votre investissement et celui des élus parce que même si c'est votre délégation, comme certains l'ont dit, c'est l'ensemble des élus qui sont amenés à y contribuer en dehors des directions générales.

À Mme Haziza, je donnerai un petit conseil de vocabulaire : la gent féminine, c'est un vocabulaire un peu suranné. Cela fait un peu Fable de la Fontaine.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Président, je ne crois pas avoir utilisé le terme de gent féminine mais de genre.

M. LE MAIRE.- Très bien. Ainsi, au compte rendu, nous n'aurons pas d'équivoque à cet égard. J'avais entendu la gent, c'était un peu suranné. Dont acte.

Certains l'ont évoqué, sur le plan symbolique, j'y suis attaché, à travers les noms de rues, de places, de jardins, nous avons entamé un mouvement pour non pas arriver à la parité parce que ce serait difficile d'ici à la fin du mandat, il faudrait sans doute de nombreuses années, mais nous avons inversé les choses en en faisant un peu plus du côté du genre féminin.

Nous aurons à un prochain Conseil Municipal quatre dénominations qui seront quatre femmes. J'anticipe un peu mais ce sera soumis au Conseil Municipal, je pense que ce sera voté, nous aurons l'école de La Soie pour laquelle M. Berthilier a fortement insisté pour que ce soit le nom de Simone Veil. Nous aurons dans ce qui relève du PUP Gervais-

Bussière trois rues nouvelles et là nous avons retenu trois femmes qui ont en commun d'avoir été des actrices du théâtre national populaire à différentes périodes : Isabelle Sadoyan, Jeanne Moreau et Maria Casarès dont on a beaucoup parlé pour ceux qui aiment les lettres d'amour entre elle et Camus, qui nous ont un peu redonné le goût de Maria Casarès pour ceux qui l'auraient oubliée.

Pour faire bonne mesure, non pas au prochain Conseil Municipal mais un peu plus tard, Françoise Héritier méritera aussi notre attention.

Il s'agit là aussi d'une communication, il n'y a pas de vote.

4 – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat que nous allons avoir dans quelques instants est un passage obligé à quelques semaines du vote du budget prévisionnel. Ce dernier précisera les conditions de l'action municipale pour l'exercice à venir. L'objectif du débat sur les orientations budgétaires est un moment de réflexion stratégique et contextuelle à caractère financier.

Seront évoquées quelques données d'analyse rétrospective de la situation financière de la Ville, les données économiques générales qui pourraient prévaloir pour l'exercice 2018 et les principales mesures des projets de loi de finances 2018 et de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques.

Le budget 2018 intervient dans un contexte de légère reprise avec une croissance en hausse au regard des années antérieures et une inflation contenue. Il est marqué cependant par l'incertitude législative qui perdure même si les mesures annoncées laissent augurer de nouveaux efforts conséquents attendus de la part des collectivités locales.

Voyons maintenant les chiffres d'une manière plus précise et secteur par secteur.

Une évolution en contraste des bases de fiscalité, la variation physique et la variation provenant des constructions nouvelles, améliorations ou démolitions, et l'évolution de la variation physique des bases.

Sur le foncier bâti, les trois années qui précédaient la crise de 2008, la moyenne était de 2,39 % par an, de 2009 à 2016, elle a été de 1,34 %.

En taxe d'habitation, les trois années précédant la crise de 2008, la moyenne fut de 3,89 % par an et, de 2009 à 2015, de 2,01 %.

Pour 2017, la variation physique des bases est de 1,01 % pour la taxe sur le foncier bâti et de 0,82 % pour la taxe d'habitation.

Pour 2018, nous avons évalué une hausse de 1 % prenant en compte l'inflation prévisionnelle anticipée de l'exercice 2017 en termes de revalorisation nominale.

Concernant, la revalorisation physique, nous tablons sur une hausse de 1 %.

À cela s'ajoutera l'effet de la modification de l'abattement général à la base votée en septembre dernier qui passe de 28 % à 15 %. Cette mesure est estimée à un peu plus de 5,35 M€ sur valeur des bases 2016. Les autres abattements en vigueur resteront inchangés.

Les dotations et compensations ont connu une baisse historique : la part des dotations et compensations de l'État dans les recettes réelles de fonctionnement était de 27 % en 2004, elle n'est plus que de 16,7 % en 2016.

La remise en cause des différents pactes mis en place a été continue depuis 1996 jusqu'à cette année 2017, nous avons connu une succession de plans mis en place par les gouvernements successifs avec différents modes de calcul et de restriction. En tout état de cause, au fur et à mesure de ces plans, ce sont des recettes en moins allouées à notre Ville et aux autres. En 2014, la mise en place d'un plan d'économies initialement fixé à 1,5 M€ pour 2014 et 2015 s'est traduite pour la Ville par une baisse de 1 M€ de la dotation forfaitaire.

En 2015, nouveau plan d'économies mis en place par l'État de plus de 11 Md€ étalé de 2015 à 2017, soit une perte de 2,4 M€. En 2016, deuxième marche du plan triennal avec une baisse de 2,5 M€.

En 2016, cette ponction sur nos dotations a été réduite à 50 %, 1,2 M€ en moins.

Entre 2007 et 2016, les dotations et compensations de l'État reportées à l'habitant passaient de 226 € à 155 € et devraient approcher les 152 € en 2017. Par habitant, c'est un écart de pratiquement 74 € entre 2007 et 2016.

Sur les dotations et compensations venant de la Métropole, 11,83 M€, ce qui représente 8,54 % de nos recettes.

Ces trois premiers postes (fiscalité, dotations État et Métropole) représentent sur le CA 2016 78,26 % de nos recettes réelles de fonctionnement, hors cessions. Cet ensemble de recettes est au-dessous de 80 %. Il représente aussi les recettes les plus importantes sur lesquelles nos marges de manœuvre sont de plus en plus réduites.

Sur l'évolution des charges et recettes courantes, si les dépenses et recettes baissent sur l'exercice 2016, il est à noter que le différentiel d'évolution est une fois de plus négatif dans le sens où les recettes baissent plus vite que les dépenses.

Les pourcentages sont respectivement de -1,86 % et de -0,92 %. L'écart entre les deux courbes est de 0,94 %.

Si on prend toutes les dépenses et recettes, inclus éléments financiers et exceptionnels, le résultat est inverse : les taux sont respectivement de -3,23 % pour les charges et de -1 % pour les recettes.

Cette variation par rapport à 2015 s'explique par des opérations exceptionnelles d'indemnisation pour rupture d'un bail emphytéotique de l'ancienne usine L'Oblique AZ ou de la constitution de provisions pour contentieux qui n'avaient pas vocation à revenir en 2016, et accessoirement pour la variation du produit des cessions. Nous parlerons du contentieux avec les écoles privées au moment du budget.

Pour mémoire, en 2009, un effet de ciseaux inversé dû à deux choses : une augmentation de la fiscalité et l'ajustement de la dotation forfaitaire. En 2010, remontée des droits de mutation et impact de la dotation communautaire pour presque 1,6 %.

Pour conclure sur ce chapitre, la baisse plus rapide des recettes courantes conduit à une nouvelle correction de l'épargne de gestion en 2016 puisqu'elle décroît de 6,98 %, soit une baisse de 1,5 M€ de notre épargne.

Le niveau d'équipement conséquent reste important, avec toujours une croissance de ces dépenses. Entre 2001 et 2007, nous avons une moyenne de dépenses de 18,51 M€, entre 2008 et 2013, nous sommes passés à plus de 31 M€ d'investissements par an et, entre 2014 et 2016, nous étions à plus de 34 M€ d'investissements. Pour 2017, la première estimation est un niveau inférieur à celui de 2016, environ 31 M€.

Pour une compréhension un peu plus rapide et plus simple, en 2016, les dépenses d'équipement brutes représentaient 248 € par habitant contre 234 € en 2015 et elles s'élèvent à 213 € pour les communes de plus de 100 000 habitants. Cela permet de faire la comparaison avec les villes de la même strate. Quand on dépense dans les autres communes de plus de 100 000 habitants, on est à 213 €.

Enfin, nous avons une dette qui repart à la hausse après plusieurs années où nous étions très au-dessous des autres villes, avec un endettement quasiment réduit à zéro. Nous avons environ trois mois d'endettement dans les années les plus hautes. En 2004, c'était le plus élevé à 24 M€, puis une descente très importante. En 2016, nous revenons à un emprunt de 21,32 M€ mais nous restons à une année de remboursement quand la moyenne nationale est de sept années.

Quelques données macroéconomiques sur le projet de loi de finances 2018, ce qui nous permet de bâtir notre BP pour 2018.

Pour 2017, la croissance du PIB en volume hors inflation est envisagée à +1,7 %. C'est un taux de croissance anticipé identique pour 2018. Nous sommes dans un consensus général puisque même l'INSEE parle d'un taux de croissance à 1,8 % et, pour la zone euro, nous serions à un taux de croissance de 2,2 %.

Le projet de loi de finances est bâti sur une stabilisation de la consommation des ménages (+1,4 % par rapport à 1,3 % en 2017) et un investissement productif des entreprises de +4,1 %.

L'inflation est envisagée à 1 %, ce qui devrait être le niveau d'évolution nominale des bases fiscales.

Le prix du baril de pétrole est lui aussi anticipé à un montant égal à celui de 2017. L'euro s'apprécierait un peu mieux vis-à-vis du dollar, ce qui donnerait des marges à l'ensemble des acteurs économiques mais qui pourrait effectivement générer un surcoût dans les secteurs dépendant des importations.

Enfin, il y a encore des incertitudes économiques, notamment les effets qu'aura le Brexit sur les deux années qui viennent, des variations conséquentes de certains indicateurs comme le prix du pétrole qui peut encore varier à la baisse et à la hausse compte tenu de ce que l'on voit actuellement dans cette région du Moyen-Orient.

Avec des contraintes normatives, novatrices pour les collectivités locales, nous entrons dans une nouvelle ère de rapport entre l'État et les collectivités. Les préconisations d'évolution des dépenses des collectivités territoriales sont anticipées à 2,5 % en valeur chaque année entre 2018 et 2022. L'indicateur a été calculé sur la base des évolutions entre 2009 et 2014 mais l'objectif de réduction de 13 Md€ est calculé par différence entre une évolution tendancielle et un nouvel objectif annoncé : il est imposé dans le projet de loi de finances aux collectivités locales d'avoir des dépenses de fonctionnement plafonnées à 1,2 % sur la base des dépenses entre 2014 et 2017. Il aurait dû être de 2,5 %.

C'est un objectif qui participe à la réduction globale des déficits, qui touche toutes les administrations.

Pour compenser, on peut imaginer que cette imposition dans les nouvelles règles du projet de loi de finances table sur une capacité de désendettement calculée pour l'ensemble des collectivités, par rapport à l'emprunt, à 7 ans. Il est proposé d'allonger cette durée de désendettement entre 10 et 11 ans.

Dans le même temps, il sera nécessaire d'améliorer la capacité d'autofinancement qui est un objectif assigné aux collectivités locales. Il conduit incidemment à une réduction du déficit public. Nous allons entrer effectivement dans une nouvelle ère de comptabilisation entre l'État et les collectivités locales. La parenthèse que je pourrais faire, c'est que Villeurbanne pourra encore faire face à ces nouvelles données mais nous devons faire attention à nos dépenses de fonctionnement, encore plus qu'auparavant, et les décisions que nous avons prises précédemment nous permettront de rester toujours une Ville relativement saine avec des ratios tout à fait compétitifs par rapport aux besoins des collectivités.

Sur les perspectives de recettes pour 2018, la fiscalité directe locale qui est le poste le plus important, l'évolution nominale envisagée sur la base de l'inflation est de 1 %. L'évolution physique estimée en fonction du processus de production immobilière est portée elle aussi à 1 %.

Le produit de la fiscalité de 2018 est estimé supérieur à 80 M€ sur le fondement des bases provisoires 2017 et il intègre forcément le nouvel abattement général à la base puisqu'il y aura une recette supplémentaire d'un peu plus de 5 M€.

Les droits de mutation sont estimés sur l'exercice à un peu plus de 5 M€ pour se rapprocher des produits perçus antérieurement mais n'oublions pas que c'est une recette qui reste très volatile puisqu'elle dépend des cessions de biens immobiliers entre particuliers ou entreprises.

Le niveau de subvention baisse avec la réduction progressive du nombre d'emplois d'avenir puisque nous avons une subvention qui venait compenser leur rémunération.

Enfin, la progression des recettes de service qui dépendent de la fréquentation et de l'évolution éventuelle des tarifications sera liée à la dépenalisation du stationnement qui transforme la taxe en redevance, ce qui nous permettra, d'une manière globale, de voir une progression de toutes ces recettes de l'ordre de 6 %.

Les perspectives de dépenses pour 2018 sont un objectif d'économies déjà engagées depuis plusieurs années sur les dépenses courantes. Pour 2018, la lettre de cadrage adressée aux services est évaluée à -2,3 %. De manière pluriannuelle, l'objectif était de -6,4 % de 2016 à 2019. Ces économies doivent permettre d'absorber les effets des ouvertures d'équipements et des baisses de ressources provenant de l'État.

Des contraintes très prégnantes, des mesures réglementaires en matière de RH, CSG, réforme des carrières, et nous le verrons tout à l'heure dans le rapport de la décision modificative, sur 1,85 M€ de dépenses supplémentaires, 1,35 M€ sont engagés pour les RH, 350 000 € pour la réforme des carrières.

En conséquence, une progression des dépenses envisagée à 2,7 %, des effets liés au reversement du forfait post-stationnement puisque, dans le cadre de cette nouvelle mesure concernant le stationnement, nous aurons à reverser à la Métropole un forfait, mais aussi un projet d'accord transactionnel entre la Ville et les écoles privées sous contrat pour la période de 2007 à 2017 proche de 2 M€. Concernant le contentieux avec les écoles privées, nous avons provisionné 1,2 M€ et nous arrivons au terme de cette ancienne procédure. Elle coûtera à la Ville normalement une enveloppe globale de 2 M€.

Ce sera historique, nous atteindrons un investissement proche de 55 M€ en travaux, études et équipements contre 39 M€ en 2017. Il est bon de souligner cette capacité de notre Ville, par rapport à ses engagements de mandat, de continuer ses investissements et de répondre aux besoins de notre population, à son accroissement, et de pouvoir financer les nouveaux équipements publics.

Enfin, pour permettre ces investissements, un emprunt d'équilibre d'environ 22 M€ contre 20 M€ en 2017 alors que l'épargne brute est en hausse de 14,7 % contre 11, 2 %. Cela fait partie des ratios importants. Après avoir connu deux années de baisse, nous retrouvons une épargne brute à nouveau en hausse, qui est un bon élément concernant nos ratios.

Sur les perspectives à moyen terme, une priorisation de nos investissements au regard des besoins de la population, de notre capacité d'investissement et du caractère de stabilisateur économique de l'investissement pour notre territoire.

Le recours à l'endettement, certes, est en hausse, mais toujours dans le respect d'une capacité de désendettement moyenne dans une fourchette de 5 à 6 ans maximum d'ici à la fin du mandat, qui sera bien au-dessous, encore une fois, du futur indicateur proposé qui sera lui entre 10 et 11 ans.

Nous maintenons les équilibres financiers par la réorganisation de production du service rendu, la rationalisation de l'organisation du service rendu à travers l'amélioration des processus et méthodes de travail, par exemple l'impact sur la dématérialisation, l'organisation des services, la mutualisation interne ou externe, le niveau de facturation, la tarification en fonction du coût du service et de la capacité contributive des usagers et enfin, toujours dans un niveau de service de qualité, l'appréciation du service rendu et l'analyse sur les services qui sont utiles, impératifs, obligatoires, et aussi en fonction de leur rapport à la population.

L'ensemble doit être revu en fonction des évolutions institutionnelles et des compétences réglementaires, notamment dans le cadre de la Métropole. Tout ceci a pour objectif

continu la préservation du service rendu aux usagers, un soutien au tissu associatif existant, le fait de favoriser l'émergence de nouvelles structures, et enfin l'association des personnels dans l'exercice des nouvelles compétences éventuelles dans un cadre évolutif.

Voilà les principales mesures et principaux chiffres sur ce débat qui vous est proposé d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons donc passer aux interventions pour lesquelles nous avons convenu qu'elles ne devaient pas excéder 8 minutes. J'y serai attentif d'autant plus que M. Kabalo me rappelait que lors de la présentation de l'ancien DOB, nous avons totalisé à 6 minutes. En conférence des présidents, j'en avais perdu la mémoire et nous avons décidé 8 minutes. Certains ne les utiliseront peut-être pas en totalité, en tout cas c'est le maximum.

Monsieur Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous allons commencer par situer le contexte. Par rapport à l'année dernière, nous avons changé de politique nationale avec l'élection surprise d'Emmanuel Macron. Les années précédentes, il était facile de critiquer l'action du pouvoir socialiste, gouvernement, métropole et municipalité confondus. Aujourd'hui, cela devient difficile et d'ailleurs aucun parti politique français ne va bien.

Le message gouvernemental est clairement aux économies budgétaires. Nous qui demandons cela depuis très longtemps, nous ne pouvons pas ne pas le soutenir sur le fond.

Si nous comparons la situation financière et comptable de la France à celle de l'Allemagne, nous constatons qu'elle s'est fortement dégradée pour la France. Par exemple, en 2017, l'Allemagne a un excédent commercial d'environ 250 Md€ alors que la France a un déficit d'environ 50 Md€. Cela représente un écart d'environ 1 500 Md€ sur le mandat. Les prévisions de l'OCDE pour 2017 et 2018 sont tout aussi alarmantes pour la France avec, par exemple, un taux de chômage à 10 % en France et 3,7 % en Allemagne. L'Allemagne aura même un excédent budgétaire d'environ 400 Md€ alors que la France devrait atteindre un déficit supérieur à 60 Md€, soit un différentiel de 500 Md€ sur le mandat.

Ceux qui critiquent la politique économique de l'Allemagne, principalement la gauche française et ici même, aimeraient bien avoir les 200 Md€ à dépenser !

Mais, il y a plus grave. La France continue de se désindustrialiser alors que l'Allemagne, le Royaume-Uni et bien d'autres pays du nord de l'Europe se sont réindustrialisés. Ces mêmes pays dépensent environ deux fois plus en recherche publique sur les technologies du futur que la France qui maintient seulement ses lignes budgétaires.

Pire, les partis politiques français se désintéressent du mouvement de fond en Asie. Les délocalisations de la production industrielle sont finies. La révolution qui arrive est celle des emplois très qualifiés qui se développent massivement en Asie. En France, nous avons eu un débat hypocrite sur la sélection à l'entrée des universités alors que cette

sélection existe en Chine, par exemple. Elle est épouvantable mais efficace. En 20 ans, la Chine a développé dans ses universités toutes les hautes technologies et a dépassé le niveau scientifique de la France.

Je suis obligé de saluer l'efficacité du parti communiste... chinois, qui a su planifier, à long terme, les bons investissements utiles pour la Chine, et même les plus modestes en profitent. Le classement de Shanghai est une invention chinoise très efficace pour former les étudiants chinois dans les meilleures universités du monde et, aujourd'hui, cela permet, par un retour de ces étudiants formés, le développement massif des hautes technologies en Chine. Le mouvement ne fait que commencer. Outre la Chine, l'Inde, l'Indonésie et bien d'autres pays foncent dans cette direction, c'est-à-dire la grande majorité du monde.

Malheureusement, la France, si elle commence à se réformer, n'en fait pas suffisamment. Les partis politiques français se trompent de débat. Pour la réforme du Code du travail, le problème n'est pas de savoir si c'est juste ou pas juste, c'est simplement que nous n'avons plus le choix si nous voulons tenter de maintenir notre niveau de vie. Le débat sur la durée du travail est maintenant occulté. Nous sommes les seuls au monde à avoir discuté du maintien ou non de la durée du travail à 35 heures, de discuter du maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans. D'ici 10 à 20 ans, nous n'aurons plus le choix. En revanche, travailler un peu plus aurait permis de faire des réformes structurelles bénéfiques pour les comptes publics, comme en Allemagne, tout en négociant des hausses du pouvoir d'achat.

Ce n'est pas la voie choisie par le gouvernement. Il a choisi une méthode plus technocratique pour imposer des baisses budgétaires sans vraiment réfléchir à ce que l'on pouvait faire et ce dont nous avons besoin de faire.

De plus, comme nous l'avons déjà dit, la réforme de la taxe d'habitation est une mauvaise réforme qui est avant tout un retour néfaste sur la décentralisation. Nous notons que la municipalité s'interroge elle-même sur l'évolution des compensations de l'État. Monsieur l'Adjoint aux finances, il est un peu cocasse que vous vous demandiez où l'on va vous qui, par ailleurs, aviez soutenu ce changement.

Le vrai problème est de savoir si quelqu'un sait où l'on va dans ce gouvernement.

Pour Villeurbanne, un objectif affiché est d'aller vers davantage d'efficacité comme le demande la Cour régionale des comptes. Nous nous étonnons de ne pas voir d'analyse sur l'impact prévisible de la journée de carence sur le budget de notre Ville. De même, la baisse des emplois d'avenir aura-t-elle des conséquences ? Sinon quelle était son impérieuse nécessité ?

Un « business plan » ou, en français, une planification budgétaire à 20 ans serait logique pour une ville comme Villeurbanne où les investissements, principalement la politique de l'urbanisme, mettent 20 ans à donner des effets. Certes, la réglementation ne l'exige pas et vous nous fournissez des planifications d'investissement jusqu'en 2021, mais il faudrait faire plus et prendre en compte les recettes avec des hypothèses réalistes.

Enfin, le logement social n'est pas une réussite en France malgré des aides publiques très conséquentes. Il n'y a toujours pas assez de logements là où il en faudrait. Un business plan à 20 ans permettrait de mettre en rapport ces objectifs d'équipement avec les

besoins en équipements publics, classes d'école, crèches, parcs et jardins. Pour nous, une ville bien gérée doit le faire.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler notre attachement à la croissance économique. Elle est nécessaire si nous voulons pouvoir bénéficier des futurs progrès technologiques. La croissance économique doit être au service de l'humain et elle peut être protectrice des ressources de la planète. Nous en profitons tous et, par exemple, chaque Français a accès à une IRM quand cela devient nécessaire pour sa santé. Nous oublions trop facilement, nous Français, que nous avons cet avantage par rapport à bon nombre d'habitants de la planète.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons la chance d'avoir au sein de notre Conseil Municipal quelqu'un qui aspire à être un grand éditorialiste national à la façon dont vous brassez l'ensemble des choses. Il vous faudra néanmoins trouver un support médiatique pour que votre propos trouve toute sa pertinence. J'en doute un peu.

Je donne la parole à Mme Khelifi.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, chers collègues,

Voilà plus de quatre ans que notre commune, au même titre que l'ensemble des collectivités, est confrontée à des contraintes budgétaires drastiques de la part de l'État, au nom du redressement des comptes publics.

Après celui de Hollande, le nouveau gouvernement souhaite continuer dans cette voie : il a annoncé vouloir faire peser sur les collectivités locales un nouvel effort de 13 Md€ d'ici à 2022. Il est évident que la politique libérale du gouvernement pénalisera le dynamisme économique de nos territoires et notamment nos capacités de porter l'indispensable et urgente transition écologique. Au moment où nous devrions faire des efforts particuliers pour accompagner cette nécessaire transition, où les risques devant lesquels nous sommes sont majeurs, cette situation réduit drastiquement notre capacité à agir. Nous continuons de nous éloigner des objectifs de la COP 21 dont tout le monde ou presque s'était satisfait en 2015, et nous sommes pour notre part convaincus que les communes sont un des échelons pour agir. Nous l'avons dit à plusieurs reprises ce soir.

Le gouvernement Macron a également annoncé au cours de l'été dernier toute une série de mesures qui, en plus de fragiliser le lien social et les dynamiques locales, compliqueront singulièrement l'équation budgétaire des communes :

- La suppression en deux ans de 260 000 contrats aidés, 150 000 dès 2017 dont 23 000 pour les aides aux élèves en situation de handicap, la cantine, le périscolaire... Ces contrats, certes imparfaits, sont très utilisés dans le secteur associatif comme la MJC, les centres sociaux, le CCO, des clubs sportifs, des associations culturelles ou humanitaires, et ils sont nécessaires pour faire vivre ce secteur et la cohésion sociale. À Villeurbanne, ces suppressions de contrats aidés s'accompagnent de la réduction régulière des subventions à l'ensemble des structures associatives, double effet donc sur celles-ci.

- L'inquiétant volet du projet de loi de finances 2018 pour la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat où le gouvernement souhaite faire baisser les APL de 1.7 Md€ pour les locataires du parc social et, pour ne pas pénaliser les ménages,

imposerait aux bailleurs de compenser cette baisse par une baisse des loyers de 50 € à 60 € par mois. En s'attaquant au parc HLM, c'est une fois de plus à celles et ceux qui en ont le plus besoin que le gouvernement s'en prend. Cette baisse risque de mettre en grandes difficultés financières de nombreux organismes HLM et ferait courir un risque systémique à tout le secteur alors que ce sont les collectivités locales qui garantissent par ailleurs les emprunts des bailleurs sociaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement à la fin de ce Conseil Municipal.

- La suppression d'un tiers de la taxe d'habitation dès 2018 pour 80 % des ménages, principal levier qu'a chaque municipalité pour pouvoir mener ses politiques, et dont vous aviez décidé de compenser les effets lors du précédent Conseil Municipal en faisant voter ici même la baisse d'un taux d'abattement pratiqué sur la taxe d'habitation.

Vous estimez cette mesure, toute chose étant égale par ailleurs, à 5,35 M€. Nous dénonçons cette mesure gouvernementale qui vise à faire payer le contribuable national et non plus le contribuable local : au-delà de 2018, le gouvernement compensera la taxe d'habitation sur des bases de 2017 ou 2018 mais ne tiendra probablement pas compte du dynamisme de la commune qui aurait rapporté plus de recettes sous forme de taxe d'habitation (avec les livraisons de nouveaux logements). Donc, non seulement la commune aura moins de recettes à terme mais, en plus, cela éloigne le contribuable villeurbannais de la décision publique locale !

Ajoutons à cela l'article 24 du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 qui prévoit d'encadrer plus strictement l'endettement des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et leur hausse de dépenses de fonctionnement (+1,2 % par an). Concrètement, notre capacité de désendettement est mise sous surveillance. Le préfet pourrait proposer de réduire les dotations de l'État si les indicateurs ne sont pas remplis. Avec cette mesure et la suppression de la taxe d'habitation, c'est aujourd'hui la libre administration des collectivités territoriales qui est menacée !

La dotation forfaitaire est envisagée à 14 M€ en 2018 contre 14,5 M€ notifiés en 2017, soit une baisse de 3,45 %. En matière de concours, dotations et compensations versés par l'État et la métropole du Grand Lyon, deuxième poste des recettes de fonctionnement, ils sont globalement évalués en légère baisse.

Malgré cela, la situation financière de Villeurbanne reste encore saine. L'autofinancement prévisionnel serait proche de 20 M€, en hausse (14,8 M€ au BP 2017).

Le recours à l'emprunt augmentera, comme nous vous y invitions depuis plusieurs années, et notre stock de dette augmentera aussi (30 M€ en 2017), mais notre capacité de désendettement (1 an fin 2016) reste très inférieure aux 6 à 7 ans communément admis. Je ne sais pas si cela m'a échappé dans les documents mais je n'ai pas trouvé pour 2018 la capacité de désendettement. Cela reste un an ?

M. Prosper KABALO.- Oui.

Mme Zemorda KHELIFI.- Très bien. Et la dette par habitant également ? Si cela m'a échappé, je vous prie de m'en excuser, mais si vous pouviez me préciser cet élément.

Concernant les dépenses d'investissement, nous souscrivons bien évidemment à la réalisation d'investissements qui généreront des économies d'entretien et de fonctionnement courant (rénovations thermiques, fibre télécommunications, etc.), ainsi que de nouveaux équipements publics (crèches du terrain des Sœurs, de Maisons-Neuves, gymnase des Gratte-Ciel, lancement du groupe scolaire rue Hippolyte Kahn, etc.).

Les PUP apportent des recettes nouvelles, participant à la construction de crèches et de classes pour les nouveaux habitants générés par les programmes immobiliers. En termes de dépenses d'équipement, le niveau global serait proche de 55 M€, en hausse par rapport au BP 2017 (39 M€). L'épargne nette sera elle aussi en hausse supérieure à 17 M€, elle est nécessaire à la collectivité pour financer ses dépenses d'équipement une fois la dette réglée.

La collectivité poursuit sa politique d'investissement à travers la rénovation, la construction d'équipements mais aussi des acquisitions foncières afin de répondre aux besoins de la population, et c'est tant mieux car elle avait un sérieux retard.

Une extension de la zone payante de stationnement est prévue en 2018, qui conduira à une hausse des recettes concernant les droits de stationnement payés préalablement, qui passeraient de 1,67 M€ à 1,83 M€ (l'extension du stationnement payant est nécessaire), à réduire l'usage de la voiture en ville, non pas la possession mais bien l'usage notamment sur des trajets qui peuvent être faits en transports en commun, à pied ou à vélo. Nous souhaitons d'ailleurs que la Ville prenne le choix de discuter et d'expliquer plus le choix de l'extension, en invitant les habitants concernés à des réunions publiques avec le conseil de quartier pour discuter du périmètre de l'extension.

Concernant les recettes de fonctionnement 2018, le nombre de logements autorisés à la construction est supérieur à 2017. L'inscription du produit des droits de mutation au BP 2018 serait en hausse à 5,1 M€, un montant qui avait été sous-estimé, comme chaque année car, en septembre 2017, ce produit était déjà à 4.7 M€, ce qui montre que le marché immobilier ne se porte pas si mal sur Villeurbanne...

Je vais terminer sur un sujet récurrent et qui nous tient à cœur, celui des personnels.

Le plan d'économies pour l'exercice 2018 se poursuit et a été réévalué à -2,3 % des dépenses de fonctionnement sur la base du BP 2017 pour l'ensemble des directions. La fin des emplois d'avenir, les effets des réorganisations et mesures d'économies et des ajustements prévisions aux consommations constatées viennent réduire l'augmentation des dépenses de personnel. Cette variation est envisagée à un taux proche de 1,2 et reste nettement inférieure à la moyenne d'évolution des années précédentes. Nous notons toutefois, et c'est positif, que la direction de l'Éducation ne sera pas concernée par la baisse puisque la masse budgétaire de cette direction restera stable.

En commission économie, vous avez évoqué la réorganisation des tâches des agents. Même si je comprends qu'à certains moments de la journée de travail, ils n'ont plus de tâches à effectuer, le fait que certains départs à la retraite ne soient pas remplacés accroîtra nécessairement leur charge de travail, compensant ainsi largement les temps de sous-activité que vous évoquez. Nous souhaitons que les agents ne fassent pas les frais de cette rigueur budgétaire et ne soient pas utilisés comme une variable d'ajustement. Ce sont eux qui font vivre le service public, et ce sont de bonnes conditions de travail et de

considération dont ils ont besoin pour pouvoir assurer de façon qualitative des services publics de proximité indispensables pour chaque citoyen et garants de la solidarité, ceci alors même qu'ils doivent faire face à la recrudescence de la population.

Enfin, nous voulons dire ici notre colère face aux mesures gouvernementales qui pénalisent toujours plus nos concitoyens les plus fragiles : notre maison brûle et le gouvernement continue de regarder ailleurs.

Je vous remercie de votre attention et excusez-moi pour le dépassement.

M. LE MAIRE.- Deux minutes et demie supplémentaires.

Madame Morel pour le groupe Front National Villeurbanne Bleu Marine ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues,

Nous remercions les services pour la qualité de cette présentation dont la lecture démontre bien le malaise qui existe entre la collectivité et les positions gouvernementales impliquant un virage radical sur la gestion communale.

D'un gouvernement à l'autre, finalement, chacun marque ses volontés et ses exigences qui devront concilier économies drastiques (qui n'est pas votre culture) en assumant les politiques souvent imposées par l'État. De ce point de vue, nous partageons vos inquiétudes sur le devenir fiscal de la commune. L'État transfère beaucoup sans compensation. Il est extraordinaire de voir les contradictions qui existent entre les politiques d'aménagement du territoire qui définissent les politiques locales sur des décennies (exemple la DTADD) et les volontés démagogiques de chaque gouvernement (exemple la densification de l'agglomération jusqu'en 2030, donc de notre commune aussi avec ce que cela implique de fonctionnement et d'investissement nouveaux, à concilier dorénavant avec la réduction des dépenses publiques de façon brutale et la suppression de certaines dotations).

On passe sous silence la charge des rythmes scolaires et des dépenses du personnel qui augmentent aussi, pour des motifs qui relèvent des décisions de l'État pour ce qui est du statut de la fonction publique, notamment l'évolution du point d'indice, de multiples normes entre autres.

Globalement, nous analysons cet exercice budgétaire de mi-mandat de la façon suivante :

- un gel des dotations généreuses de l'État ;
- un investissement limité à court terme imposé budgétairement par le même État, même si, cette année l'investissement reste globalement le même que celui de l'année dernière ;
- une densification continue de la population sans les moyens qui vont avec ;
- un autofinancement qui n'est plus, et c'est nouveau, la première recette de la section d'investissement ;
- un stationnement payant exponentiel, que vous avez reclassé dans le chapitre « Impôts et taxes », vous avez bien fait, c'est sa place ;

- une taxe d'habitation dont on ne connaît pas la finalité mais qui motive de réduire d'ores et déjà un abattement local ;
- des activités périscolaires dont la pérennité des financements n'est pas assurée,
- des réunions publiques prochaines pour annoncer, dites-vous, « *des évolutions structurelles qui rendent le contexte incertain de façon incidente financièrement* ». Pour faire court, la hausse des impôts.

Donc, l'État ferme brutalement les robinets, remettant en cause la largesse de votre politique sociale, hautement historique à l'époque où l'argent public coulait à flots, et c'est probablement la somme de beaucoup d'abus qui crée aujourd'hui cette nouvelle rigueur qui ne vous laissera plus de marge de manœuvre fiscale à moins d'augmenter les impôts, ce que nous verrons le mois prochain.

Nous insistons sur ce point parce que les dotations d'État diminuent sans que les impôts sur le revenu baissent et la compensation locale sera et est déjà indirectement l'augmentation des impôts de la collectivité sous une forme ou une autre, nous y reviendrons au vote du budget.

Les recettes de fonctionnement diminuent donc mais aussitôt compensées largement par des hausses, du stationnement par exemple et prestations diverses pour un quart de la fiscalité, ce qui devient énorme et ne peut plus être, de ce fait, la réalité du pouvoir d'achat des utilisateurs des services dont je viens de parler, notamment les produits du domaine, des services et ventes diverses dont le « *périmètre est évolutif* » pour reprendre vos termes. Tout cela dans un contexte de zigzag au niveau du calcul puis du recalcul des dotations métropolitaines pour que l'erreur soit juste chaque année.

Quant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, tant mieux pour ceux à qui cela pourrait profiter mais nous sommes sceptiques car rien n'indique à l'heure actuelle que cette décision soit constitutionnelle, parce que contraire à l'autonomie financière des collectivités territoriales (article 1114-2 du CGT). Cela reviendrait à dire que 20 % seulement des contribuables ont la capacité de payer la taxe d'habitation ! Je rappelle que la taxe à 75 % sur les hauts revenus, la contribution de 3 % sur les revenus distribués et d'autres ont été retoquées par le Conseil d'État.

Nous sommes opposés à la perte d'autonomie fiscale de la commune. Par ailleurs, si ce projet ne devait aboutir, cela reviendrait à avoir alourdi, ici à Villeurbanne, de 13 % l'impôt local sur sa partie dégrèvement dérogatoire, ce qui s'ajoute, entre parenthèses, pour certaines personnes âgées à qui on a fait croire à l'exonération en 2015 de leur fiscalité, puis cela a été annulé. Je te donne, je te reprends et ainsi de suite.

Les 319 plus grandes collectivités qui représentent 80 % des dépenses locales doivent contractualiser avec l'État pour limiter leurs dépenses de fonctionnement, vous n'en faites pas état dans votre rapport, Villeurbanne est-elle concernée ? Il vous faut tenir la promesse de seulement 1,2 % de hausse par an pour les dépenses réelles de fonctionnement vis-à-vis de l'État, nous verrons comment vous pourrez tenir.

Le recours à l'emprunt a triplé en peu d'années et l'autofinancement n'est plus, pour la première fois, que la deuxième recette de la section d'investissement. L'État n'est pas

seul responsable, vous avez votre part d'erreurs de la précédente mandature, j'en ai suffisamment parlé depuis 2014, je n'y reviens pas.

Quant aux dépenses qui seront analysées au budget, les charges à caractère général sont en baisse uniquement du fait de l'impasse de l'organisation des Invites. À ce sujet, nous aurons une proposition à faire le mois prochain, citant en exemple une commune de la métropole qui réussit particulièrement bien le financement de ses projets culturels de haut vol sans avoir recours, comme nous le voterons en fin de Conseil, à l'adhésion à une association Réseau des Villes et des Régions Européennes pour avoir de bonnes idées locales.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Notre groupe est convaincu, et ce DOB en témoigne, que nous pouvons mener des politiques efficaces sans qu'elles soient épouvantables. Villeurbanne n'est plus depuis longtemps la petite sœur ouvrière de Lyon la bourgeoise, c'est une ville en mutation, avec une population dynamique et maintenant, les appartements atteignant 4 000 € le mètre carré, la sociologie n'est plus tout à fait la même et cette mutation pose une question, un problème : le problème, ce sont les disparités grandissantes sur notre territoire, la question, c'est celle de savoir comment préserver la mixité sociale sur notre ville.

À ce problème et à cette question s'ajoute un impératif qui passe par des choix budgétaires forts. En effet, si nous voulons que Villeurbanne reste une ville accueillante, sous-entendu une ville accueillante pour tous, alors nous ne pouvons faire l'économie de services publics de qualité. Nous ne pouvons pas nous résoudre à faire porter par l'initiative privée les structures et les activités fondamentales dans le quotidien des Villeurbannais.

Sans quoi, de deux choses l'une : soit les populations les plus précaires seront exclues petit à petit de la ville et repoussées en périphérie, soit les services publics ne s'adresseront plus alors qu'aux couches les plus populaires tandis que les plus aisées s'adresseront à des structures privées, le service public sera de moins en moins finançable et, dans les deux cas, il en sera fini de la mixité.

Nous évoquerons tout à l'heure le PLU-H, l'augmentation de la population entraîne mécaniquement une hausse des besoins de services publics et, depuis le début du mandat, alors que nous nous employons à rattraper des retards, il serait tout de même dramatique que, dans le même temps, la densification urbaine ne provoque des défaillances.

C'est pourquoi nous souscrivons sans réserve au choix de maintenir un niveau d'investissement élevé, notre seul regret est qu'il ne l'ait pas été davantage, notamment au moment où les taux d'intérêt permettaient un recours à l'endettement plus serein.

La Ville est dans une situation saine, ce n'est pas rien pour faire face aux politiques de réduction des dépenses de l'État. Notre capacité de désendettement sera certes détériorée à la fin du mandat mais toujours largement inférieure à la moyenne nationale. Préservant une marge de manœuvre, nous parvenons ainsi à augmenter notre capacité

d'autofinancement prévisionnelle et cela sera à prendre en compte dans nos prochains budgets.

C'est heureux car le levier fiscal, c'est le levier du pouvoir d'achat.

Depuis plusieurs années, nous subissons une baisse sans précédent des dotations de l'État. Cela a été dit par plusieurs groupes. À la même époque l'an dernier, lorsque le DOB a été présenté, cela avait été l'occasion pour les groupes de s'affronter sur des postures encore plus partisans que d'habitude (c'est difficile), chacun défendant à l'approche des Présidentielles les propositions de son poulain et chacun annonçant son grand soir fiscal, social ou budgétaire.

On aurait pu espérer, six mois après les Présidentielles, et presque autant après les Législatives, une stabilisation du contexte législatif et une clarification des décisions budgétaires à venir. Les annonces du gouvernement n'ont pas encore supprimé tous les doutes sur l'avenir des relations entre les collectivités locales et l'État. Il semble que, sous l'égide de l'impartial ministre de l'Intérieur, la Métropole de Lyon pourrait bien avoir une rallonge, une exception dans des perspectives globales de gestion plutôt rétrécies dont nous espérons que Villeurbanne pourra bénéficier. On s'accrochera aux autres bonnes nouvelles : maintien et croissance de la dotation de solidarité et hausse des droits de mutation.

Les choix de réduction de masse salariale, premier poste du budget, sont légitimes mais ils ne doivent conduire ni à détériorer le service public ni à détériorer les conditions de travail. Ce que nous sentons en tant qu'élus, et il est de notre devoir de le dire, c'est que les services sont de plus en plus sous tension, les agents de plus en plus sous pression et, j'ose le dire ainsi, les directions se regardent de plus en plus jalousement pour défendre leurs deniers. Ce n'est pas tout à fait sain et il faut toute l'expérience et toute l'implication professionnelle et la conviction des agents de la fonction publique pour préserver l'efficacité des postes de travail.

En 2016, nous connaissons la première baisse des recettes globales hors cessions, une réalité marquant une rupture historique dans la vie de notre collectivité, l'évolution négative des recettes réelles. Est-ce la fin des laboratoires municipaux ? C'est un risque. Il faut toujours avoir en tête, sur les choix budgétaires, pas seulement l'année en cours, pas seulement le court terme mais aussi l'avenir, même si la réflexion contextuelle est fondamentale. Par les choix d'investissement et de fonctionnement, nous façonnons Villeurbanne de demain.

C'est pourquoi la baisse des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des directions, à l'exception du secteur éducation, ne doit pas correspondre à une attitude passive consistant strictement à réduire la voilure. C'est une démarche proactive qui doit être la nôtre. Il ne faudrait pas non plus se recroqueviller sur les strictes compétences communales légales, on exclurait alors de l'action municipale des domaines précieux de revitalisation du territoire.

Nous concluons en donnant tout à fait raison aux perspectives établies par Prosper Kabalo et par la majorité. Nous aimerions établir très concrètement une réponse à la réalité démographique de Villeurbanne et agir pour un territoire de potentialité et de nécessité.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. La parole est maintenant à M. Lacoste pour le groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez à notre assemblée municipale le débat sur les orientations budgétaires de Villeurbanne pour l'année 2018.

Votre rapport propose une analyse rétrospective de la situation financière de la Ville et d'aborder les données économiques qui déterminent le contexte de la préparation du budget primitif 2018, l'occasion de faire un diagnostic sur la santé financière des collectivités locales, après un quinquennat de « dégradation » des dotations pour reprendre l'un des titres de paragraphe de votre rapport.

Par son renoncement à l'automne 2016, la campagne présidentielle n'a pu faire le bilan de la présidence de François Hollande, notamment dans ses relations avec les collectivités locales.

Qu'avons-nous entendu, ici même, lors des quatre dernières années de la présidence de Nicolas Sarkozy, sur les efforts budgétaires demandés pour faire face à la crise financière de 2008. La lecture de votre graphique, page 4 du rapport, sur l'évolution des dotations et compensations de l'État de 2007 à 2016 est édifiante !

Ces dotations représentaient 25,04 % en 2007 des recettes réelles de la Ville hors cessions contre 16.71 % en 2016, progressant sous la présidence de Nicolas Sarkozy malgré la crise financière, et chutant fortement sous celle de François Hollande ! En bon militant, vous tentez de justifier ces baisses en rappelant le plan d'économies du gouvernement Valls mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce qui explique votre timidité à défendre le bilan d'un président qui n'a pas eu le courage de le faire lui-même devant les Français !

L'année 2014 a marqué un tournant pour les dotations de l'État aux collectivités locales avec une première baisse générale et significative, puis une baisse triennale programmée sur les années 2015 à 2017. D'un niveau de 41,5 Md€ en 2013, la DGF a reflué sur quatre exercices successifs, une baisse cumulée de 27 Md€ ; 2015-2017, une dégradation des comptes pour les collectivités locales.

François Hollande avait promis de réformer cette DGF, de simplifier l'architecture complexe de la dotation forfaitaire des communes en réduisant le nombre de composantes des critères d'attribution, mais cette réforme a été sans cesse repoussée et n'a finalement jamais été mise en place... Un exemple de plus d'un quinquennat pour rien !

Avec l'élection présidentielle, une nouvelle page doit s'écrire dans l'histoire des relations de l'État et des collectivités locales avec le nouveau président de la République.

Page qui n'est pas blanche... Secrétaire général adjoint de l'Élysée et patron de Bercy, Emmanuel Macron a participé, et au premier plan, au bilan désastreux de François Hollande, il en est en partie comptable même s'il veut nous faire croire, aujourd'hui le contraire.

Six mois après l'élection d'Emmanuel Macron, les collectivités locales et au premier plan les communes restent au cœur de nombreuses incertitudes en ce qui concerne leurs moyens et leur avenir.

Alors même qu'entre 2015 et 2017, les collectivités locales ont réalisé 97 % de l'effort d'économies qui leur était demandé, les changements politiques lors des élections municipales, départementales et régionales y sont sûrement pour quelque chose, contre seulement 50 % pour l'État socialiste, elles continuent à subir aujourd'hui l'imprévisibilité de l'évolution des dotations.

À l'occasion de la conférence nationale des territoires, qui s'est tenue au Sénat le 17 juillet dernier, Emmanuel Macron s'était engagé à ne pas baisser brutalement les dotations des collectivités territoriales pour l'exercice 2018. Cette promesse n'aura duré que le temps d'une annonce, avec un effort demandé de 13 Md€ de réduction de la dépense sur le quinquennat, sans parler de la désagréable surprise de voir rayer, 48 heures plus tard, d'un trait de plume, plus de 300 M€ de dotations de l'État, sans plus d'explications.

Comme l'a rappelé François Baroin, président de l'Association des maires de France, « *sur les trois dernières années, les collectivités locales ont réalisé 34 % d'économies à l'échelle de toutes les dépenses nationales, alors que 80 % de la dette est de la responsabilité de l'État.* » Elles méritent le respect notamment de la parole donnée.

Bien que les dotations soient, semble-t-il, gelées en 2018, utilisons le conditionnel avec un gouvernement habitué aux zigzags, les collectivités seront à nouveau mises à contribution pour respecter l'objectif de baisse des dépenses et cela à hauteur de leur poids dans la dépense publique globale, soit environ 20 %. Des sanctions seront même prévues contre les récalcitrantes en 2019.

Cette politique de conduite à l'aveugle pour les collectivités locales qui fait primer l'effet d'annonce à des fins de communication sur la réflexion globale, le besoin de vraies réformes territoriales et fiscales, le manque de concertation et le mépris des élus locaux n'est pas crédible. Le dialogue et la confiance sont indispensables.

Il est vrai que les élus locaux ont de quoi être inquiets devant les annonces d'Emmanuel Macron et de son gouvernement depuis cet été :

- 300 M€ de crédits supprimés pour 2017 pour les communes ;
- 46,5 M€ supprimés pour la Politique de la ville ;
- 35 M€ supprimés pour l'aménagement du territoire ;
- 450 M€ supprimés pour les Régions ;
- 240 M€ supprimés de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ;
- 41 % des contributions directes encaissées par les collectivités supprimées avec la taxe d'habitation ;
- 1,5 Md€ ponctionnés sur les bailleurs sociaux.

Les collectivités locales ont besoin d'un cap bien défini et d'une vision claire pour préparer sereinement leur budget et anticiper leurs investissements.

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a annoncé souhaiter exonérer 80 % des assujettis, soit un doublement de la part actuelle de 40 %, de la taxe d'habitation. 80 %, pourquoi pas 100 % ? L'égalité devant l'impôt n'est plus qu'un mythe ! La question de constitutionnalité se pose. De quoi sont coupables les 20 % qui continueront à payer ?

Les députés ont voté la fin progressive de cette taxe d'habitation sur trois ans. La perspective d'être exonéré de taxe d'habitation peut réjouir une majorité de Français. La propagande gouvernementale proclame que cette suppression de la taxe d'habitation concernera 80 % des ménages. Quel enfumage ! Plus de 40 % des ménages ne sont pas concernés par la suppression de la taxe d'habitation... ceux qui ne la paient pas et ceux qui la paieront encore.

Enfumage encore sur l'argument de justice sociale : les plus modestes ne gagnent rien dans cette réforme, 27 000 € par an pour un célibataire, c'est le plafond de revenus pour bénéficier de l'exonération.

Enfumage toujours sur cette soi-disant baisse des impôts et le gain annoncé de pouvoir d'achat pour les Français. Cette réforme fera deux victimes : les 20 % de nos concitoyens qui continueront à payer la taxe d'habitation et les classes moyennes qui financeront par leurs impôts nationaux la compensation financière de l'État aux communes.

Ce qui est donné dans une main sera repris dans l'autre !

Mais n'oublions pas que les impôts locaux financent les services publics du quotidien : les écoles, les cantines, les crèches, la voirie, les transports en commun, l'aide aux personnes âgées... Les communes et les collectivités locales craignent, à juste titre, que les recettes perdues ne soient pas compensées par l'État à l'euro près malgré les promesses du président. Et quelle sera à terme la ressource fiscale de substitution ?

Cette mise sous tutelle de l'État des finances locales annonce à terme la fin du principe de libre administration des collectivités locales et de la décentralisation.

Monsieur le Maire, vous avez voulu anticiper cette baisse des recettes et profiter de cette réforme de la taxe d'habitation, véritable effet d'aubaine, pour augmenter la fiscalité locale : cela représente, 80 € d'impôts locaux en plus pour la part communale, soit une augmentation comprise entre 6 % et 11 % selon les cas, comme l'a démontré Jean-Wilfried Martin lors du dernier Conseil Municipal, pour les Villeurbannais qui seront condamnés à continuer à payer la taxe d'habitation ! Le socialisme fiscal a ses habitudes.

Après un quinquennat désastreux pour les collectivités locales et devant les incertitudes de la politique d'Emmanuel Macron, rien ne change à Villeurbanne !

- Des recettes menacées par le désengagement de l'État : votre adjoint aux finances nous expliquera sûrement le bien-fondé de l'exonération de la taxe d'habitation.
- Une Métropole de plus en plus dominante, vous continuez votre politique comme si de rien n'était.
- Hausse des effectifs aggravée par le périscolaire.

- Gestion archaïque du personnel, de son temps de travail et des autorisations d'absence.
- Maintien des emplois d'avenir malgré les annonces du gouvernement.

Nous sommes loin des efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement réalisés par de nombreuses collectivités locales pour remédier au désengagement de l'État et faire face aux annonces inquiétantes du gouvernement afin de garantir un service de qualité sans augmenter la fiscalité !

Jean-Wilfried Martin parlait de « village gaulois » lors du débat d'orientations budgétaires de l'année dernière. La municipalité de Villeurbanne sera-t-elle le « dernier des Mohicans » du socialisme municipal, digne de l'ancien monde dénoncé par nombre de vos adjoints ralliés à Macron ?

Monsieur le Maire, encore une marche à franchir pour devenir avec votre ancien camarade Gérard Collomb les frères ennemis du macronisme.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Il faudra sans doute attendre un peu mais l'archaïsme n'est pas toujours là où on le déclare, notamment dans vos propos. Dire que nous poursuivons les emplois d'avenir alors que l'on sait qu'ils étaient contractuels et qu'ils sont en train de s'arrêter, c'est l'exemple de contrevérité qui atténue vos indignations et qui fait partie de l'enfumage, permettez-moi de le dire.

Monsieur Bravo pour le groupe Communiste et Républicain ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Le président de la République et son gouvernement ont choisi de faire plus de 20 Md€ de cadeaux aux plus riches. Un choix parfaitement clair, en faveur de celles et ceux qui ont déjà tout, mais aussi des banquiers et des multinationales. Après la casse du Code du travail et avec les menaces qui pèsent sur la Sécurité sociale, sur les communes, il s'agit bien d'un véritable projet de société, au service exclusif de la finance qui va provoquer de fortes inégalités sociales et territoriales.

Le projet de loi de finances 2018 est la démonstration que le surnom de « Président des Riches » d'Emmanuel Macron n'est pas usurpé. La réforme sur l'ISF et les revenus du capital, par exemple, qui serait compensée par l'augmentation de la TVA sur les produits de luxe tels que les yachts, les jets privés ou voitures de luxe est une vaste fumisterie. Le scandale des « paradise papers » révèle ce que l'on savait déjà sur les pratiques légales mais douteuses et surtout immorales de certains riches contribuables. On apprend ainsi que ceux à qui est destinée cette « réforme » pratiquent « l'optimisation fiscale » sur l'achat d'objets de luxe en toute légalité, en déclarant leurs joujoux dans des paradis fiscaux par l'intermédiaire d'entreprises écran leur garantissant ainsi une TVA minime dans ces mêmes paradis fiscaux. En supprimant l'impôt de solidarité sur la fortune, ce gouvernement fait un cadeau de 3,2 Md€ aux 300 000 ménages les plus fortunés... mais il baisse l'APL pour tous et il augmente la CSG, sans compensation, pour 2,5 millions de retraités.

D'autre part, d'après le rapport OXFAM, et selon les derniers calculs effectués par des chercheurs de l'université de l'ONU, la France est le pays de la zone euro qui perd le plus du fait de l'évasion fiscale des grandes entreprises. Ce sont ainsi au moins 20 Md€ qui échappent chaque année à l'État français à cause de l'optimisation fiscale des grandes entreprises, soit plus des deux tiers des recettes fiscales de l'impôt sur les sociétés en 2016 : 3 250 familles les plus riches ont caché dans les paradis fiscaux 140 Md€. En tout, le manque à gagner annuel pour la France est de 60 Md€ à 80 Md€ soit, à peu de chose près, le montant de notre déficit budgétaire.

Face à cette fraude, le gouvernement et les parlementaires En Marche préfèrent détourner les yeux et ne prennent absolument aucune disposition. Au contraire, ils poursuivent dans la même logique que les gouvernements précédents et préfèrent, pour le budget 2018, porter le CICE à 21 Md€, dans l'absence totale de traçabilité sur l'utilisation de cette masse d'argent public. De 2013 à 2019, le CICE représentera 72,4 Md€ sans aucune contrepartie sur l'emploi. Un groupe tel que Nokia a touché, en 2016, 62 M€ tout en supprimant 600 emplois.

Une autre bombe à retardement menace les recettes de l'État. Selon l'économiste Gabriel Zucman, le prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital constitue un grave danger. Avec un coût final estimé par le gouvernement à 1,9 Md€ pour les finances publiques à partir de 2019, l'estimation réelle serait plus proche des 10 Md€, et même des 20 Md€ si les grands patrons décident de se payer encore plus grasement en dividendes.

Décidément, après six mois d'exercice du pouvoir, Emmanuel Macron est bien le président de la finance.

Naturellement, pour financer toutes ces mesures, le gouvernement puise dans des plans d'économies sous prétexte de « redressement des comptes publics » en les faisant supporter aux collectivités locales et aux services publics associés. Par exemple, la réduction brutale du nombre de contrats aidés est inadmissible. Certes, il s'agit d'emplois précaires, mais le gouvernement aurait dû préciser l'objectif de ces contrats et les pérenniser. C'est un plan social de plus de 140 000 emplois d'utilité publique, sans indemnité ni accompagnement qui est mis en œuvre et qui touche les travailleurs les plus précaires. Ces emplois, souvent utilisés par les associations ou les communes, participent pleinement à la cohésion sociale de nos territoires.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement est particulièrement inquiétante malgré des propos voulus rassurants du Premier ministre. L'annonce d'une nouvelle baisse de 13 Md€ est inacceptable. Ce ne sont pas les collectivités qui sont responsables de la dette publique mais les conséquences quotidiennes pour les collectivités sont désastreuses : non-remplacement d'agents partant en retraite, diminution des investissements, fermeture de services publics...

Quant à la réforme de la taxe d'habitation, c'est un véritable piège. C'est un des premiers éléments d'une refonte globale de la fiscalité (augmentation de la CSG, baisse de l'ISF) et si les foyers économiseront 230 € en moyenne chaque année après la réforme de la taxe d'habitation, la baisse de la DGF leur coûtera 351 € par an en suppression de services publics, de crèches, de services périscolaires... On ne peut donc pas accepter cette

nouvelle remise en cause du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Enfin, le Premier ministre a rappelé la volonté gouvernementale de « *tendre à deux niveaux seulement d'administration en deçà du niveau régional... tout en remplissant des contrats d'objectifs pour les plus grandes collectivités* ». C'est la poursuite des réformes des précédents quinquennats qui ont déjà durablement affaibli les communes et les départements. C'est aussi calquer notre modèle républicain sur une mondialisation porteuse de concurrence entre les territoires avec des métropoles toujours plus avantagées et des périphéries abandonnées. La démocratie locale en serait d'autant plus affaiblie que le président de la République a annoncé la réduction d'un tiers du nombre des élus locaux dont la plupart sont engagés bénévolement dans la vie publique locale.

Le projet de loi de finances 2018 représente aussi un risque systémique pour les organismes HLM et leurs locataires. Faire supporter aux seules HLM toutes les économies sur les APL est injuste, c'est pourquoi nous portons ensemble un vœu à ce sujet.

C'est dans ce contexte de baisse des dotations de l'État, entamée depuis plusieurs années, que doit être évalué le budget de notre ville pour 2018. S'il nous est imposé de réduire nos finances, cela ne peut se faire au détriment du service rendu à la population et du contrat passé avec les Villeurbannais qu'est notre programme. Gymnastique plus facile à dire... Notre volonté de maintenir un service public de qualité ainsi que des investissements à un haut niveau équivalent au précédent mandat (200 M€) impose de fait la réduction des dépenses de fonctionnement et l'appel à l'emprunt.

Pour ce qui est de l'emprunt compris dans une fourchette de 22 M€ à 23 M€, cela nous semble opportun au vu du faible endettement de la commune et une capacité de désendettement d'un an actuellement. Même si, à terme, la capacité de désendettement est portée entre 5 à 6 ans, cela nous mettra toujours dans la partie basse des valeurs moyennes actuellement comprises entre 5 à 10 ans. Sans compter que l'appel à l'emprunt n'est qu'un des éléments de l'équilibre de nos finances.

Quant à la baisse des dépenses de fonctionnement qui a été réévaluée à -2,3 % sur la base du BP 2017 pour l'ensemble des directions et de 0 % pour le secteur de l'éducation, cela démontre la volonté de ne pas impacter ou le moins possible le service rendu à la population. Ces mesures devraient permettre un autofinancement proche des 20 M€ et une épargne nette de 17 M€ permettant de poursuivre notre volonté d'investissement.

Toutefois, nous attirons votre attention et resterons vigilants à ce que les mesures d'économies n'aboutissent pas à un glissement du service public municipal vers des domaines hors objectifs programmatiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, vous avez fait exactement 8 minutes, félicitations.

Monsieur Crombecque, pour le groupe socialiste ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au nom du groupe socialiste et apparentés, je remercie Prosper Kabalo pour la présentation pédagogique de ce dossier. Au-delà des éléments présentés qui manifestent la volonté de poursuivre une gestion saine des finances de notre collectivité et des engagements pris lors du plan de mandat, il convient de faire plusieurs remarques.

Depuis plusieurs années, lors du débat d'orientations budgétaires, les intervenants soulignent l'incertitude entourant la situation économique. Le débat de cette année n'échappe pas à ce contexte. En effet, cette année, aux perspectives économiques encore incertaines s'ajoutent les annonces du gouvernement d'Édouard Philippe de baisse des dotations aux collectivités territoriales avec la réduction des dépenses de fonctionnement de 13 Md€ sur 2018-2022, la suppression sans compensation de la taxe d'habitation, l'annulation de 300 M€ de dotation, la ponction de 1,5 Md€ sur les bailleurs sociaux.

De l'espoir suscité par la conférence des territoires du 17 juillet dernier aux mesures traduites dans le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, nous sommes donc passés en quelques semaines du pacte de confiance au pacte de défiance entre l'État et les collectivités locales.

Pourtant, les collectivités locales, et la Ville de Villeurbanne notamment, ont pris leur part dans la réduction des dépenses publiques. Selon la Cour des Comptes, elles représentent moins de 20 % des dépenses publiques globales et ont participé les trois dernières années à hauteur de 50 % à la réduction du déficit public. À titre d'exemple, comme le mentionne la communication sur les suites données aux recommandations réalisées par la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes, depuis le lancement de la démarche d'amélioration de l'activité des services, 348 pistes ont été identifiées et les actions chiffrées permettent d'atteindre une économie prévisionnelle de 1,3 M€ pour 2018 et 2019.

À ce moment-là de la réflexion, il convient de remercier le travail en concertation des services et des élus pour arriver à ce résultat sans entamer la qualité du service rendu. La Ville a donc pris sa part de responsabilité mais, aujourd'hui, la trajectoire financière imposée par le gouvernement Philippe menace la capacité de la Ville à agir comme elle l'entend.

Nous devons à nos concitoyens un discours de vérité quant aux marges de manœuvre actuelles de la municipalité dans ce contexte d'incertitude. Cette année encore, notre stratégie financière assure la pérennité de l'action municipale et un service public de qualité mais, comme le rappelle le rapport, un nombre limité des recettes (fiscalité directe, dotations et compensations de l'État et de la Métropole) permet ainsi d'atteindre plus des trois-quarts des recettes réelles de fonctionnement.

Cette forte concentration traduit à la fois une dépendance réelle de la collectivité à un nombre limité de ressources et une fragilité potentielle dans un contexte de réduction continue de cette dotation par l'État. Le deuxième poste de recettes de la collectivité concerne les dotations et compensations de l'État.

Pour assurer l'équilibre des budgets et des finances de la collectivité, la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement, le développement des recettes autres que la fiscalité ou le recours à l'emprunt sont des pistes à explorer selon des échelles différentes. L'objectif d'investissement supérieur à celui du dernier mandat est fixé avec volontarisme à 200 M€.

Il correspond à des équipements destinés à faire face aux besoins d'évolution de la ville, aux attentes de nos concitoyens et au bon fonctionnement des services publics.

Comme le souligne Prosper Kabalo, la Ville dispose d'une marge de manœuvre réelle, cependant conditionnée à la soutenabilité de la dette. La capacité de désendettement fixée à 1 an à fin 2016 pourrait être portée de 5 à 6 ans en fin de mandat. Cet objectif compose néanmoins avec la nécessité de financer nos investissements mais aussi le niveau de départ de l'endettement.

En parallèle, la mise en œuvre d'économies se poursuit en tenant compte des politiques municipales prioritaires et de l'évolution démographique villeurbanaise. Les objectifs d'économies sont recherchés par exemple à travers des économies structurelles, l'organisation des services, la révision des politiques menées, la réduction étalée des subventions à l'ensemble des structures associatives, en concertation avec elles, avec une modulation en fonction des situations spécifiques de ces associations, la réalisation d'investissements qui vont générer des économies de fonctionnement courant.

Ces mesures réalistes et équilibrées sont conduites pour ne pas fragiliser les agents et les publics. Les élus socialistes et apparentés s'inquiètent d'une politique gouvernementale qui remet en cause les capacités d'intervention des collectivités et fragilise donc leur capacité à répondre aux besoins des habitants.

De ce point de vue, comme l'ensemble des élus locaux, nous attendons beaucoup de la future réforme de la fiscalité locale qui devra être l'occasion de remettre en place ce qui incombe à l'État de ce qui incombe aux collectivités locales.

Les orientations budgétaires présentées répondent à la volonté de tenir compte de l'évolution du contexte national et de trouver des adaptations pragmatiques sans renier le corps de nos objectifs pour les Villeurbannais. Notre groupe entend poursuivre les grands axes de notre programme fondé sur une ligne politique claire et assumée.

Comme le rappelait Jean-Paul Bret lors du débat budgétaire de l'année dernière, je cite : *« On choisit de faire ce qu'il est possible de faire avec ce que l'on a. »* Reprenant cette formule, notre groupe fait preuve de volontarisme politique et de réalisme, nous refusons les positions démagogiques et incantatoires de celles et ceux qui ne gouvernent pas.

Sur ce point, il est paradoxal d'entendre notre collègue Lacoste aujourd'hui dénoncer des mesures qu'il aurait appliquées avec encore plus de rigueur si leur candidat avait été élu en mai dernier. Pour mémoire, le programme des candidats Les Républicains, selon les cas, prévoyait entre 80 Md€ et 100 Md€ de baisse des dépenses publiques dont un tiers concernait les collectivités locales.

Certes, l'un est aujourd'hui retraits de la politique et l'autre en interrogation forte, mais nous, nous faisons preuve, mon cher collègue, de cohérence.

Pour notre part, nous souhaitons toujours proposer aux Villeurbannais des services de qualité permettant une cohésion sociale et un développement de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Kabalo, pour apporter quelques éléments dans l'échange ? Sachant que, comme vous l'avez souligné pour certains à plusieurs reprises, le débat définitif aura lieu au moment du budget.

M. Prosper KABALO.- Je vais essayer d'apporter quelques réponses aux uns et aux autres et une conclusion très personnelle sur la situation nationale.

À M. Morel, sur les emplois d'avenir, que deviennent-ils ? Avec toutes ces personnes qui ont souscrit et qui ont pratiqué ces emplois d'avenir, nous avons eu un discours très clair : trois années de formation, une réinsertion sociale, un mode de vie adapté à reprendre un emploi. Jamais, dans notre propos, il n'a été prévu un engagement à la fin de leurs trois années.

Je peux vous dire ici d'une manière tout à fait tranquille et posée que tous ceux qui ont su ou pu profiter de ces emplois d'avenir ont pour beaucoup retrouvé un emploi, en tout cas ont retrouvé un équilibre familial, social et, pour nous, c'est une réussite. Les voir disparaître, c'est un sujet qui pose débat mais nous avons joué notre rôle dans les emplois d'avenir et nous verrons l'incidence dans le BP.

Concernant le calcul du jour de carence, nous vous le donnerons au BP. Les uns et les autres avez interpellé sur les chiffres. Ce soir, nous sommes dans le DOB et non dans les chiffres d'une manière précise. Vous aurez les uns et les autres tous les chiffres que vous souhaitez au moment du vote du budget primitif.

Un mot sur vos voyages. L'avantage avec vous, c'est que l'on voyage souvent. Ce soir, c'était la Chine. Je vous invite à aller plus loin qu'à Shanghai. Moi qui ai parcouru pas mal la Chine, je peux vous dire qu'il n'y a pas que Shanghai comme référence compte tenu notamment des conditions de travail dans les usines. Je ne fais pas de reproche, je ne critique pas la Chine, mais nous servir ici l'excellence de Shanghai, autant servir l'intégralité du propos lorsqu'on veut montrer un pays, en tout cas en parler.

Madame Khelifi, je vais vous donner les chiffres que vous avez demandés : la dette par habitant s'élève à 143 €, la capacité de désendettement est d'une année et notre emprunt n'est pas de 24 M€ mais de 21,3 M€.

Vous avez dit qu'il ne faudrait pas que les salariés de cette Ville soient la variable d'ajustements de notre budget. À aucun moment cela n'est le cas et à aucun moment cela ne le sera. Si des salariés veulent profiter d'un départ à la retraite anticipé, c'est un choix personnel, ce n'est pas une variable d'ajustement.

Jonathan Bocquet a dit qu'il y avait dans les services une certaine tension. Je l'ai dit moi-même dans les réunions budgétaires, certes, peut-être qu'à force d'aller vers des réductions et des réflexions permanentes, on arrive à une situation un peu tendue. J'espère que, d'une manière collective, les années qui viennent nous permettront de remercier comme il se doit les services. Pour détendre un peu la pression sur les services, il y aura un nombre important de recrutements cette année. Vous aurez des chiffres précis dans le budget. Nous sommes dans une démarche et nous sommes conscients de cette tension, nous en tiendrons compte dans les prochains budgets avec des possibilités qui seront offertes au travers des conditions sociales de l'entreprise.

De même, Madame Morel, vous vous inquiétez du fait que l'on ne parle pas des rythmes scolaires et autres. Cela viendra dans le budget. Ce n'est pas dans le cadre du DOB.

Vous dites que l'investissement est le même que l'an dernier. C'est faux. Je viens de le dire, il était de 34 M€ l'année dernière et 55 M€ sont inscrits en 2018.

Mme Michèle MOREL.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'à court terme, il allait devoir être révisé.

M. Prosper KABALO.- Nous avons un engagement de 200 M€ sur le mandat, il sera tenu. Avec 55 M€ en 2018, nous serons dans le haut du panier au niveau national.

Monsieur Morel, vous moquez le fait que nous soyons une Ville bien gérée. Je peux dire que l'équipe municipale est fière du fait que cette Ville est bien gérée, elle l'est depuis de nombreuses années, et parce que nous sommes une Ville bien gérée, nous passons toutes ces étapes des gouvernements successifs. M. Sarkozy y a été aussi, je ne vais pas reprendre ce qu'il nous a amené en 2008 et en 2009 en termes de régression des subventions, les normes 0 valeur. Il existe des exemples.

Si nous avons pu passer toutes ces tempêtes en termes de baisse de dotations, c'est parce que nous sommes une Ville bien gérée. Si nous n'avons que 23 M€ d'emprunt, c'est parce que nous sommes une Ville bien gérée.

J'entends les uns et les autres dire que c'est bien d'avoir enfin recours à l'emprunt. Nous n'avons jamais dit que c'était une fin en soi de ne pas avoir recours à l'emprunt, et ce n'est pas parce que les taux sont bas qu'il faut forcément emprunter. Qui dit emprunt dit charges financières dit intérêts d'emprunt. Le dérapage en termes d'emprunt dans des équilibres financiers d'une collectivité, cela va très vite. En cinq ou six ans, nous pouvons tout à fait dégrader l'intégralité de nos ratios parce que nous aurons recours à l'emprunt.

Là aussi, nous nous devons d'avoir une maîtrise. Si nous devons emprunter, nous le faisons, nous passons de 4 M€ à 23 M€, cela veut dire que quand il y a lieu de le faire, nous le faisons mais parce que cela correspond à un besoin et non simplement une utilisation absurde et déraisonnée de l'emprunt.

Monsieur Lacoste, je vous ai répondu. Je porte un propos mesuré sur la taxe d'habitation. Cela fait des années que nous disons que c'est une taxe injuste. Cela fait des années que nous rêvons tous du grand soir fiscal. Le voici peut-être enfin ! Je dis « peut-être », je mesure le propos et je prendrai mes responsabilités si je me rends compte que la mesure est mal à propos.

Dans *Le Parisien* d'aujourd'hui, il y a deux exemples à Vaulx-en-Velin (on ne peut pas dire que *Le Parisien* est un journal local) de deux familles qui ont été interrogées sur leurs ressources et sur l'impact de la suppression de la taxe d'habitation. Pour l'une, c'est 1 000 € d'économie et, pour l'autre, 700 €. Toutes les deux ont dit que cela améliorerait leur pouvoir d'achat.

Je pense qu'il faut prendre le temps de la réforme et attendre de voir qu'elle sera appliquée. Je crois que c'est M. Lacoste ou M. Bravo qui a dit : « Pourquoi 80 % et pas 100 % ? », je suis d'accord. Pourquoi pas 100 %, pourquoi avoir une injustice fiscale ?

On peut reprendre mon propos, même lorsque c'était le président Sarkozy qui était en place, je n'avais qu'un intérêt, c'était la réussite économique de la France. M. Morel a parlé de l'Allemagne, j'espère qu'elle se sortira de la crise politique dans laquelle elle est aujourd'hui parce qu'elle pourrait entraîner la France. Autant avoir toujours un propos plutôt positif et constructif.

M. Hervé MOREL.- Elle est en excédent.

M. Prosper KABALO.- Je veux bien que l'on nous ramène toujours l'Allemagne mais nous avons aussi nos excellences et avons vendu la semaine dernière 413 Airbus !

(Brouhaha)

Nous pouvons prendre aussi l'exemple de la démographie, le taux de natalité est de 1,4 quand il est de 2,1 en France. Et le taux de pauvreté !

Nous montrons dans nos dépenses de fonctionnement une baisse de 2,3 %. D'abord, ce n'est pas une fin en soi de vouloir baisser les frais de fonctionnement, cela fait partie de notre souci de gestion, il y a un jeu de la baisse et de la hausse. Il s'agit de financer le développement qui est nécessaire en termes d'investissement pour l'ouverture d'équipements nouveaux, d'accompagner le développement démographique, et je vais vous donner quelques chiffres pour vous montrer que quand on parle de 2,3 %, vous n'avez pas la lecture intégrale de toutes les équations budgétaires sur lesquelles tout le monde travaille, services et directions.

Par exemple, en 2016, nous avons une demande en lettre de cadrage de -1,9 %, les centres sociaux ont eu 0 % de baisse. Cette année, sur le budget 2018, celui de l'Éducation n'aura aucune baisse.

Le CCAS a vu sa subvention augmenter de plus de 10 %, 350 000 € de plus sur le budget 2016.

Cela veut dire que l'on n'est pas dans une absurdité relative consistant à dire que c'est -2,3 %, il y a un équilibre en fonction des besoins d'investissement et de fonctionnement. Nous sommes dans une réflexion globale.

La croissance était de 0,3 % en 2014, 1,3 % en 2015, 1,1 % en 2016, 1,7 % en 2017, 1,7 % en 2018 voire 1,8 % selon l'OCDE. La consommation des ménages est en hausse. La parité euro/dollar s'améliore. Voyons plutôt des perspectives économiques qui s'améliorent, cela permettra à la fois à la France et aux collectivités locales de profiter de la croissance.

Le gouvernement s'engage à un plan d'investissement de 57 Md€. Là aussi, il y a des perspectives de faire retomber ces investissements sur nos territoires.

Nous sommes dans des perspectives positives, constructives au niveau national et concernant notre Ville. La situation de notre Ville est saine, elle le reste et elle nous permet en toute sérénité d'aborder les exercices qui nous mèneront à la fin du mandat.

Il n'y a pas plus de choses à dire puisque nous étions dans un débat beaucoup plus large. Nous reviendrons au moment du vote du budget sur des chiffres d'une manière plus précise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne dirai que peu de choses à l'issue de ce débat.

D'abord, j'espère que tout le monde votera de manière positive cette délibération. Je l'accompagne de ce qu'est la conclusion puisque, pour la première fois à l'issue d'un débat budgétaire, nous aurons un vote alors qu'avant c'était une simple communication. Mais ce vote n'engagera pas le vote budgétaire. Je rassure les groupes d'opposition. Il s'agit de prendre acte de la présentation de ce DOB, ce qui devrait, me semble-t-il, entraîner un vote positif et ne pas avoir de conséquences sur le budget suivant.

Nous avons eu une présentation qui est très exhaustive dans ce DOB. On pourrait presque dire que le débat de présentation budgétaire se trouvera un peu atténué derrière par cette présentation du DOB qui, à bien des égards, a présenté peut-être pas tous les chiffres mais M. Kabalo en a fait état dans ses réponses pour les centres sociaux, pour l'éducation. Le débat budgétaire lui-même sur le budget prévisionnel sera largement préparé si l'on peut dire.

J'espère que nous en tiendrons compte dans nos discussions et nos interventions même si je n'en suis pas sûr.

On a parlé des emplois d'avenir, je n'y reviens pas. J'ajoute simplement que nous présenterons, peut-être pas en Conseil Municipal mais en commission, et cela fera l'objet du débat selon des modalités à déterminer, le bilan des emplois d'avenir. Nous l'avons aujourd'hui, c'est un document assez important. Soyez rassurés sur le fait que tout sera porté à connaissance et nous éclairerons le propos de M. Kabalo en disant que ces emplois d'avenir ont été positifs pour ceux qui en ont bénéficié, ce qui ne signifiait pas que tout le monde rentrerait dans l'emploi. Néanmoins, un assez grand nombre a suivi ce cursus. J'ai à l'esprit des exemples de personnes qui ont travaillé autour de moi dans les services proches du cabinet ou de la relation habitant et qui, à l'issue, ont réussi des concours de la fonction publique territoriale. Ce bilan est conséquent et mérite d'être porté à connaissance.

Monsieur Lacoste, c'est bien quand vous citez François Baroin. D'ailleurs, j'aurai le plaisir après-demain d'aller au congrès des maires, ce qui ne m'était pas arrivé depuis longtemps. Cette année, j'ai fait un effort particulier pour saluer le président de la République, je vous laisse apprécier dans quel sens. *(Rires)*

C'est important dans l'incertitude dans laquelle nous sommes par rapport au contexte des collectivités territoriales. M. Baroin, en tant que président de l'association des maires de France, avec son vice-président M. Laignel, décrit de manière crue la situation des collectivités territoriales. Chacun y a fait allusion à sa manière, parfois en tirant un peu la couverture ou en ramenant ses propres préoccupations.

M. Martin avait parlé d'orientation socialo-macroniste au dernier Conseil Municipal, reconnaissons tout de même qu'avec un Premier ministre issu des Républicains, qu'avec un ministre qui s'appelle M. Darmanin pour l'Action et les Comptes Publics, avec M. Le Maire, ministre de l'Économie, l'affiliation est plutôt celle d'une politique de droite qu'une filiation socialiste. Reconnaissons que l'origine de ceux qui sont à la manœuvre dans ces grandes problématiques ne vous est pas indifférente et ils étaient plutôt dans votre camp. Il faut savoir le reconnaître.

(Broubaba)

Je sais que vous savez grogner au fond de la salle mais vous pouvez vous abstenir un peu. Je l'ai dit, ce débat aujourd'hui anticipe largement celui sur le budget prévisionnel qui méritera peut-être plus que d'habitude encore en décembre le titre de prévisionnel. Il aura un caractère prévisionnel. Primitif signifie qu'il est prévisionnel.

Chacun l'a souligné, je ne fais que pointer quelques têtes de chapitre, il y a évidemment ce renouvellement du cadre entre les collectivités locales et l'État sur lequel planent beaucoup d'incertitudes. Nous verrons ce que nous dira M. Macron après-demain. Personnellement, je doute qu'il renverse complètement la marmite, en tout cas les orientations qui ont été prises jusqu'à maintenant. Il y a le problème de la décentralisation, je l'ai dit depuis longtemps, vous l'avez repris chacun à votre manière, de la libre administration des collectivités territoriales qui est écornée par un certain nombre des mesures proposées.

Il y a la question de la façon dont seront discutés nos équilibres propres avec l'État puisque, pour les villes de plus de 50 000 habitants, on aura certains cadres contractuels avec les 1,2 %, avec la part de l'investissement.

S'agissant de l'autofinancement, on peut regretter qu'il en soit ainsi, il n'empêche que les mesures que nous amorçons au niveau de ce DOB, qui consistent à augmenter l'autofinancement, nous permettront d'aborder une discussion dans de meilleures conditions, quel que soit le fond des choses, plutôt que si nous avions un autofinancement qui se dégradait. Je vous demande aussi de considérer cela.

Tout cela montre que quelle que soit la conjoncture, nous cherchons ici dans notre Ville, tout en étant dans une Métropole, à l'aborder dans les conditions les meilleures possibles et en faisant en sorte que les contraintes soient les moins fortes possible. Ces contraintes seront là, il ne s'agit pas de les nier, de les dissimuler.

Nous sommes dans le cadre de la préparation d'un budget avec énormément d'incertitudes, sans parler de celle qui compte pour nous, à savoir le caractère incertain de la politique gouvernementale sur nos populations, sur les partenaires de l'action municipale. Je pense aux associations qui, à travers les contrats aidés notamment, subissent déjà de plein fouet un certain nombre de choses, à la baisse des subventions de la Politique de la Ville, la disparition des emplois aidés, les relations entre les établissements sanitaires et sociaux, sans oublier la baisse conséquente des APL qui, même si le sujet reste dans la discussion parce que chacun voit bien, y compris dans la majorité gouvernementale, que les propositions nous conduisent à une impasse, aura néanmoins des conséquences sur ce que nous aurons à faire.

Ce débat d'orientations budgétaires nous a permis largement d'anticiper sur ce que sera le débat sur le budget le 21 décembre prochain.

Merci de votre attention.

Je mets ce rapport aux voix pour la première fois.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de la présentation du rapport relatif aux orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires. Cela souffre assez peu de contestations. Qui vote sur cette proposition ?

- Adopté à la majorité (51 pour - 2 abstentions) –

C'est curieux quand même mais laissons chacun à ses interrogations voire à ses contradictions.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous avons convenu que le débat serait confondu avec celui du DOB même s'il n'en a pas été beaucoup question dans vos propositions. M. Martin voulait une explication de vote ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Nous la retirons.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 9 contre) –

6 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous avons une explication de vote de Mme Morel.

Mme Michèle MOREL.- C'est juste pour souligner notre accord de voter cette délibération qui notamment concerne les 14 000 € et votre refus de passer dans les pertes et profits ces sommes qui sont la conséquence de dégâts et d'agressions sur les personnels municipaux. Par les temps qui courent, ils ont vraiment besoin de ce genre de signe. Nous approuvons complètement.

M. LE MAIRE.- Les attendus ne sont pas forcément les nôtres mais nous retenons votre approbation.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

7 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

8 – AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

9 – GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 115 LOGEMENTS SITUÉS 130 RUE LÉON BLUM À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) –

10 – GARANTIE D'EMPRUNT POSTE HABITAT RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 23 LOGEMENTS SITUÉS 128 AVENUE ROGER SALENGRO À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) –

11 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITE, SUITE AU RÉAMÉNAGEMENT D'UNE LIGNE DE PRÊT SELON DE NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) –

12 – ACQUISITION À TITRE GRATUIT PAR LA VILLE D'UN TERRAIN DE 189 M2 SITUÉ RUE HENRI LEGAY – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

Nous prenons acte avec étonnement.

13 – AUTORISATION DE VENDRE DEUX POIDS LOURDS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

14 – AVIS DE VILLEURBANNE SUR L'ARRÊT DU PROJET RELATIF À LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLU-H) DE LA MÉTROPOLE DE LYON – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Une demande d'intervention de nombreux groupes. Avant de donner la parole à M. Richard Llung, je veux dire quelques mots parce que c'est un rapport d'importance pour nous.

Nous donnons un avis sur l'arrêt de projet relatif et ce projet sera soumis ensuite à l'enquête publique. L'approbation définitive du PLU-H n'interviendra que dans un délai d'environ un an. Il y a une phase derrière de concertation, nous donnons notre avis mais

le public, à travers des cahiers, les habitants de Villeurbanne notamment mais d'autres également, sera amené à formuler des remarques.

Comme dans toute procédure, un commissaire enquêteur rendra un rapport auquel nous pourrions être amenés éventuellement, surtout la Métropole, à apporter des corrections si cela doit être le cas.

Nous sommes dans une procédure qui dure depuis longtemps, nous arrivons au terme d'un chantier même si ce terme n'est pas tout à fait exact aujourd'hui puisque j'ai rappelé que c'est seulement dans un an que ce sera le cas. Cela constituera derrière un cadre réglementaire pour environ une douzaine d'années de façon prévisible.

Pour la première fois, le PLU intègre l'habitat, cela devient un PLU-H. Cela conforte son rôle dans la coordination des politiques territoriales.

Tout cela pour dire que c'est un important travail de projet pour nous qui dessine, tout au moins qui précise un certain nombre d'orientations de la Ville à 10 ou 15 ans.

Nous sommes bien sûr dans une Métropole, nous votons un PLU-H métropolitain mais dans lequel nous avons le souci, tout en approuvant le processus métropolitain, si c'est votre cas, à la fois d'être dans une dynamique d'agglomération, notamment sur l'aspect démographique, sur les 20 000 nouveaux logements, sur les 20 000 habitants, c'est-à-dire dans les objectifs du SCOT, et d'y prendre notre part comme l'une des deux villes centres de l'agglomération.

Tout cela n'exclut pas la volonté de faire-valoir et de préserver les particularités de la commune. Je les cite simplement, il y a la préoccupation sociale à travers celle de l'habitat social. Nous avons quand même 28 % d'obligation de production de locatif social. C'est ce qui est dit dans le PLU-H. Si on ajoute les accessions sociales à la propriété, on arrive à peu près à un tiers de la programmation de ces prochaines années qui relèvera du qualificatif de programmation sociale.

Nous avons ce qui relève de la question économique. Nous sommes dans une ville dans laquelle les mutations économiques ont été importantes. Ce n'est plus le tissu industriel comme celui qui existait voici de nombreuses années. Dans ce PLU-H, il s'agit de traduire aussi les préoccupations d'une économie diversifiée, donc de permettre cette intervention, là où c'est possible, et qu'un certain nombre d'entreprises puissent s'inscrire dans ce PLU-H.

Autre dimension peut-être plus nouvelle, qui est travaillée depuis longtemps à Villeurbanne, qui avait été initiée dans le mandat précédent : la prise en compte et la protection du patrimoine urbain et architectural villeurbannais mais aussi paysager. Nous sommes dans une ville où, à part quelques grandes opérations comme les Gratte-Ciel, nous avons un patrimoine ordinaire et, en même temps, la prise en compte de ce patrimoine ne passe pas par une protection classique de monuments historiques ni par une mise sous cloche de la ville. Cela signifie que quand on instruit des permis de construire, quand on va vers des orientations sur des parcelles, on a à tenir compte de ce patrimoine ordinaire.

Cela rejoint un peu ce que nous avons fait au Rize en disant que nous voulions aussi parler de la mémoire des gens ordinaires. Le parallèle est un peu large mais cette notion

de patrimoine ordinaire avec des gens simples, si l'on peut dire, c'est aussi une des caractéristiques de notre ville et nous souhaitons qu'un certain nombre d'outils de protection puissent être mis en place à ce niveau.

Il y a eu la concertation, M. Richard Llung a été particulièrement impliqué mais nous aussi. Il y a eu les grands débats, de très nombreuses réunions avec les conseils de quartier. Il y aura dans quelques jours, le 14 décembre, une réunion dans cette salle où l'on présentera devant les publics mais surtout les conseils de quartier, ceux qui ont déjà été amenés à participer à cette concertation, ce PLU-H, comme c'est le cas ce soir, comme cela a été le cas à la Métropole ou dans une commission générale que j'avais souhaitée par rapport à l'importance de ce dossier, à laquelle un certain nombre d'entre vous ont participé.

Nous aurons cette concertation à travers une réunion particulière.

Nous avons aussi, évidemment, à travers ce PLU-H (c'est un élément aujourd'hui au niveau de l'aspect réglementaire qui est présent mais qui n'est pas le seul), une démarche globale de qualité architecturale et urbaine portée par la Ville sur laquelle nous avons beaucoup avancé ces dernières années, à travers des modalités avec un architecte conseil, à travers le fait que les orientations sont soumises à un rapport à notre niveau de façon à avoir une démarche beaucoup plus fine et qui ne se limite pas simplement à des droits à construire qu'il s'agit d'utiliser sans tenir compte de cette dimension d'intelligence au niveau de la ville.

Je ne veux pas en dire plus, je laisse la parole à M. Richard Llung pour vous présenter ce PLU-H. Vous aurez à intervenir et il y aura les réponses nécessaires à vous apporter.

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est l'aboutissement d'un long travail et j'essaierai d'avancer quelques propos qui compléteront ceux du maire plus qu'ils ne les répéteront.

À quel moment en sommes-nous de ce débat ? Le conseil de la Métropole a voté le 11 septembre dernier l'arrêt du projet et, dans les trois mois, doivent s'exprimer à la fois les communes, les villes et les personnes publiques associées. Nous sommes dans ce moment-là.

À Villeurbanne, nous avons commencé le travail très tôt, dès 2008, la révision du PLU faisait partie des objectifs de travail à cette époque parce que, initialement, la révision du PLU-H était envisagée pour 2014 et non pas 2017.

La révision à proprement parler a commencé en 2012, nous l'avons inscrite dans les grands débats de Villeurbanne à la suite desquels, en février 2013 jusqu'en juin, nous avons engagé le travail avec les conseils de quartier qui ont fait des propositions. À ce sujet, je me permets d'exprimer ma tristesse puisque nous avons appris la disparition soudaine d'Alain Bassier qui s'était beaucoup impliqué dans ces travaux. Je voulais dire ma tristesse en passant parce qu'il y a beaucoup travaillé aussi.

Le travail qui a été mené à cette occasion avec les conseils de quartier a été ensuite traduit dans une délibération soumise au Conseil Municipal de février 2016, qui consistait à donner nos indications ou nos appréciations sur le plan d'aménagement et de développement durable. C'était une manière de transcrire dans notre document ce qui

avait été travaillé par la parole et de le transcrire par la suite d'une manière différente dans les documents d'urbanisme.

La prochaine étape sera la réunion publique du 14 décembre à 18 heures 30 au CCVA à laquelle vous êtes bien sûr tout à fait invités.

L'enquête publique aura lieu probablement en avril et mai prochain. Le vote définitif du conseil de la Métropole aura lieu dans une année à partir d'aujourd'hui.

Quelques mots sur la manière que nous avons eue de travailler et quelques changements majeurs. D'abord, le mouvement que nous avons voulu engager ici, c'est un mouvement depuis Villeurbanne et vers la Métropole, toujours dans le cadre des grandes orientations de la Métropole mais à partir des caractéristiques de notre territoire. Le maire a rappelé certaines orientations que nous avons d'ores et déjà à l'esprit et que nous avons suivies, tandis que la Métropole, par nature et parce que c'est sa compétence, travaille plutôt depuis le plan d'ensemble vers les territoires, et de ce double mouvement ascendant et descendant est né un travail de précision jusque dans le détail de ce territoire de notre commune.

Nous avons travaillé principalement sur la structure urbaine et du développement urbain de Villeurbanne. Cela comprend le débat sur les limites du développement urbain parce qu'il est normal de s'inquiéter quand on voit beaucoup de travaux. Il n'empêche que nous savons à peu près le volume que nous atteindrons à l'horizon 2030 ou à l'échelle d'une génération. Cette ville peut accueillir, pour vivre correctement dans des conditions d'aujourd'hui, de l'ordre de 170 000 à 180 000 habitants. Le rythme auquel c'est atteint est autre chose.

Je le dis en vous précisant que le développement n'est pas le même selon les quartiers. Un quartier aussi fini que le Tonkin n'a pas la même capacité de développement que Saint-Jean, Grandclément ou La Soie.

Nous avons travaillé la préservation des vides, c'est ce qui n'est pas bâti, mais c'est la garantie demain d'avoir des espaces publics, des terrains de grand jeu pour le sport. Un terrain de football représente un hectare, cela ne se trouve pas facilement à Villeurbanne. Ce sont aussi des espaces qui permettent les déplacements et les grandes infrastructures de transport de demain.

Nous avons travaillé la morphologie, les types de bâtiments produits, leur rapport à la rue, le fait que les lignes sont discontinues, de manière que le paysage respire le plus possible, qui sont traduits dans ce PLU.

Nous avons enfin travaillé des questions plus politiques qui trouvent une traduction urbaine. Ce sont les travaux que nous avons menés qui ont aussi alimenté le PLU-H de l'ensemble de la Métropole. Je vais en citer certaines parce qu'elles ont été particulièrement importantes.

La place de l'accession sociale, par exemple. C'était une intention souvent répétée qui n'était malgré tout pas érigée au rang de politique, c'est-à-dire d'objectif quantifié. C'est le cas maintenant pour la Métropole et en particulier à Villeurbanne. Ici, l'objectif de production est de 28 % de logement social neuf, avec une part certaine pour l'accession

sociale et sécurisée à la propriété. C'est tout à fait formalisé. Le reste étant de la production dite libre.

Autre exemple, l'accueil des activités économiques. C'était une particularité de Villeurbanne de distinguer entre l'activité, c'est-à-dire l'artisanat et d'autres types d'activité de service et le tertiaire. Nous avons un sous-zonage qui s'appelait UI à l'époque, qui avait un indice a et b. Cette distinction fait son entrée dans tout le PLU de la Métropole désormais et dans différents territoires.

Pour ce qui est de Villeurbanne, nous avons veillé à préserver la capacité de départ en accueil de l'économie quel que soit le type d'activité, de sorte de ne pas perdre cette capacité et d'avoir un développement équilibré entre logement et activité économique.

La dernière grande question, qui est peut-être la plus politique, est celle de l'envol des prix du foncier et, simultanément, de l'amointrissement de la surface des appartements. Les phénomènes de développement urbain font que les prix augmentent, les prix augmentant, les surfaces diminuent et il y a ensuite les investisseurs, les personnes qui cherchent un produit défiscalisé, et le tout produit des effets assez délétères, c'est-à-dire l'augmentation disproportionnée des petits logements et la raréfaction disproportionnée elle aussi des grands logements. Cela veut dire que les familles qui voudraient s'installer à Villeurbanne ne le peuvent plus physiquement si on laisse aller les choses sans réagir.

Il existe deux manières de voir les choses : soit on considère que le logement est un produit comme un autre et on laisse faire le jeu du marché, soit on considère que c'est un produit un peu particulier qui a une fonction sociale éminente, ce qui est notre cas, et on essaie de mettre quelques règles d'apaisement de sorte à avoir un équilibre dans le développement.

Je ne vais pas plus développer que cela. Vous avez pris connaissance du plan. Je rappelle que le PLU tel que nous l'arrêtons traduit les grands projets comme Gratte-ciel ou d'autres, prépare les projets importants comme Saint-Jean ou Grandclément, et je ne peux pas tout citer.

Le fil directeur sur lequel je voudrais insister pour conclure, c'est la question de la santé publique et de la santé environnementale parce que le PLU y contribue et parce que c'est l'enjeu majeur du développement urbain.

Vous avez les uns et les autres rappelé à travers vos interventions et à travers le rapport présenté par Anne Reveyrand vos remarques, justifiées souvent, sur l'échec de la COP 23, sur les positions du président des États-Unis d'Amérique. Simplement, nous sommes ici et peut-être faut-il nous concentrer sur ce que nous pouvons faire, ce qui est aussi intéressant, et le PLU peut y contribuer.

Une manière simple de l'apprécier, c'est lorsqu'on inscrit un grand parc comme c'est le cas à Grandclément, plus de 3 hectares, de réalisation moyen terme. C'est que cet espace préservé est aussi un espace qui fait une large place à la végétalisation dont le rôle est si important dans la pollution. D'autres parcs sont envisagés pour l'avenir, vous verrez que l'actuel entrepôt du SYTRAL rue d'Alsace, s'il devait partir un jour, et il se trouve que le SYTRAL remanie souvent sa stratégie, deviendrait un parc de 2 hectares. D'autres choses sont prévues. J'ajoute l'inventaire des arbres remarquables, leur protection, ce qui n'était pas le cas, les jardins cultivés.

J'ajoute aussi que quand le zonage est prévu, il y a une augmentation de ce que l'on appelle les pourcentages de pleine terre, là où il n'y a pas de sous-sol parking, et c'est cela aussi qui permet de faire des plantations d'arbres de grande hauteur qui contribuent à la végétalisation du paysage.

Ces questions sont importantes et, pour rejoindre le propos de Mme Khelifi tout à l'heure, je partage l'idée que plus doit être fait. Mme Reveyrand vous a répondu sur l'action de la Ville qui fait beaucoup et qui fait sur ses bâtiments, qui fera encore plus demain, sur l'ampleur qu'il faut donner à cette question de la présence du végétal en ville qui ne peut pas se limiter à quelques endroits ici ou là. Je pense qu'il faut au contraire pousser les opérateurs à maximiser cet espace dans le développement urbain et dans l'urbanisme.

C'est le travail que nous menons actuellement et qui fera l'objet des orientations d'urbanisme. Le PLU constitue ce socle sur lequel nous allons pouvoir développer ces orientations.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour les interventions, lors de la conférence des présidents, nous avons retenu le fait qu'elles ne devaient pas excéder cinq minutes.

Monsieur Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour commencer, nous souhaitons remercier la municipalité pour le débat sur le PLU-H organisé en commission. De plus, nous vous remercions, Monsieur l'Adjoint, pour nous avoir permis d'accéder aux versions numériques du dossier PLU-H. Cela permet un travail plus pertinent du Conseil Municipal et montre que nous pouvons à terme réduire la consommation de papier.

Nous avons bien noté, en commission, l'augmentation prévue d'environ 20 000 habitants pour les 20 prochaines années à Villeurbanne. Le cahier communal prévoit quant à lui 20 000 à 27 000 logements d'ici 2030, ce qui peut faire plus en nombre d'habitants. Vous venez de nous annoncer que l'on pouvait aller jusqu'à 180 000, cela amène à la question : combien d'habitants supplémentaires la ville de Villeurbanne prévoit-elle ? À quel horizon ?

Si l'on raisonne sur 20 ans, cela conduit à environ 2040 où l'essentiel des objectifs du développement durable devra être en passe d'être atteint, les objectifs pour 2050. Cela nous relie donc au débat précédent sur le développement durable.

Si nous reconnaissons que le travail réalisé par la Métropole et Villeurbanne est considérable et nécessaire avec ce PLU-H, il n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés par la France pour 2050, par exemple dans le cadre de la COP 21.

L'analyse prévisionnelle de l'évolution du climat fournie par le ministère indique que notre région devra supporter 50 à 100 journées de canicule d'ici environ 2050. La Métropole deviendra une ville chaude en été et nous devons massivement climatiser comme cela s'est fait dans le monde pour des villes supportant déjà des températures élevées en été. Cette prise en compte aurait été salutaire pour notre métropole car l'utilisation du sol pour tempérer les environnements de vie est une solution à explorer avant de construire de nouveaux bâtiments !

Par ailleurs, l'augmentation de la population devrait s'accompagner d'une augmentation des emplois sur la commune, sauf à considérer qu'il faudra augmenter les déplacements urbains et donc ne pas contribuer à la réduction de notre consommation énergétique.

De même, l'augmentation nécessaire des transports en commun ferrés n'est pas vraiment prévue. Pour atteindre cet objectif de forte réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2050, il faudrait plus que tripler le trafic actuel et l'intégrer dans l'urbanisme.

Il est donc malheureusement clair que ni la France ni la Métropole n'ont vraiment l'intention de respecter les objectifs de la COP 21 pour 2050.

Concernant les projets dans les quartiers, nous constatons qu'une fois de plus, Saint-Jean est le parent pauvre et s'il est constaté qu'il faut désenclaver ce quartier, seuls les projets de transport en commun du centre, le T6, sont clairement évoqués. Le désenclavement de Saint-Jean qui cumule 75 % de logement social aurait dû être une priorité. Nous rappelons qu'une solution de téléphérique est peu coûteuse, écologique et rapide à mettre en place mais, pour cela, il faudrait l'étudier !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Je voudrais que l'on cesse de dire qu'il y a 75 % de logement social à Saint-Jean. Il y en a eu jusqu'à plus de 70 %, aujourd'hui, nous sommes à 55 %. Au moins, sur ce point, évitons d'agiter un épouvantail, voyons que ce rééquilibrage a déjà commencé.

M. Hervé MOREL.- C'est très bien.

M. LE MAIRE.- Prenez-en acte.

M. Hervé MOREL.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le PLU-H est un document important pour la qualité de vie des habitants mais ceux-ci le connaissent très peu. Malgré les réunions organisées à Villeurbanne avec les conseils de quartier notamment, nos concitoyens sont encore loin de ce document technique et complexe (15 documents). Il y a donc un vrai enjeu démocratique à le faire connaître, comprendre, approprier par les Villeurbannais, d'autant que la délibération que vous nous proposez ne présente pas les grandes caractéristiques de ce qui est prévu pour la ville mais porte sur des modifications ponctuelles.

La croissance urbaine et démographique est forte à Villeurbanne, trop forte pour satisfaire les besoins d'équipements publics et la qualité de vie. La pression est forte sur les écoles (il a même fallu des écoles provisoires), sur les piscines, les stades, les parcs publics en proximité, même si plusieurs ont été livrés récemment, ils ont chacun une fréquentation immédiate importante, preuve des attentes de nos concitoyens de tous âges et aussi usagers des installations sportives du nouveau parc Chanteur, par exemple.

Avec ce PLU-H, qui découle du SCOT voté en 2010, l'objectif est d'accueillir 20 000 nouveaux habitants entre 2010 et 2030, soit en moyenne 1 000 habitants par an. Or, la ville a gagné plutôt 1 400 habitants par an depuis 1999, un rythme beaucoup plus

soutenu. La ville a besoin de respirer et de renforcer ses équipements publics actuellement en tension au regard de cette démographie galopante.

Nous souhaitons donc que cette croissance se ralentisse vraiment, notamment dans les secteurs les plus denses, avec un fléchage prioritaire de la construction à venir vers les opérations publiques (Gratte-Ciel, terrain des Sœurs) et les quartiers plus à l'Est (Grandclément, La Soie ou Saint-Jean) où il faudrait accélérer le projet urbain et son élaboration avec les habitants. À propos de Gratte-ciel, pouvez-vous nous donner les dernières nouvelles de la Région concernant la construction du lycée Brossolette s'il vous plaît ?

Dans le PLU-H, nous souscrivons au développement de zones mixtes, habitat/activités économiques et artisanales, pour préserver l'emploi, mais regrettons que les zones pavillonnaires soient réduites d'une quarantaine d'hectares, notamment vers le boulevard Einstein, alors que le PLU-H présente bien les quartiers pavillonnaires comme, je cite « *partie de l'ADN urbain de Villeurbanne* » et sont décrits dans le document d'intérêt patrimonial.

L'objectif de développer l'armature des parcs et de la nature en ville est très important, cela doit être partout dans la ville. Je cite encore : « *Villeurbanne est un des secteurs les plus artificialisés du bassin centre* ».

Pour s'adapter au réchauffement climatique, la végétalisation est un enjeu majeur : il faut ombrager la ville, la végétaliser, laisser l'eau de pluie s'infiltrer et offrir aux habitants plus d'espaces de détente et de respiration. Cela se traduit dans le nouveau PLU-H, notamment par la préservation du patrimoine arboré, par un coefficient de pleine terre augmenté de 5 % dans toutes les zones (c'est bien), et par l'exigence que ce coefficient de pleine terre ne soit plus le dessus des parkings qui ne permettait pas l'implantation d'arbres de hautes tiges.

Pour les nouveaux parcs, il y a bien le projet de Grandclément et plusieurs petits parcs dans les projets urbains partenariaux ou certains quartiers. Nous notons ces avancées pour renforcer la végétalisation ainsi que le développement des toitures végétalisées, mais 4 hectares de nouvelles réserves au vu des 20 000 habitants supplémentaires (dont la plupart sont déjà connues dans les PUP ou les ZAC), nous pensons que cela ne suffira pas. Il y a finalement 13 réserves pour parc à comparer aux quelque 150 réserves pour élargissement ou création de voirie.

Nous souhaitons donc que le parc Grandclément soit réalisé au plus tôt, sans attendre toutes les constructions prévues, de même que les parcs ou jardins plus petits : commençons par les vides au lieu d'attendre les pleins ! Monsieur l'Adjoint est sensible au vide et je le rejoins.

Nous avons noté aussi que le dépôt d'Alsace est une réserve pour un parc. Dans ce quartier très dense qui manque d'espaces verts, il y en aurait besoin, mais nous ne pouvons nous contenter de ce futur hypothétique : d'une part, un dépôt de bus en plein centre est intéressant pour le fonctionnement du réseau, ensuite, ce dépôt est aussi un lieu intéressant au titre du patrimoine. Le centre équestre de la Doua devrait aussi être une réserve pour un parc au lieu d'un site de développement d'activités alors qu'il y en a beaucoup dans le secteur.

Nous notons la mise en valeur des berges du canal, un projet intéressant, nous y ajoutons la nécessaire amélioration de l'accès à ce site à vélo, par Cusset et Croix-Luizet, voire le besoin d'une nouvelle passerelle entre les deux ponts.

Sur le thème des déplacements, nous regrettons que le tracé indicatif du tramway T6 se limite à la seule intention par Gratte-Ciel avec l'arrivée à Gaston Berger alors que nous pensons que d'autres choix doivent être étudiés, notamment plus à l'est. En revanche, nous approuvons les 14 emplacements prévus pour des liaisons piétonnes et cyclables et notons l'évolution des normes de stationnement pour réduire l'usage de la voiture dans les quartiers bien desservis par le métro et le tram, et les normes de stationnement pour les places de vélo dans les immeubles, avec des parkings bien accessibles.

En termes d'équipements publics (écoles, gymnases, stades...), de nouvelles écoles ou extensions sont prévues à Grandclément et La Soie, mais il faut une meilleure anticipation car, même si les projets d'écoles sont aujourd'hui lancés, le retard pris ne se rattrape pas facilement. En plus, nous sommes réticents sur les projets d'extension car certains groupes scolaires ont déjà un nombre de classes trop élevé.

Enfin, sur le logement, le développement des secteurs de mixité sociale et de taille minimale de logement est positif, avec une part obligatoire de logement social et très social dans les constructions de plus de 1 000 m² et une part de grands logements.

Ce projet de PLU-H comporte des avancées réelles sur le logement, la mixité urbaine, le stationnement, la végétalisation, mais nous avons des points de vigilance et de fortes inquiétudes sur les rythmes et les secteurs prioritaires de construction, et sur l'insuffisance de cette végétalisation au regard de l'accroissement de population.

Nous souhaitons aussi que la Ville et la Métropole mettent en place un dispositif pour rendre réellement accessible et compréhensible ce document aux Villeurbannais afin qu'ils s'expriment notamment lors de l'enquête publique.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous sommes tous un peu surpris à vous entendre conclure comme cela, d'autant plus que vous l'avez voté à la Métropole. Mais ce n'est pas le sujet. Vous avez incidemment posé la question du lycée Brossolette, je comprends que vous ayez envie de savoir mais on ne peut pas avant que les choses soient faites.

C'est un sujet qui nous préoccupe. Nous l'avons porté dans des rencontres avec la Région. Le président de la Métropole l'a porté dans des discussions globales avec le président de la Région. On peut penser qu'effectivement on est plus près aujourd'hui de la résolution que l'on ne l'était voici un an mais, en disant cela, je ne dis pas grand-chose. L'expérience que nous avons du dialogue avec la Région montre qu'il convient toujours d'être prudent face à des revirements de dernière minute.

Tant que nous n'avons pas un courrier qui valide les perspectives tracées ensemble, nous ne pouvons pas en parler parce que nous pourrions être tout à fait démentis. Vous avez vu quand même le contexte politique de l'amendement qui est passé à l'Assemblée nationale, M. Wauquiez a dit que si c'était cela, on se rattraperait sur l'augmentation. L'expérience montre que les dialogues dans ce domaine sont soumis à beaucoup de

turbulences et, à partir de là, nous souhaitons, vous et nous, comme beaucoup ici, que cette opération avance, mais en même temps annoncer quelque chose alors que rien n'est écrit, nous ne pouvons pas le faire. Cela peut s'entendre.

Je donne la parole à M. Poncet.

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le plan local d'urbanisme et de l'habitat, document de planification pour gérer les grandes orientations urbanistiques d'ici à 2030, va dessiner la Métropole de demain, donc le cadre de vie et le mode de vie des Villeurbannais.

On peut légitimement avoir certaines inquiétudes quand on sait que sa révision est engagée afin de donner corps au concept de la ville durable, concept brumeux, utopique, rempli de belles promesses mais aussi de nombreuses contradictions.

Ce PLU-H, élaboré et révisé par la Métropole, doit assurer la transition vers un autre mode de développement. Ce modèle, c'est d'abord celui d'un territoire structuré autour de la Métropole lyonnaise. Dans ce schéma, cette collectivité devient l'espace attractif qui concentrera l'activité économique et attirera les habitants en vertu des objectifs du SCOT. L'un de ces objectifs, et pas des moindres, est d'accueillir 150 000 habitants de plus d'ici à 2030, tout en maintenant la parité entre nature et espace bâti.

Dans le secteur Lyon Villeurbanne, cela se traduit par une réalisation de 60 000 logements supplémentaires de 2010 à 2030, et c'est là que réside la contradiction de ce projet car cette densification déjà largement appliquée dans notre commune via des programmes de construction et d'aménagement ne s'accompagnera pas d'un cadre de vie harmonieux, elle crée souvent les mêmes problématiques urbaines que nous connaissons depuis les années soixante-dix.

De plus, cette attractivité métropolitaine renforce le déséquilibre existant entre un cœur de métropole rayonnant et des zones périphériques qui végéteront.

Concernant Villeurbanne, bien sûr, on peut être d'accord avec les trois axes retenus dans le cadre de ce PLU-H et avec certaines remarques du rapport, notamment quand il est indiqué que le PLU-H doit accompagner et permettre certains projets de Villeurbanne ou tenir compte des enjeux économiques locaux.

Mais, au-delà de ces remarques, ce qui nous questionne, c'est ce que sera Villeurbanne en 2030. En quelques décennies, la ville s'est complètement transformée et cette croissance exponentielle mal maîtrisée, voire qui nous échappe, ne résout pas la crise du logement perpétuelle. On peut regretter la ville mosaïque avec ses quartiers car cette croissance ne s'est pas faite dans le respect et l'affirmation de l'identité des quartiers, ni même au bénéfice du centre-ville de Villeurbanne, mais au bénéfice du grand centre métropolitain Lyon-Villeurbanne.

Notre première remarque serait donc de revenir à des projets centrés sur des cœurs de quartier voire de créer ces centres dans certains quartiers, des zones qui accueilleront des habitants, notamment les Buers, Saint-Jean ou La Soie, sinon nous continuerons à créer des zones dortoirs malgré toute l'attention que vous pourrez porter à l'architecture et aux espaces verts.

La deuxième remarque concerne l'inquiétude que suscitent des projets d'aménagement qui peinent à redynamiser certains quartiers (je pense à Cusset) ainsi que la difficulté récurrente à se déplacer au sein de la ville, notamment les usagers des transports aux heures d'affluence.

Vous l'aurez compris, ce projet métropolitain nous laisse sceptiques. Nous nous doutons bien qu'en 2030, Villeurbanne ne sera pas le village des schtroumpfs, mais nous espérons simplement ne pas être noyés dans ce centre-ville métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Poncet. Je vous invite à revisiter vos fondamentaux de mathématiques avant de parler de croissance exponentielle. La croissance de Villeurbanne que nous avons connue ces 20 dernières années est très éloignée de ce que l'on appelle une croissance exponentielle.

Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai assisté en commission du Développement Urbain et du Cadre de Vie, comme bon nombre de mes collègues, à la présentation par l'adjoint à l'urbanisme de l'arrêt du projet relatif à la révision du PLU tenant lieu de programme local d'habitat de la Métropole de Lyon jeudi 9 novembre dernier.

Je ne sais pas si M. Richard Lung est sensible au vide mais en tout cas il a fait preuve de pédagogie, comme l'avait dit mon voisin pour Prosper Kabalo, et il nous a bien expliqué cette matière qui est un peu difficile pour ceux qui ne la connaissent pas.

Nous remercions aussi Richard d'avoir bien voulu nous transmettre des informations précieuses sur les travaux de la Métropole. Il n'est pas normal qu'il soit difficile d'accéder à certains documents alors qu'il est de notre responsabilité de nous positionner sur ces enjeux. Heureusement, il a fait le lien.

D'autant que le PLU-H dépasse largement le cadre de Villeurbanne et si nous sommes ici seulement amenés à discuter des projets sur le territoire municipal, nous ne pouvons pas faire comme si ces projets sur des territoires voisins n'auraient pas d'impact sur notre ville et ses habitants. Nous pouvons évoquer à cet égard les transformations majeures prévues pour le quartier de la Part-Dieu à Lyon qui, jusqu'à Bellecombe et jusqu'au quartier Dedieu-Charmettes, susciteront des bouleversements dans le quotidien des Villeurbannais.

Le PLU-H est un outil juridique qui régleme le droit des sols sur le territoire métropolitain à partir de grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Il donne à voir la ville de demain, il donne aussi à construire. Le plan local d'urbanisme présenté ici nous engage à un certain nombre de réalisations et, derrière, à anticiper les effets de ces réalisations, en particulier prendre en compte l'effet de la hausse de la population.

Alors que certains services publics sont déjà en tension et que nous parvenons non sans difficulté à être à la hauteur des besoins en équipements municipaux dans l'éducation ou

le sport, par exemple, comment ne pas être inquiets de la hausse prévue de 20 000 habitants ? C'est un point de vigilance.

Est-ce le but des villes de toujours se densifier ? Considérant les contraintes budgétaires, aurons-nous les moyens d'être à la hauteur de cette densité urbaine sans perdre en qualité de vie et en services publics ?

C'est pourquoi nous soulignons tout particulièrement l'effort soutenu en matière d'espaces verts, de jardins et de coins aérés. Dans cette urbanité parfois oppressante, il est essentiel de prévoir des zones de répit.

Dans la même optique, les réflexions autour des questions de déplacement deviendront de plus en plus décisives, pour des raisons environnementales autant que pour le confort de vie et la santé.

Nous nous réjouissons du travail de concertation tel qu'il s'est déroulé. Pour Villeurbanne, il faut aussi saluer la grande implication des conseils de quartier qui n'ont fait pas moins de 400 propositions.

Avec ce long Conseil Municipal, après les longs travaux effectués sur ce document, et dans l'attente de nombreux débats qui ne manqueront pas de survenir tout au long du processus d'adoption puis de réalisation de ce PLU-H, nous avons tenté d'être courts. Surtout, notre groupe souhaite qu'autour de ce document l'ensemble des groupes politiques mettent de côté leur appartenance partisane.

C'est un document capital sur lequel nous devons écouter toutes les voix, toutes les remarques et suggestions, et travailler tous ensemble pour le bien de nos concitoyens. Le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyen émettra donc un avis favorable sur l'arrêt du projet de révision du PLU-H de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin. La parole est à M. Martin.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui de nous exprimer sur l'arrêt de projet relatif au plan local de l'urbanisme et de l'habitat devant réguler notre commune et la Métropole à compter de fin 2018.

L'avis que donnera notre groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne prend acte des quatre années de concertation.

Nous notons avec plaisir que certains éléments du précédent PLU perdureront telle l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine des Gratte-Ciel de Villeurbanne, qui intégrera aussi le secteur de projet Gratte-Ciel Nord. C'est ainsi une zone historique de Villeurbanne qui verra son bâti et sa cohérence d'ensemble préservés, ainsi qu'une interdiction de la publicité.

Certains bâtis patrimoniaux sont aussi préservés dont, entre autres, certains éléments importants du quartier de Grandclément, comme la maison Berty Albrecht, l'ancienne mairie, l'ancien café Jacob et quelques maisons bourgeoises de la Place Wilson pour ne citer qu'eux.

Nous notons aussi votre volonté dans certains secteurs d'activer un outil permettant de construire plus d'appartements de type T4 ou T5. Ceci est très positif et évitera certainement un phénomène de spéculation sur les appartements de petite taille, et répondra ainsi au besoin d'agrandissement des surfaces d'appartement pour les familles qui veulent rester à Villeurbanne.

Toutefois, certains éléments nous questionnent sur le bien-fondé du projet pour notre collectivité à long terme.

Premièrement, nous ne sentons pas dans ce projet une réelle prise de conscience des impacts climatiques dans les 20 prochaines années. Lors du précédent Conseil et lors de la présentation du Plan Climat Énergie territorial 2016-2020, je vous avais fait part, au nom du groupe Les Républicains, d'inquiétudes quant aux augmentations continues de températures ressenties en été, et à nos attentes de voir créer des zonages supplémentaires de parcs et jardins, de bassins, afin de répondre aux besoins d'espaces de respiration pour notre population.

En étudiant le cahier communal, et même si le rapport annonce une augmentation de 4 hectares de nouveaux espaces verts portant le total à 200 hectares, cela ne représente qu'un effort de 0,26 % par rapport à l'existant. L'effort est donc plus que limité et, à nos yeux, bien insuffisant pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Nous ne voyons pas de nouvelles zones réservées UL traduisant un réel engagement à créer un espace de respiration, excepté une hypothétique réservation des ateliers TCL rue d'Alsace dont on peut douter de leur déplacement.

Installer des arbres au bord de voiries, c'est bien, mais cela ne suffit pas à faire respirer notre ville. Nous le voyons bien sur les abords du cours Émile Zola où les voiries bitumées sont adjacentes aux trottoirs exclusivement minéraux et où les arbres sont portion congrue.

Heureusement, dans quelques quartiers, les hauteurs bâties permises ne dépassent pas les sept mètres, ce qui devrait permettre à quelques propriétaires de maisons de résister à la pression de la bétonisation de notre ville et d'agir à leur petit niveau au rafraîchissement de notre ville par leurs jardins privés.

Pour résumer sur ce point, lors des phases de concertation, 331 contributions soit 59 % des contributions totales ont été déposées par les habitants du bassin de vie Lyon-Villeurbanne sur le défi environnemental. Beaucoup de contributions, peu de résultats !

Deuxièmement, nous ne voyons aucune réservation de voirie pour deux projets majeurs de transport en commun dont nous entendons souvent parler dans notre assemblée. Je veux parler ici du désenclavement de Saint-Jean et de la future ligne T6 de tramway entre les Hôpitaux Est et la Doua.

Ceci n'est pas en mesure de nous rassurer quand on se remémore que, dès 2008, vous annonciez la création d'une passerelle devant permettre au tramway T1 d'être prolongé vers Saint-Jean. Quasiment 10 ans après, rien, et surtout aucune perspective donnée quant à une date de réalisation de ce projet. Que devons-nous donc en déduire pour la future ligne T6 ? Qu'elle sera décalée aux calendes grecques ? Nous ne l'espérons pas.

Troisièmement, notre collectivité devra faire face à une augmentation de la population de 20 000 habitants d'ici 2030. Le PLU-H est à nos yeux l'outil indispensable pour préparer cette évolution. Qu'en est-il des réserves foncières pour créer des écoles, des gymnases, des équipements publics ? À ce jour, rien !

Un exemple concret, la disparition de la clinique du Tonkin.

Vous indiquez permettre la construction d'un immeuble R+15 sur la rue Phélypeaux en cohérence avec les immeubles environnants. Soit ! Nous voyons bien que notre ville pousse sur les murs de ses écoles pour pouvoir faire rentrer les élèves dedans, que ce soit dans du bâti fixe ou dans des préfabriqués, certes de bonne facture. Ne serait-il pas pertinent de réserver des zones d'équipements publics pour anticiper l'avenir ou voulez-vous laisser à vos successeurs les mêmes difficultés auxquelles vous avez dû vous-même faire face depuis le passage à près de 150 000 habitants de notre commune ?

Gouverner, c'est anticiper, Monsieur le Maire.

Quatrièmement, votre majorité elle-même a quelques doutes sur la cohérence de ce PLU-H. Je cite entre autres les éléments suivants du rapport :

- Secteur Liberté-Fays : mise en cohérence des prescriptions pour l'habitat avec les programmations habitat validées dans les conventions de PUP ;
- Avenue Alfred de Musset : définition d'un zonage plus cohérent dans le projet de reconversion de l'ancien IUFM avec le projet « Autre Soie » ;
- Avenue Marcel Cerdan : zonage permettant de créer un programme tertiaire ou hôtelier en R+7 en lien avec le projet de grande salle Arena ;
- Secteur du Tonkin : inscription d'une polarité tertiaire en cohérence avec les capacités constructibles de cet îlot ;
- Secteur Dedieu-Charmettes ; instauration d'un principe de mixité fonctionnelle pour réserver des zonages pour activités économiques.

Il y en a trois pages et demie, je ferai grâce à nos collègues et à l'auditoire encore présent de la liste complète, liste qui montre bien le caractère non abouti de ce PLU-H.

Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne, au regard des remarques faites ce jour, et dans l'attente d'un projet cette fois abouti, s'abstiendra sur l'arrêt du projet de PLU-H, en conformité avec son vote en Métropole.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Je ne serai pas aussi long que les intervenants précédents mais le PLU-H est un document très massif, très dense à étudier et à lire parce qu'il concerne l'ensemble de la Métropole : 83 gigaoctets en document dématérialisé, pour vous donner la quantité de pages à lire ou à survoler pour arriver à donner un avis. Je me contenterai de donner un avis sur la partie villeurbannaise puisque nous nous sommes déjà exprimés à la Métropole sur le projet global.

Nous pensons que, dans ce PLU-H, le fait que soient confirmés les 28 % de construction de logements sociaux est une bonne chose, même si, nous autres communistes, nous poussons à ce que ce soit un tiers. Nous ne prétendons pas affirmer un tiers de logement social pour le plaisir ou pour faire plus que 28 % mais pour répondre à une réalité sociale sur notre ville et à une autre réalité qui est celle de l'envolée du foncier.

Vous parliez des T4 et T5 qui sont un moyen de freiner le foncier mais le logement social est aussi un moyen, certes d'une autre façon. Pousser à construire plus de logement social est une bonne chose pour notre ville.

Dire cela, c'est sans doute très compliqué, surtout avec le budget 2018 qui est prévu et l'article 52. C'est quand même quelque chose de très ambitieux et à poursuivre.

Le deuxième point, c'est la lutte contre le mal-logement. Nous sommes moins concernés à Villeurbanne mais, dans la ville centre, nous le sommes, notamment la précarité énergétique qui pointe son nez à Villeurbanne. Je vous inviterai à visiter un certain nombre de vieux bâtiments le long du cours de la République, cours Tolstoï ou certaines rues perpendiculaires, on peut visiter des immeubles qui sont dans un état de dégradation avancée et qui ne mériteraient pas seulement un ravalement de façade.

Troisième point, le transport en commun. Je crois qu'il mérite à Villeurbanne d'être développé. Le projet C3 est un bon projet même si c'est une ligne de cabotage. La mise en site propre est une bonne chose. Au-delà de cette ligne, la ligne T6 mérite d'être réfléchi avec beaucoup plus de concertation avec la population. Pour ce qui nous concerne, j'inviterais les décideurs à éviter un maximum de virages pour la ligne car si elle devait par hasard passer le long de l'avenue Henri Barbusse, je crois que le bruit généré par un tramway lorsqu'il prend un virage est extrêmement gênant et cela ajoute à la lenteur du transport, ce qui est plutôt contradictoire avec le souhait d'avoir des transports en commun efficaces et rapides.

Quatrième point, l'élargissement des quais de métro, puisque cela concerne aussi le plan local d'urbanisme, il faut préempter pour pouvoir le faire. À Villeurbanne, nous commençons à avoir un certain nombre de problèmes sur les stations Flachet, République ou même à Gratte-Ciel où les quais deviennent de plus en plus étroits du fait que le métro accueille de plus en plus de public et que le développement du site de La Soie ramène des personnes à transporter en direction de l'est. Les quais qui étaient étudiés à une époque pour bien moins de transports doivent aujourd'hui être réfléchis pour que l'on permette de les élargir, que les gens se sentent en sécurité et que l'on n'ait pas peur de croiser une simple poussette parce qu'on est tout de suite sur le bord du quai.

Cinquième point, le développement des pistes cyclables qui est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Dans le PLU-H, il est largement évoqué mais je pense que l'on a une tendance de facilité à vouloir peindre trop rapidement les voiries. On le voit malheureusement dans les projets et la façon dont ils sont traités. Je crois que nous avons intérêt à avoir des pistes cyclables qui soient propres aux cyclistes, qui permettent de sécuriser tout le monde, aussi bien les piétons que les conducteurs d'automobile. On a souvent des accidents, encore récemment un article dans *Le Progrès* relatait un accident avec un cycliste.

Le dernier point, le verdissement de la ville. Il me semble très important de le poursuivre, de continuer à planter des arbres et d'élargir les voies pour climatiser la ville. Je m'arrêterai là mais il y a d'autres sujets, notamment réfléchir au fait d'implanter des panneaux photovoltaïques en ville, sujet qui doit être pris en compte dans le PLU-H.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe socialiste, Monsieur Brissard ?

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous devons aujourd'hui donner un avis sur l'arrêt de projet de révision du PLU-H élaboré par la Métropole de Lyon. Cet avis porte sur un document tentaculaire, un document de 700 pages détaillant les multiples zonages qui constituent cette imposante boîte à outils, sa traduction en un gigantesque puzzle où chaque mètre carré de Villeurbanne se met à briller de mille couleurs, dans une codification complexe qui en dessine les possibles métamorphoses.

Bien évidemment, nous n'avons pas tous le regard aguerris qui permet d'embrasser le travail réalisé du premier coup d'œil et l'appréciation de ce travail doit d'abord être mise en perspective des cinq années qui ont été nécessaires à son élaboration.

Fruit d'une intense concertation, il traduit cet équilibre subtil entre une dynamique urbaine qu'il convient d'entretenir pour permettre à notre agglomération de s'adapter à l'évolution de notre société et de notre environnement et le fait de permettre à chacun d'y trouver sa place et ses repères.

Sur ce point, nous saluons la liste des périmètres d'intérêt patrimonial, ainsi que celle des 106 éléments bâtis à préserver. Autant d'éléments qui permettent de donner corps à une mémoire de l'accueil, à une mémoire du travail, à ces multiples témoignages du passé laborieux de Villeurbanne où s'intercalaient usines, ateliers, maisons bourgeoises, geste haussmannien et habitat bon marché.

Mais, au-delà de ce prisme patrimonial, ce PLU-H vient d'abord traduire les enjeux de ce début de siècle : construire une ville qui puisse continuer d'accueillir chacun tout en répondant aux défis environnementaux qui nous font face, car c'est sur ces thèmes que les habitants ont exprimé leurs préoccupations les plus importantes lors de la phase de concertation qui s'est achevée le 11 septembre dernier.

Permettre la mixité sociale dans notre tissu urbain, faire en sorte que l'attractivité de notre agglomération ne se traduise pas par l'éloignement des plus pauvres est un enjeu de cohésion sociale auquel nous sommes fortement attachés.

Cette attention de longue date de la Ville de Villeurbanne pour donner à chacun les moyens de se loger se voit renforcée à travers ce PLU-H. Que ce soit par l'obligation de proposer des logements en accession sociale à la propriété pour les programmes de plus de 5 000 mètres carrés ou dans les pourcentages de logements sociaux à respecter dans les nouveaux programmes, Villeurbanne conforte sa tradition d'accueil et son attachement à une politique active en matière de logement. Encore faudra-t-il que les bailleurs sociaux aient les moyens de mener à bien cette ambition.

Notre collègue Zemorda Khelifi l'a évoqué tout à l'heure, nous ne pouvons qu'être inquiets des mesures du gouvernement visant à ponctionner la trésorerie des organismes

HLM sans concertation. Ce manque de reconnaissance de leur rôle économique et social ne serait pas si grave s'il ne constituait pas un signal très négatif pour leur implication dans les projets de nos collectivités. Comment pourront-ils à l'avenir se projeter dans des opérations de réhabilitation énergétique, de renouvellement urbain ou de mutation de nos quartiers si la crainte de futures ponctions rend caduque la construction de tout plan de financement crédible ?

Nous ne pouvons donc qu'espérer que le gouvernement puisse prendre conscience des effets pervers de ce type de mesure et élargisse son horizon au-delà des couloirs de Bercy. Mais je referme là cette parenthèse car c'est justement vers des horizons plus lointains que nous amène à réfléchir le PLU-H.

J'évoquais les deux points forts qui étaient ressortis de la concertation, les questions d'habitat pour tous mais aussi les questions du mieux vivre en ville. Anne Reveyrand l'a rappelé lors de la présentation du rapport annuel sur le développement durable, les villes en général et l'agglomération lyonnaise en particulier sont aujourd'hui soumises à des défis environnementaux inédits. Que ce soit sur la réduction des polluants locaux ayant un effet direct sur la santé des habitants ou sur la question plus générale du réchauffement climatique, le PLU-H traduit et accompagne une partie importante des mesures que nous devons mettre en œuvre pour réduire nos impacts environnementaux et nous préserver au mieux de leurs conséquences.

Je pense bien sûr à l'équilibre obtenu entre les différents usages du foncier. Ce PLU-H permet à l'habitat, aux activités économiques et aux loisirs de trouver place dans notre ville offrant un cadre de vie diversifié qui limite l'usage des transports et en accroît l'attractivité.

Les gels de terrain pour les projets de parcs, l'augmentation du pourcentage d'espaces de pleine terre pour chaque nouveau projet et l'encouragement des toits et terrasses végétalisés visent également à prendre en compte les effets du réchauffement climatique auxquels nous serons confrontés, tout en offrant des respirations visuelles dans l'ambiance urbaine de notre ville.

Alors, bien sûr, tout cela ne se fera pas en un jour. C'est une œuvre pointilliste que nous dessinons soumise au rythme des acteurs économiques qui y contribuent et aux moyens des collectivités. C'est donc un exercice dont il faut accepter l'ambition et les limites et c'est en pleine conscience de ces aspects que nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Brissard.

M. Richard Llung va nous apporter des éléments de réponse.

M. Richard LLUNG.- Merci à toutes et tous pour vos interventions. J'essaye de mettre un peu d'ordre dans ce que j'ai entendu.

L'enjeu démocratique était l'expression utilisée par Béatrice Vessiller pour dire qu'il s'agit d'un projet complexe. C'est vrai qu'il est très complexe, il est de compétence métropolitaine, il est vaste en territoire (53 000 hectares, 253 000 parcelles dont Villeurbanne), c'est un ensemble conséquent et très technique aussi, traversé par différents droits, différentes lois, différents amendements, j'en passe et des meilleures.

La réunion du 14 décembre, dans son esprit, est de restituer le travail qui a été accompli à Villeurbanne pour la partie du territoire de Villeurbanne, mais nous ne sommes pas un secteur insulaire, nous sommes en lien avec l'ensemble du territoire, et d'explicitier autant que faire se peut ce que sont ces outils tels qu'utilisés et mobilisés pour que les habitants puissent par la suite se renseigner plus avant s'ils le souhaitent et qu'ils soient dans les meilleures capacités pour participer à l'enquête publique.

Le souhait n'est pas de cacher les documents, c'est exactement l'inverse, que chacun en ait la meilleure connaissance parce que c'est là que sont produites les meilleures contributions. Cet enjeu démocratique est engagé depuis le départ et il ira jusqu'au bout.

Monsieur Martin, vous dites que beaucoup a été proposé et que peu a été retenu, vous n'en savez rien puisque vous n'avez manifestement pas étudié les propositions. Nous avons eu un Conseil Municipal avec le débat autour du plan d'aménagement et de développement durable et tout ce travail qui a été répertorié, inventorié, ajouté, et dont nous pourrons le 14 décembre dire en quoi il a été traduit dans les documents.

Simplement, si j'évoque la traçabilité des idées, une idée est de libre parcours. Ce n'est pas une seule personne qui a la merveilleuse idée du moment qui doit être transcrite et juxtaposée à celle des autres. Cela enrichit la discussion, cela se transforme et c'est le résultat qui est traduit dans un document. Nous pouvons faire ce travail ou le faire avec votre groupe, je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire.

Pourquoi nous votons ici ce soir ? Certains se sont mépris sur la liste. Il y a la délibération d'arrêt du projet et une liste de finition de ce projet. Les réalités techniques pour élaborer un PLU font qu'à un certain moment, il n'est plus temps d'inscrire le projet lui-même et le Conseil Municipal peut adjoindre son avis sur certains points. Cela permet de finir le projet.

Bien sûr, la Ville pourrait participer au titre de personne morale à l'enquête publique mais cela ne serait pas très correct vis-à-vis des habitants, ce serait trop discret. Il vaut mieux le faire en public, c'est le cas du Conseil Municipal, et nous y participerons devant le commissaire enquêteur s'il le faut sur tel ou tel point précis, parce que quelques mois auront passé d'ici là. Pour autant, le Conseil Municipal en serait informé.

Monsieur Morel, vous m'avez rappelé à mes anciennes fonctions de vice-président de la Métropole chargé entre autres de cette révision du PLU-H, en élargissant un peu inconsidérément le propos pour ce qui est de Villeurbanne mais je comprends puisque tout est lié. Vous avez les uns et les autres souvent mêlé dans vos interventions ce qui est de l'ordre de la structure, qu'est ce document, et ce qui est de l'ordre de l'opérationnel. C'est bien naturel mais je suis obligé de distinguer pour vous répondre.

Quand on a des objectifs et quand on se soucie de la canicule à l'horizon 2050, les modèles météo sont tous convergents, il y a ce qui entre dans la structure du PLU et qui contribuera à lutter contre cette tendance et il y a l'opérationnel. Ce que j'évoquais tout à l'heure en parlant de la place du végétal, ce n'était pas pour dire que c'était une question de principe, je parlais d'ampleur et c'est cela le développement. Le PLU constitue un socle sur lequel il sera possible d'amplifier.

Je m'étonne, Monsieur Morel, que pour une fois vous n'avez pas fait l'étude comparée internationale de ce qui se passe. Il y a le sol mais il y a les toitures, et ces toitures sont

produites à chaque immeuble, généralement plates à Villeurbanne, elles offrent des possibilités assez incroyables de végétalisation avec des techniques et des technologies assez modernes. C'est aussi cela qui contribue à la respirabilité de l'air et à lutter contre les îlots de chaleur même si, en toiture, c'est un peu moins vrai qu'au niveau du sol. C'est tout cela qui sera conjugué et qui fera l'objet de nouvelles discussions.

Pour l'emploi, de la même façon, c'est une question entre la structure et l'opérationnel. La structure, ce sont les capacités de l'accueil de l'emploi qui sont préservées ici à Villeurbanne en distinguant l'emploi tertiaire ou l'emploi d'activité, mais il faut aussi observer les évolutions, les mutations extrêmement rapides de l'emploi actuellement. Si vous regardez les études que vous devez connaître d'évolution de l'emploi projetée à une quinzaine d'années, c'est 47 % de la disparition des emplois classiques d'aujourd'hui (chauffeurs de taxi, chauffeurs routiers), tout cela va à une vitesse incroyable. Tous les métiers de cadres qui vont connaître ce qu'ont connu les ouvriers à une autre époque, surtout les cadres qui ont des procédures très strictes dans leur métier, se verront remplacer par de la numérisation et d'autres métiers apparaîtront, la question est de savoir dans quelle proportion.

Cela nous interroge aussi sur le type d'accueil de quels emplois parce que les usages évoluent aussi sur les horaires. Remarquez la rapidité avec laquelle les choses changent.

Là aussi, on peut prévoir la structure et l'opérationnel devra s'adapter en temps et en heure lorsque les évolutions se feront jour ici dans les projets à Villeurbanne.

Béatrice Vessiller a évoqué les secteurs de mixité sociale, il y a là un travail de rééquilibrage. Les quartiers qui ont un taux de logement social un peu élevé verront leur taux diminuer à l'horizon 2030, les autres à l'inverse, de sorte que les grands secteurs se trouvent à peu près équilibrés ou le seront à cet horizon à Villeurbanne.

J'ai vu la position du groupe Les Républicains à la Métropole. On a eu un grand discours de votre président de groupe qui semblait affirmer le fait métropolitain. Je le trouvais plutôt pas mal quand je l'ai écouté, ensuite j'ai regardé le vote, j'étais un peu déçu, en tout cas surpris et navré. C'était finalement un discours d'une grande unité sur l'avenir métropolitain qui nous unissait et un grand désordre dans le vote de votre groupe. Vous avez choisi l'abstention ici, vous avez voté pour à la Métropole ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Non.

M. Richard LLUNG.- Non, je confonds, c'est le cas de Béatrice Vessiller, son groupe a voté pour à la Métropole et s'abstiendra ici. Je veux simplement signaler que le projet voté à la Métropole est une compétence métropolitaine et qu'il est strictement le même que celui qui est voté ici ce soir. Comprenne qui pourra !

M. LE MAIRE.- Comme Richard Llung l'a dit, les propositions ont été extrêmement touffues, désordonnées au sens propre du terme, sans juger de l'ordre.

Simplement, Monsieur Martin, M. Llung n'a pas répondu à l'une de vos critiques disant qu'on ne prévoyait rien pour le T6 et Saint-Jean. Le PLU-H n'est pas forcément pour mettre des emplacements réservés là où ils vont passer quand on ne sait pas où ils vont passer. C'est partout le cas, quand on a des trajets dont on ne sait pas encore exactement

où ils passeront, on ne va pas dans le PLU-H réserver des emplacements qui viendraient figer et prévoir.

Non, ce n'est pas ainsi que se fait le travail. L'outil PLU-H n'est pas destiné à cela. Acceptez-en au moins la préoccupation.

M. Llung vous l'a dit, sur le changement climatique, nous nous y adapterons de différentes manières, et ce n'est pas simplement en prévoyant plus d'espaces verts, plus d'arbres de voirie, ce qui ne signifie pas grand-chose d'ailleurs quand on le met dans un document si derrière on n'a pas les moyens de le faire. Ce n'est pas tout à fait à l'échelle de ce que sera le changement climatique, beaucoup d'autres choses interviendront, par exemple l'évolution des modes de transport évoquée par Richard Llung et pas simplement le nombre d'espaces verts et le nombre d'arbres qui seront plantés. Il faut voir les changements d'échelle et ce n'est pas à travers 2 hectares de plus d'espace vert, même si c'est bien, que nous affronterons le changement climatique dans ses multiples dimensions.

Nous sommes dans quelque chose que nous prenons en compte.

Je regrette aussi pour Mme Vessiller qu'après l'avoir voté à la Métropole, elle ne le vote pas ici. C'est un esprit un peu de boutique et d'épicière. Je vois bien que cela permettra de dire à certaines populations que vous êtes contre la densité, vous le votez à la Métropole mais vous vous abstenez à Villeurbanne. Permettez-moi d'y trouver un positionnement un peu de boutique et même de petite boutique.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Il s'agit de l'arrêt de projet de révision du PLU-H de la Métropole, avec les observations jointes au rapport. M. Llung a bien expliqué pourquoi nous avons choisi de les indiquer dans ce rapport plutôt que de le faire au moment de la concertation publique, ce qui n'aurait pas tout à fait été à notre échelle alors que celle-ci est réservée à des citoyens ou des associations.

- Adopté à la majorité (40 pour - 4 contre - 8 abstentions) -

15 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ALSTOM : AVENANTS AUX DEUX CONVENTIONS DE PUP AVEC LA SOCIÉTÉ PRESTIBAT ET LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DE COORDINATION IMMOBILIÈRE (SLCI) – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS-BUSSIÈRE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PUP AVEC LA SOCIÉTÉ KAUFMAN & BROAD – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – RÉVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME D'AIDES AU LOGEMENT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

18 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIAGE HABITAT : 174 RUE YVONNE CHANU – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

19 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR - PIA - VILLE ET TERRITOIRES DURABLES - SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE « PHASE DE DÉPLOIEMENT D'INVESTISSEMENT » – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Gluck pour deux minutes.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération permet l'atterrissage de 573 000 € sur le territoire de Villeurbanne. Elle s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement d'avenir qui vient soutenir les innovations pour permettre un développement durable de notre territoire. C'est complètement en lien avec le rapport de développement durable qu'a présenté cet après-midi Anne Reveyrand et les orientations inscrites dans le PLU-H dont nous venons de discuter à l'instant.

Ces financements sont destinés au territoire de Villeurbanne dans sa globalité, à la fois la Ville mais aussi des associations et Est Métropole Habitat sur deux quartiers Politique de la Ville : le quartier des Buers et le quartier Saint-Jean, tous deux éligibles au programme de rénovation urbaine.

La convention détaille l'ensemble de ces financements. C'est intéressant parce que cela vient accélérer l'innovation que l'on n'a pas forcément les moyens de financer en totalité et permet de faire effet de levier sur les autres financeurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues, Madame l'Adjointe,

Nous sommes convaincus du bien-fondé de cette délibération, de l'intérêt d'améliorer la qualité de l'air dans les logements, d'engager une réhabilitation énergétique pour des bâtiments à énergie positive et d'encourager les habitants aux déplacements actifs.

Cependant, nous avons quelques questions et remarques à la lecture de ce rapport.

Les Buers et demain Saint Jean, quartiers pouvant bénéficier du PIA, sont des quartiers Politique de la Ville, quartiers où les inégalités sociales sont très importantes et sont associées à des inégalités environnementales. Étroitement liées, ces deux inégalités avancent de pair et doivent être travaillées conjointement. La pollution de l'air est importante aux Buers : d'une part, le périphérique amène des milliers de voitures chaque jour à côté de ce quartier, d'autre part, dans le cadre de la rénovation urbaine, le projet de voie nouvelle en pied d'immeuble pour désenclaver le quartier, comme souhaité par l'ANRU, amènera encore de la circulation à proximité des logements. Quel sera l'impact de cette voie nouvelle sur la pollution déjà importante du quartier ?

Un décès sur six survenus en 2015 dans le monde est lié à la pollution, essentiellement à la contamination de l'air, estime un rapport publié dans la revue médicale *The Lancet*. Ce rapport estime que les maladies causées par la pollution ont été responsables de 9 millions de morts prématurées en 2015 -soit 16 % de l'ensemble des décès dans le monde. Ce sujet est d'autant plus préoccupant que notre agglomération connaît régulièrement des pics de pollution. Quand sera-t-il enfin décidé d'abaisser à 70 km/h la limitation de vitesse sur le boulevard périphérique qui est adjacent aux Buers ?

Enfin, qu'est-il prévu pour encourager les habitants aux déplacements actifs et désenclaver le quartier Saint-Jean ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- La question de la qualité de l'air est extrêmement complexe, elle n'est pas simplement du ressort de la Ville. La Ville plaide depuis un certain temps pour l'abaissement de la vitesse sur le périphérique, elle joue son rôle de lobbying auprès de la Métropole, notamment auprès du président de la Métropole et du vice-président Thierry Philip en charge de cette question. Ma collègue Anne Reveyrand y travaille ardemment depuis plusieurs années, mon collègue Richard Llung aussi.

Nous avons des enjeux technologiques. Comment rénover le mur antibruit filtrant parce que ce n'est même plus un mur mais une tôle ondulée ? D'autres quartiers sont concernés.

En revanche, on voit bien que se saisir de cette question a des conséquences importantes. On voit bien que la circulation automobile est en train de très fortement évoluer, les outils technologiques comme les applications Google Maps et Waze influent considérablement sur les transports et on voit de nouveaux axes de circulation très importants se développer parce que les automobilistes adaptent leur trajet en fonction de la densité automobile à l'instant T. Il y a donc une réponse à avoir sur le périphérique mais aussi d'autres réponses plus globales sur cette question.

C'est vraiment un sujet dont nous nous saisissons mais nous ne le résoudrons pas demain de manière un peu péremptoire en abaissant simplement la vitesse du périphérique, cela dépasse largement la question de Villeurbanne et notamment sur la circulation automobile. Le dieselgate vient nous révéler que même si on pensait avoir des villes moins polluées, jour après jour, nous découvrons que nos villes sont plus polluées du fait de la qualité des camions et des voitures.

M. LE MAIRE.- Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Effectivement, ces quartiers, notamment Buers et Saint-Jean, sont des quartiers dits Politique de la Ville et connaissent des déficits socio-économiques et environnementaux.

Ils sont éligibles au programme d'investissement d'avenir et c'est une manne supplémentaire pour pouvoir effectuer des expérimentations sur cette qualité de l'air dans ces quartiers qui ne coûtent pas aux personnes concernées.

Nous nous battons ardemment Richard Llung, M. le Maire, Didier Vullierme et moi-même sur le fait que cette voie nouvelle soit une voie de desserte essentiellement résidentielle, même s'il ne faut pas le dire ainsi. Nous nous battons depuis plusieurs années pour essayer de faire évoluer le dogme de l'ANRU, battez-vous à nos côtés sans aucun souci sur cette question du désenclavement qui serait quelque chose de consécutif à tout quartier. C'est un dogme de l'ANRU que nous nous coltinons à bras-le-corps depuis un nombre d'années certain.

Sur les déplacements dits actifs, il y a un certain nombre de choses à travailler avec les habitants des quartiers mais permettez-moi de vous dire que, pour beaucoup, c'est au déplacement tout court que va leur aspiration puisque déjà, en moyenne, 64 % d'entre eux utilisent les transports en commun et le premier mode de transport pour ces personnes-là, c'est la marche. C'est juste la question du déplacement qu'ils souhaitent plutôt que le déplacement dit actif, et notamment quand il s'agit de se rendre au travail puisque souvent ces populations dans les quartiers populaires sont peu véhiculées et sont celles qui subissent les contraintes du monde du travail d'aujourd'hui, c'est-à-dire le travail coupé, le travail posté auquel aujourd'hui peu de réponses sont apportées.

M. Richard LLUNG.- Une solution possible aux problèmes dont nous parlons, parce que les innovations sont aussi l'avenir et évitent d'être dans des débats qui sont anxiogènes, parce que la pollution est l'enjeu majeur, c'est un concept que nous travaillons actuellement, un mur filtrant qui reproduit un phénomène naturel pour limiter la pollution. C'est assez technique, cela fait intervenir des matériaux catalytiques, de la conception, de l'eau et des plantes choisies soigneusement pour leur capacité à absorber les composants de la pollution d'un boulevard périphérique. C'est une indication de travail qui a lieu actuellement, c'est en cours avec les collègues qui viennent de s'exprimer ainsi qu'avec Anne Reveyrand.

M. LE MAIRE.- Cela fait partie des hypothèses qui méritent d'être vérifiées, en tout cas sur lesquelles on peut avancer.

Encore un mot de ma part sur la vitesse limitée sur le boulevard Laurent Bonnevey que je préfère qualifier ainsi que de boulevard périphérique, c'est effectivement une revendication que nous portons depuis de nombreuses années à travers des courriers au président du Conseil général de l'époque, M. Mercier, puisque c'était une voirie départementale, renouvelée au président de la Métropole, renouvelée à nouveau après le changement.

Il faut quand même dire qu'aujourd'hui nous avons eu par rapport à cela et notamment avec le vice-président Philip, dans le cadre du travail sur les zones à faibles émissions, une écoute différente. Sans doute est-ce la nécessité qui fait loi mais j'ai sollicité la

Métropole et le vice-président Philip pour que sur ce sujet, dans les mois qui viennent, nous puissions avoir une information partagée. Je ne dis pas que cette réduction à 70 km/h se fera facilement, Agnès Thouvenot en a souligné la complexité, y compris dans le comportement de ceux qui circulent, mais je trouve que l'on avance un peu dans la prise en compte alors que nous étions plutôt assez isolés sur notre revendication ou sur notre demande voici encore quelques années.

C'est un élément d'information et ceux qui voudront s'y associer, faire avancer les choses, tout en en mesurant la complexité, seront les bienvenus pour expliquer cela.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

20 – C3 LAFAYETTE/BONNEVAY - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'AUTORISATION DE POSE DE CONSOLES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN FAÇADE DES BÂTIMENTS RIVERAINS – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Nous avons une courte intervention de Mme Khelifi. C'est un dossier assez technique sur le fond puisqu'il s'agit de conclure un dossier d'enquête pour pouvoir poser des câbles qui eux-mêmes vont soutenir les caténaires.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire,

Je profite de cette délibération portant sur l'approbation du dossier d'enquête publique relative à l'autorisation de pose de consoles d'éclairage public en façade des bâtiments riverains pour vous alerter sur les problèmes qui se posent actuellement pendant le chantier du C3 :

Premier point : l'éclairage actuel ne fonctionne pas partout sur la portion villeurbanaise de la ligne. Des questions de sécurité, un sentiment d'insécurité, par ces temps où il fait nuit très tôt, peuvent se poser.

Second point : il est très difficile de circuler en tant que piéton. Les trottoirs sont en très mauvais état et, avec les travaux, ils sont quasi chevauchés par les véhicules en circulation. Je vous laisse imaginer le calvaire des personnes à mobilité réduite, des personnes circulant avec une poussette, etc., pour se déplacer.

Dernier point : la propreté. Le nettoyage de l'espace public tout au long de cette ligne est-il assuré a minima ? Vraisemblablement non.

Nous comprenons que ces travaux apporteront des améliorations à la ligne C3, cependant, les riverains de la ligne C3 devront-ils attendre la fin des travaux pour cesser de subir ces désagréments ?

Monsieur le Maire, je vous remercie de vos réponses.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur VULLIERME vous le dira, nous avons parfois des interrogations sur la conduite du chantier. Vous rapportez des propos de riverains, nous-

mêmes sommes amenés à les formuler de temps en temps, nous n'y sommes pas insensibles.

Monsieur Vullierme, pour quelques précisions ?

M. Didier VULLIERME.- Effectivement, je rejoins ce point de vue qui est que la tenue du chantier n'est pas toujours exemplaire de la part du SYTRAL. Nous avons l'occasion régulièrement de le leur faire savoir. Il ne faut pas non plus avoir un tableau totalement noir. Le projet a bien avancé et la délibération dont il est question ce soir montre qu'une étape est franchie, que cela avance. Des zones sont terminées et ont été livrées, qui permettent de voir ce que seront demain le cours Tolstoï et la rue Léon Blum dans leur version définitive. Les choses se sont grandement améliorées.

Ce qui m'étonne plus, c'est quand vous parlez de l'éclairage public qui ne fonctionne pas, c'est facile à régler, il vous suffit d'aller sur l'application de Villeurbanne et de le signaler à la direction de l'Éclairage public qui interviendra dans des délais toujours très rapides.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- En conférence des présidents, nous avons convenu de grouper la discussion sur les délibérations suivantes.

21 – DÉCENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT AU 1^{ER} JANVIER – M. Didier VULLIERME

22 – STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LES RÉSIDENTS – M. Didier VULLIERME

23 – STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LES ARTISANS EFFECTUANT DES DÉPANNAGES URGENTS – M. Didier VULLIERME

24 – RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DU STATIONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS MOBILES DE LA SANTÉ EFFECTUANT DES SOINS OU VISITES À DOMICILE – M. Didier VULLIERME

25 – DÉCENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - CONVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Chaque groupe dispose de trois minutes. Avant, je demande à M. Vullierme de présenter ces délibérations.

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ces cinq délibérations concernent le stationnement payant.

Sur Villeurbanne, à peine 20 % de la capacité de stationnement sur voirie est en stationnement payant, ce qui signifie que plus de 80 % restent en stationnement gratuit.

Depuis 2012, nous avons lancé un plan de stationnement qui a concerné différents leviers et les délibérations proposées ce soir sont dans le droit fil de ce plan de stationnement qui avait pour vocation d'améliorer la rotation dans les secteurs commerciaux, de décongestionner les secteurs dans lesquels les riverains avaient du mal à se stationner, de permettre plutôt le stationnement de courte durée dans certains secteurs et de lutter contre le stationnement gênant.

La loi depuis 2012 est passée par là, la loi MAPTAM, la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des Métropoles. À partir de 1^{er} janvier 2018, le non-acquittement du paiement du stationnement dans les zones payantes ne sera plus une infraction pénale mais deviendra une occupation du domaine public comme un chantier ou une terrasse. C'est à la fois une dépénalisation et une décentralisation, ce qui signifie que les communes ont la responsabilité de fixer le montant de cette occupation du domaine public.

Jusqu'à présent, quand vous n'acquittiez pas votre stationnement payant, vous étiez redevables d'une amende de 17 €. À partir de demain, vous serez redevables d'un forfait post-stationnement qui sera fixé à l'issue de ce vote, je l'espère, à un montant de 32 €.

Pourquoi 32 € ? C'est notamment parce que l'amende précédemment était de 17 €, que l'amende pour stationnement gênant contre lequel nous souhaitons lutter était à 35 € et qu'il s'agissait à la fois d'être incitatif pour respecter le paiement du stationnement, donc plus de 17 €, et de ne pas pousser à se stationner de façon gênante, donc moins de 35 €.

Cela a amené à revoir le barème de tarification qui, je le précise, ne changera pas dans la tranche horaire qui est aujourd'hui existante, à savoir 1 heure 30 maximum en centre-ville et 2 heures 30 sur le reste du territoire. La progression tarifaire ne change pas. En revanche, au-delà de ces horaires, cela augmente de façon beaucoup plus importante. Si l'on avait une courbe, on verrait qu'elle s'incline très fortement après 2 heures 30 pour passer à un peu plus de 3 € l'heure de stationnement pour inciter à ne pas rester trop longtemps stationné sur la voirie et, pour le centre-ville, à utiliser plutôt le parc en ouvrage souterrain.

Les tarifs restent identiques. Le forfait post-stationnement ne devra être payé que par ceux qui ne payent pas leur stationnement. Tous ceux qui s'acquittent de leur stationnement comme le font beaucoup aujourd'hui ne seront pas du tout concernés quel que soit le montant.

Tout cela fera l'objet par ailleurs, mais la loi ne nous y oblige pas, c'est une volonté de la Ville, d'une forme de contrôle par une instance citoyenne qui existe déjà, qui s'appelle le GTDU, le groupe de travail des déplacements urbains, au cours duquel nous soumettrons chaque année un bilan pour assurer un suivi du dispositif quitte à le faire évoluer dans le temps.

Enfin, vous aurez, mes chers collègues, tous les ans, une délibération qui vous présentera l'état des contestations qui auront pu être faites par les usagers comme nous y oblige la loi.

Une autre délibération totalement liée à celle-ci sur le forfait post-stationnement, il s'agit de la convention avec l'ANTAI puisque nous allons lui demander de faire la gestion

complète de l'émission des forfaits post-stationnement et, à cet effet, il faut passer une convention avec elle.

Trois autres délibérations sur les usages spécifiques.

La première concerne les professionnels mobiles de santé. C'est le fruit d'un travail que nous avons mené conjointement avec Agnès Thouvenot, en concertation avec les professionnels de santé en février de cette année. Nous avons évoqué avec eux comment leur faciliter l'accès au domicile de leurs patients quand ils sont en visite à domicile. La solution proposée est qu'à chaque visite à domicile, ces professionnels bénéficieront de 1 heure 30 de gratuité pour leur permettre d'intervenir dans de bonnes conditions. En revanche, les professionnels de santé qui ne font pas de visite à domicile ne sont pas concernés et entrent dans le droit commun, ils doivent s'acquitter du stationnement le cas échéant.

Autre catégorie pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer ce soir, les artisans qui effectuent des dépannages urgents à domicile. Jusqu'à maintenant, nous avons un dispositif plutôt incitatif que nous renforçons en donnant à ces professionnels clairement identifiés par la chambre des métiers une heure de stationnement gratuit puis une tarification très intéressante à un centime de la minute pour leur permettre d'intervenir de façon confortable chez les usagers.

Enfin, la dernière délibération concerne les résidents pour lesquels nous souhaitons avoir une politique encore plus incitative que jusqu'à maintenant en permettant à ces résidents qui sont détenteurs d'un abonnement de transport en commun ou de TER de bénéficier d'une réduction de 33 %. Aujourd'hui, ils payent 15 € pour le mois ou 150 € par an, avec un abonnement, ils paieront 10 € par mois ou 100 € par an, l'idée étant d'inciter à l'usage des transports en commun plutôt qu'à la voiture individuelle.

Voilà sur l'ensemble de ces délibérations, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Haziza pour trois minutes ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, Dès 2018, le montant du forfait post-stationnement sera fixé par chaque municipalité. C'est l'une des conséquences de la loi MAPTAM. Les écarts de prix seront plus ou moins importants d'une ville à une autre. Dans de rares cas de figure, l'amende actuellement fixée à 17 € sera moins coûteuse au 1^{er} janvier 2018. C'est notamment le cas de la Ville de Castres qui aurait décidé d'abaisser son montant à 10 €, mais également à Nancy entre 10 € et 15 €, Cagnes-sur-Mer à 15 € et Rambouillet à 15 €.

Dans d'autres villes, le montant du forfait post-stationnement restera au même tarif, dans d'autres encore, il sera bien plus élevé, comme c'est le cas de manière assez ahurissante à Lyon où le forfait post-stationnement sera alors de 60 € en centre-ville. À Villeurbanne, le montant annoncé est de 32 €.

S'il faut reconnaître une logique dans les grilles tarifaires éditées par notre Ville et une avancée de la loi dans le fait que le FPS se déduit du paiement déjà réalisé, il n'en est pas moins regrettable que notre Ville augmente de manière aussi significative ce montant. Cette augmentation s'inscrit dans le prolongement de l'extension du parc de stationnements payants dans certains quartiers de Villeurbanne créant l'incompréhension

des résidents qui doivent désormais payer pour stationner leur véhicule dans des zones de quartiers populaires où il n'existe pas de saturation. Je pense notamment aux rues Chambfort et Venise à Cusset devenues payantes sous ce mandat.

Pour revenir au forfait post-stationnement, la loi explique qu'il doit être dissuasif afin de favoriser la fluidité de la circulation, la rotation du stationnement des véhicules sur voirie et l'utilisation des moyens de transport collectif ou respectueux de l'environnement. Or, il ne serait pas question d'augmenter autant la répression si la Ville permettait déjà une bonne gestion de la rotation du stationnement, une bonne fluidité de la circulation et l'utilisation des moyens de transport collectif ou respectueux de l'environnement.

À Villeurbanne, il n'en est rien. La circulation ne cesse d'être de plus en plus désastreuse et encombrée, aucune fluidité n'est observée, l'utilisation des moyens de transport collectif est pour certains quartiers de notre ville mission impossible, et je pense notamment aux habitants du quartier Saint-Jean.

Sur le principe de sanctionner les personnes ne respectant pas l'obligation de payer leur stationnement, nous serons tous d'accord sur ce point, je pense. Néanmoins, la sanction ne peut être démesurée comme cela sera le cas pour notre ville dès janvier 2018.

Monsieur le Maire, vous aimez dire que Villeurbanne est une ville saine financièrement, vous l'avez encore rappelé lors de ce Conseil Municipal, alors pourquoi vouloir augmenter autant ce forfait post-stationnement ?

Sur l'explication donnée à l'instant par M. Vullierme, je ne suis pas convaincue, même si notre Ville ne garde qu'une partie de la redevance, le reste revenant à la Métropole, vous auriez pu, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, par une gestion exemplaire de la circulation des parcs de stationnement et de l'accessibilité à tous des transports, refuser d'augmenter autant le prix de la redevance post-stationnement au lieu de racketter toujours plus les automobilistes sans proposer de véritables alternatives à leur problématique.

Je n'ai pas vu de réduction de tarif pour les voitures électriques et hybrides, c'est dommage, mais peut-être celle-ci viendra par la suite. Les Français sont déjà asphyxiés par des hausses d'impôts et de taxes en tous genres, il n'est pas responsable pour un maire qui considère que la gestion de sa Ville est exemplaire financièrement de profiter d'une possibilité ouverte par un texte de loi pour ajouter une pression financière sur le stationnement.

C'est la raison pour laquelle je voterai contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. La démagogie coule à flots. On se préoccupe du développement durable et, quand on a des mesures qui permettent de réguler les choses, cela ne va plus. Utiliser le terme de racket, vous me permettrez de dire que c'est un peu excessif.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je le pense Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Votre grande référence c'est Caluire qui propose 35 € au lieu au lieu de 32 € à Villeurbanne.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Et alors ?

À Nice, M. Estrosi ne va pas augmenter le tarif, et pourtant c'est une Ville de droite.

M. LE MAIRE.- Je fais aussi la comparaison avec Caluire qui a été la première à voter les 35 €. Je ne leur en fais pas le reproche, je demande simplement que l'on élargisse un peu son point de vue et que l'on évite de parler de racket alors qu'il s'agit de payer un tarif qui est celui que l'on paierait si on avait son stationnement à payer régulièrement par rapport à la durée pendant laquelle on stationne sa voiture. Cela relativise ce genre de propos et le met à sa juste dimension qui n'est pas brillante, permettez-moi de vous le dire.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous vous proposons une courte intervention sur ce sujet. Les différentes propositions nous semblent relativement raisonnables même si, quand on touche au porte-monnaie des usagers, les réactions sont souvent négatives.

Nous pensons qu'outre la décentralisation, des solutions d'objets connectés permettront de simplifier à terme la gestion du stationnement, tout en offrant davantage de services aux usagers, par exemple pour trouver des places disponibles.

En revanche, nous voulons attirer l'attention sur le fait que ce mouvement de fond, dans le monde, posera la question du rôle de la police municipale.

Nous pensons que cela permettra de réorienter le rôle de la police municipale davantage sur la sécurité des citoyens mais nous ne sommes pas sûrs que vous partagiez cet avis.

M. LE MAIRE.- Merci de cette brièveté. Je ne sais pas si on va ouvrir ce débat mais nous sommes assez d'accord avec ce que vous dites.

M. Michel CASOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À la lecture des différents rapports que vous nous soumettez, on comprend que la loi MAPTAM votée en juillet 2014, sous couvert de moderniser l'action publique territoriale, assigne à présent aux communes d'adopter une politique contraignante envers les automobilistes.

Cependant, on note que cette politique connaît aussi ses limites face à la difficulté de remplacer l'automobile par des modes de transport alternatifs. Restreindre au minimum l'utilisation de la voiture en ville est clairement annoncé comme un objectif de la politique métropolitaine. La subtilité, c'est que l'on n'interdit pas ouvertement l'utilisation de l'automobile en ville, on l'inscrit dans une politique d'abord incitative mais à présent coercitive à travers des contraintes financières pesantes.

À compter de janvier 2018, chaque municipalité pourra fixer librement le tarif du stationnement public sur la voirie. Cette mesure tombe à pic pour les communes car, au moment où la réduction des impôts locaux prévue va entrer en action, les municipalités sont encouragées à avoir la main lourde sur le tarif des procès-verbaux de stationnement afin de compenser les pertes des rentrées fiscales. Déjà submergés de taxes et de diverses contributions, les automobilistes devront de nouveau passer à la caisse en cas de stationnement non payé ou dépassé. La politique de la carotte et du bâton transforme à

présent le bâton en coup de massue pour les automobilistes et en infraction de stationnement.

Grâce à une subtilité juridique, dès le 1^{er} janvier 2018, le droit de stationnement se transforme en redevance d'occupation du domaine public et l'amende pénale devient un forfait post-stationnement que l'automobiliste choisit de payer. Le résultat pour l'utilisateur, c'est que dans notre commune, les sanctions financières passent de 17 € à 32 €, soit pratiquement le double. Cela fait cher la modernisation et la décentralisation du stationnement, cela dissuadera certainement les contrevenants mais cela assurera à la commune et à la Métropole une recette exponentielle du droit de stationnement.

Le goût des prunes ne devient plus seulement amer mais carrément salé, et encore il faut nous estimer heureux quand nous voyons ce qui se pratique à Lyon. Si on ajoute les difficultés de stationnement dans les villes, il est certain que cette politique risque de mettre les automobilistes à la trottinette.

Cette politique a cependant ses limites car l'automobile, c'est aussi un outil de travail, ce qui explique les aménagements que vous nous proposez pour certains professionnels. On se demande même si demain ce ne seront pas les seuls à pouvoir encore circuler en automobile au sein des villes avec quelques privilégiés.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Depuis de nombreuses années, les communes, les intercommunalités et aujourd'hui les métropoles conduisent des politiques en matière d'aménagement et de déplacement qui visent à réduire la place de l'automobile en ville et à promouvoir d'autres modes de déplacement. Le stationnement est justement l'un des leviers de la maîtrise de ces déplacements.

Deux chiffres : en ville, les deux tiers des déplacements font moins de 3 kilomètres. Dans les métropoles, 20 % des véhicules en circulation cherchent une place. Il faut réaffirmer que le stationnement payant aboutit à libérer des places et que, de toute façon, en ville, il ne faut pas rêver, on ne garantira plus une place gratuite tout le temps pour tout le monde.

La délibération qui nous est proposée ce soir vise à instaurer un forfait post-stationnement, ceci va dans le bon sens. D'abord, il faut rappeler à qui on s'adresse. On s'adresse à ceux qui ne payent pas car pour ceux qui payent leur stationnement, rien ne change. En revanche, ne pas régler son stationnement coûtera plus cher, c'est clair.

On va mettre en œuvre, comme indiqué, une dépénalisation du paiement du stationnement qui est décentralisée par commune, à quel prix ? Dans toutes les communes qui ont pris des délibérations en ce sens, l'affaire a interpellé les opinions publiques et a fait la une des journaux qui ont titré « Augmentation du prix du PV », ce qui est inexact puisque, justement, c'est dépénalisé.

Il est vrai que tout ce qui touche à la voiture personnelle reste encore irrationnel. Le FPS est à Lyon entre 35 € et 60 €, à Paris à 50 €. Bien entendu, ceux qui critiquent de façon

démagogique le montant de ce FPS n'ont pas manqué de relever qu'à Castres il est à 10 €, à Nice à 16 €, à Lille à 17 €.

Mais le but d'une telle mesure, c'est d'être dissuasif et d'inviter à payer son stationnement. Le maire de Castres, lorsqu'on l'interroge, s'il ne craint pas qu'il n'y ait pas de rotation dans le cœur de sa cité, répond qu'il compte sur le sens civique de ses concitoyens. Je répondrai que les centres-villes ne sont pas partout les mêmes, et quand on connaît le sens civique de certains automobilistes qui se vautrent avec leur véhicule sur les trottoirs ou les passages piétons, on ne peut être que sceptique sur un montant si faible de FPS. Cela ne durera pas et le maire de Castres sera obligé de l'augmenter, à mon avis, car on veut que ce soit dissuasif, il faut le répéter.

L'amende pour le stationnement gênant, comme l'a dit Didier Vullierme, est à 35 €, et pour que le dispositif soit dissuasif, nous avons fixé ce FPS à 32 €. C'est un bon équilibre.

Cette délibération nous fait aussi nous réinterroger sur la place de la voiture en ville. Sans aller jusqu'à dire comme un élu Vert qu'elle est irrationnelle, elle doit néanmoins devenir marginale. Il y a encore beaucoup à faire.

Trop de voitures entrent encore dans notre agglomération et dans notre ville. Il faut envisager la mise en place d'un péage urbain qui existe à Milan, Stockholm et Londres, qui a des résultats avec une baisse significative de la pollution.

Au passage, notre groupe voulait alerter aussi sur un problème qu'il faudra rapidement s'employer à résoudre : le stationnement des voitures sur les pistes cyclables. Cela fait courir de grands risques aux cyclistes, décourage les habitants de prendre le vélo. C'est un vrai manque de civisme et cela montre qu'il y a encore beaucoup à faire pour que les mentalités changent, que la route soit partagée et que les piétons et cyclistes soient respectés.

Notre groupe votera favorablement cette mise en place du FPS à 32 € à Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez aujourd'hui de voter la mise en place du forfait post-stationnement sur le territoire de Villeurbanne à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour rappel, ce forfait est imposé par la loi MAPTAM et sera reversé aux finances de la Métropole de Lyon.

Monsieur le Maire, nous nous attendions à pire. Force est de constater que les rapports présentés sont bien étudiés et qu'ils vont dans le bon sens.

Tout d'abord, le tarif du forfait, il est inférieur à celui des communes limitrophes de Villeurbanne et bien loin des 60 € de l'hypercentre lyonnais. M. Merlin nous a aussi parlé de Paris à 50 €, nous voyons bien qu'à Villeurbanne un effort a été fait.

Le tarif de stationnement, quant à lui, reste progressif en zone 1 au-delà des durées actuelles et certes un peu plus élevé dans sa progression pour la zone 2. L'intérêt à n'avoir qu'un seul forfait post-stationnement dans notre ville est clair : cela évitera un

phénomène de bascule du stationnement de la zone 1 vers les zones 2 et 3. Les automobilistes auront face à eux une règle claire et ne se sentiront pas pris au piège.

Enfin, ce sont tous les automobilistes qui profiteront de l'extension de la durée de stationnement et, au travers d'eux, les commerçants qui verront une clientèle plus facilement profiter de leurs services.

Nous notons aussi qu'un tarif mensuel réduit et un tarif annuel réduit sont prévus pour les riverains qui seront ainsi sensibilisés aux joies et aux bénéfices des transports en commun de notre agglomération.

Enfin, les professionnels devant intervenir au domicile des Villeurbannais pour des missions de dépannage auront eux aussi des facilités octroyées. À ce sujet, Monsieur le Maire, j'ai questionné vos services quant à l'ouverture des codes NAF autorisés aux professionnels devant intervenir sur du matériel médical installé à domicile. À ce jour, rien n'est prévu, ce qui est fort dommage, de nombreux Villeurbannais devant faire appel à des sociétés pour se faire livrer et faire maintenir des lits médicaux, des bouteilles d'oxygène et du matériel périmédical dans le cadre d'un parcours de soins et du maintien à domicile des malades le plus longtemps possible.

Il serait donc intéressant qu'à l'usage ce style de professionnel ait les mêmes avantages. C'est là le seul point négatif des dossiers présentés ce soir et ce n'est pas très cohérent avec la gratuité du stationnement pour les professions médicales effectuant des soins ou des visites à domicile.

Vous vous étiez étonné, Monsieur le Maire, lors d'un précédent Conseil, que je vous dise que cette gratuité était une de nos propositions lors des municipales de 2014. J'ai vérifié dans les documents que nous avons envoyés à la commission nationale des comptes de campagne et je vous le confirme de nouveau ce soir, nous nous étions engagés avec le Dr Richard Morales, dans un courrier envoyé aux professionnels de santé, à mettre en place des possibilités de stationnement clairement définies leur permettant de bénéficier gratuitement du stationnement dans notre ville.

Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne, au regard des rapports présentés et de leur intérêt pour la population, votera positivement ces cinq rapports.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de votre sens de la responsabilité.

Pour le groupe socialiste, Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les tarifs qui sont discutés ce soir sont consécutifs à la mise en œuvre de la réforme de décentralisation du stationnement sur voirie. Dans le même temps, la Ville a souhaité faire évoluer les modalités de stationnement pour les résidents, les professionnels mobiles de santé et les artisans en dépannage urgent. Ce travail s'est mis en place via une concertation avec les professions concernées afin de tenir compte de leur fonctionnement au maximum, sans toutefois les tenir exclues de l'effort collectif que nous devons tous faire pour que la voiture soit moins omniprésente sur la voirie et l'espace public.

À partir du 1^{er} janvier, les automobilistes ne régleront plus un droit de stationnement mais une redevance d'occupation du domaine public dont le tarif est établi par la commune. Le défaut de paiement n'est plus une infraction mais devient un forfait de post-stationnement. Cela permet d'adapter la politique de stationnement et tarifaire, notamment en encourageant la mise en place et l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture. C'est aussi un moyen de mieux lutter contre la fraude, ce qui, à Villeurbanne, n'est pas négligeable puisque 39 % des automobilistes seulement paient leur stationnement dans notre ville.

Les modalités choisies à Villeurbanne sont les suivantes : l'amplitude du stationnement horaire ne change pas, elle est maintenue du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures. Le stationnement reste gratuit le dimanche et les jours fériés ainsi que durant le mois d'août. Ce dernier point mérite d'être signalé, de nombreuses villes ayant réduit voire supprimé la gratuité de ce mois pour le stationnement, y compris hors zone touristique.

La Ville de Villeurbanne a choisi de ne pas modifier les tarifs correspondant à la durée maximum autorisée actuelle pour chacune des zones. Notre logique est donc bien de ne pas pénaliser l'automobiliste pour ce qu'il doit faire mais d'être plus dissuasifs pour celui qui ne s'acquitte pas de la redevance de stationnement.

Cette nouvelle tarification répond aux enjeux de Villeurbanne avec un environnement très urbain. Elle doit faciliter les conditions de stationnement dans les secteurs les plus congestionnés et limiter les stationnements sauvages.

Les résidents quant à eux voient leurs tarifs modifiés afin de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture. La Ville propose, en effet, un tarif préférentiel pour les titulaires d'un abonnement annuel de transports en commun. Par ailleurs, la Ville facilite les démarches administratives pour le renouvellement de la vignette résident qui pourra s'effectuer par voie dématérialisée via le site de la Ville.

Le stationnement des professionnels de santé leur permettra de bénéficier de stationnement gratuit d'une durée de 1 heure 30 lors de chaque visite ou soin à domicile, cette proposition a fait l'objet d'une concertation avec les ordres, unions régionales et professionnels de santé, syndicats des professions de santé. Cette mesure est d'autant plus importante quand nous devons faire face aux difficultés d'installation de certaines professions de santé et à l'évolution démographique de nos villes ainsi que des modalités d'hospitalisation à domicile.

Villeurbanne adapte ses politiques en tenant compte des réalités de vie quotidienne rencontrées par un nombre de plus en plus important de nos concitoyens. Pour les artisans effectuant un dépannage urgent, le temps de gratuité est doublé et passe de 30 minutes à 1 heure et la durée maximale de stationnement est étendue à 10 heures.

Pour conclure, il est important de souligner que la Ville de Villeurbanne a donc privilégié une approche pragmatique qui tient compte des usages sans tomber dans une logique punitive, tout en favorisant autant que possible l'utilisation renforcée de modes de transport collectif moins polluants.

Nous ne pouvons pas faire ce soir comme si notre débat n'avait pas lieu six jours après que le journal *Le Monde* ait relayé l'appel de 15 000 scientifiques internationaux publié dans la revue *Biosciences* avertissant l'humanité sur la mauvaise santé de notre planète.

Nous devons chacun, à notre échelle, concilier la nécessité de maintenir une activité humaine maîtrisée et adopter des comportements qui ne nous amènent pas inmanquablement à la catastrophe annoncée. Ces mesures sont prises dans le cadre d'une nouvelle réforme qui donne aux Villes la capacité d'agir et d'inciter sans culpabiliser.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Vullierme, pour apporter un certain nombre de réponses ?

M. Didier VULLIERME.- Je vais rebondir sur les propos de Pascal Merlin qui disait qu'une étude montrait que les déplacements en moyenne étaient inférieurs à 3 kilomètres. À Villeurbanne, quand on a fait des grands projets, on a même estimé que c'étaient des déplacements de 2,1 kilomètres, ce qui montre bien qu'on peut les faire autrement qu'en voiture. Il parlait de Nice avec un FPS à 16 €. Le forfait post-stationnement est le tarif de la durée maximale autorisée pour le stationnement. À Villeurbanne, c'est 10 heures, à Nice, c'est 2 heures 30, c'est-à-dire que toutes les 2 heures 30, les agents de police municipale peuvent remettre un FPS de 16 €, soit quatre fois par jour. Je vous laisse faire le calcul mais on n'est plus tout à fait à 16 €.

Il faut bien comprendre que l'on n'est plus sur une amende mais sur une redevance d'occupation du domaine public qui répond aux mêmes règles qu'une terrasse ou autres.

Mme Haziza et M. Casola aussi à sa façon ont parlé de la question financière. Les FPS seront collectés par la Ville intégralement et reversés à la Métropole. Il n'y a pas de tentation de compenser quelque perte de rentrée fiscale que ce soit ou de racketter puisque cela ne nous rapportera rien, si ce n'est que de ce reversement à la Métropole seront déduits les frais de mise en œuvre du FPS. Que le FPS soit fixé à 14 € ou 32 €, les frais de mise en œuvre sont les mêmes, ce n'est pas lié aux 32 €.

Il faut quand même ne pas dire n'importe quoi et comprendre comment les choses fonctionnent.

Enfin, je remercie M. Martin pour son propos. Sur la question des professionnels de santé, la décision à laquelle nous sommes arrivés Mme Thouvenot et moi est le fruit d'une vraie discussion avec les professionnels qui n'arrive pas à la gratuité pour les professionnels de santé de façon systématique. C'est la gratuité pour les professionnels de santé qui font des visites à domicile, parce que notre volonté est bien d'inciter, dans un cadre de vieillissement de la population, de maintien à domicile, à réaliser leur acte de la façon la plus efficace possible.

Voilà sur les quelques éléments de réponse Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix les différents rapports.

Je mets aux voix le rapport n° 21.

- Adopté à la majorité (47 pour - 5 contre) –

Les votes ne seront pas les mêmes ? C'est ce que j'appelle de la démagogie : on n'accepte pas mais, quand il s'agit de gratuité, on lève la main !

Je mets aux voix le rapport n° 22.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

Je mets aux voix le rapport n° 23.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

Je mets aux voix le rapport n° 24.

L'évolution par rapport à votre proposition mérite d'être étudiée, cela me semblait aller de soi, M. Vullierme a oublié de vous apporter cette réponse.

- Adopté à l'unanimité –

Je mets aux voix le rapport n° 25.

- Adopté à l'unanimité –

26 – RÈGLEMENT D'ADAPTATION DE L'ACCUEIL SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE MÉRIDIEN ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE EN CAS DE MOUVEMENT SOCIAL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- M. Gluck a demandé une intervention de deux minutes.

Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans ce rapport, il nous est demandé d'adopter un règlement qui, compte tenu des modalités d'exercice du droit de grève par les agents, permet d'assurer la sécurité des enfants en garantissant l'information anticipée des familles, des élèves et des écoles.

L'organisation qui est proposée définit des scénarios d'adaptation du service dans les écoles sur le temps méridien.

J'attends l'intervention de M. Gluck pour comprendre son questionnement.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous comprenons tout à fait la volonté de la Ville de vouloir anticiper les mouvements de grève qui impactent la restauration scolaire et le temps périscolaire méridien. Bien sûr, en tant que parents d'élèves, nous souhaitons être informés à l'avance des conditions d'accueil de nos enfants en cas de grève. Et même, nous préférerions qu'il n'y ait pas de grève ! Bien sûr, en tant qu'usagers, nous préférons qu'en cas de grève les avions volent, les trains et métros circulent, les bus roulent...

D'ailleurs, depuis 2002, la droite parlementaire a déposé pas moins de dix propositions de loi à l'Assemblée pour réclamer l'instauration d'un service minimum dans les transports publics en cas de grève... Le service minimum d'accueil à l'école a été mis en place en 2007 sous la présidence de Sarkozy. Mais le jour où les grèves n'auront plus d'impact sur les usagers et le système économique, ce jour-là, les grèves n'auront tout simplement plus lieu d'être.

Vous proposez un système qui consiste à interroger les agents deux jours ouvrés avant le mouvement de grève, en précisant bien que la communication des agents de leur intention de faire grève ou non relève d'une démarche individuelle volontaire puisque la loi ne les y oblige pas.

Aujourd'hui, le recensement se fait par téléphone ou à travers un formulaire individuel nominatif. Cette manière de faire le recensement est-elle compatible avec l'affichage d'une démarche individuelle volontaire de se signaler en grève ? Le recensement devrait être anonyme et sans influence sur les agents.

Enfin, lors du passage de cette délibération en CTP, les organisations syndicales ont quitté la salle alors même que vous avez indiqué avoir travaillé de concert avec elles.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire, puisqu'il me reste un peu de temps et que ce jour, comme chaque année, nous célébrons la journée internationale des droits de l'enfant, permettez-moi d'évoquer le fait qu'une semaine après la présentation du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence par le préfet, 223 enfants sont sans hébergement dans la métropole lyonnaise selon un recensement du collectif « Jamais sans toit ».

À Villeurbanne, cela concerne deux familles de l'école Ernest Renan, neuf enfants de l'école Jean Zay mais aussi des élèves du collège Mōrice Leroux et sans doute d'autres encore. À ces 223 enfants s'ajoutent 120 jeunes isolés sans famille qui se sont vu récemment refuser toute prise en charge.

Ces situations sont intolérables alors que le droit à l'hébergement d'urgence est inscrit dans la loi selon l'article 3452-2 du Code de l'action sociale et des familles : « *Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment, à un hébergement d'urgence.* » C'est également un droit constitutionnel puisque l'alinéa 10 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que « *la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.* » Et c'est enfin une obligation au titre de la Convention internationale des droits de l'Enfant dont la France est signataire.

Alors que des logements privés et publics restent vides dans toute l'agglomération, que des expériences étrangères ont montré qu'il était moins coûteux d'héberger les sans-abri que de les laisser dehors, comment peut-on encore laisser des familles entières passer l'hiver à la rue ? 6 000 personnes dorment dans la rue malgré les 23 000 logements libres sur Lyon et ses alentours.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je donne la parole pour la première partie de votre intervention relative à la délibération à Mme Balanche, M. Berthilier dira quelques mots sur la deuxième partie parce que, par rapport à ces problématiques, nous ne sommes pas absents.

Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur Gluck, vous vous êtes situé en tant que parent, élu, responsable sur le droit de grève et je crois que vous avez regardé la situation

de ce règlement dans un prisme assez global. Vous revenez sur des points un peu complexes dans le cadre de cet accompagnement, de cette réflexion, sur la partie recensement anonyme.

L'anonymat est compliqué à mettre en place parce que ce sont des postes différents et parfois, en fonction des absents et du contexte de chaque établissement, il est complexe de faire un recensement des grévistes. Être gréviste, c'est aussi se déclarer. Il est donc un peu antinomique de dire : « Je veux être gréviste mais je ne veux pas qu'on le sache », il est un peu compliqué d'imposer une forme d'anonymat alors que c'est une posture avec une revendication et elle doit être établie au nom de chaque agent.

La question de l'anonymat me semble complexe dans cet accompagnement.

Le fait de s'annoncer gréviste, c'est une proposition, ce n'est pas une obligation. Cette proposition permet d'avoir une évaluation des effectifs et de proposer des scénarios qui justement rassurent les familles pour pouvoir organiser un encadrement sécurisant et faire des propositions d'accompagnement du service méridien.

Sur l'anonymat, je suis en questionnement sur cette impossibilité de pouvoir poursuivre cette réflexion.

Sur la partie de la présentation de ce règlement dans le cadre du CTP, les organisations syndicales n'ont pas quitté la salle par opposition mais pour ne pas participer au vote, ce qui est totalement différent. Alors qu'elles auraient pu avoir un vote négatif, ce qui fait que l'on aurait représenté éventuellement le règlement dans un autre CTP exceptionnel, ce n'était pas leur volonté. Elles n'ont pas voté non, elles n'ont pas voté oui et elles ne se sont pas abstenues.

M. Olivier GLUCK.- C'est ce qui est écrit dans le compte rendu des commissions.

Mme Dominique BALANCHE.- Mais c'est vraiment important de le dire. Elles ne voulaient pas participer au vote. Pour autant, le travail a été fait dans le cadre de toutes les réunions, dans le cadre du dialogue social avec les représentants des organisations syndicales qui étaient mal à l'aise de participer à la rédaction de ce document. Pour autant, ce document a été présenté dans toutes les réunions de secteur dans le courant du mois de juillet et les agents ont bien partagé le fond et la nécessité d'accompagner un service public auprès des enfants et de pouvoir faire une information aux familles.

Je voulais rétablir ces deux petits points sur lesquels il me semblait important de partager les bonnes informations.

M. LE MAIRE.- Absolument.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur Gluck, je vous remercie pour votre interpellation qui rejoint celle d'un certain nombre de parents, d'enseignants mobilisés pour accompagner ces enfants dont, malheureusement, pour un certain nombre, la famille est sans toit. Vous avez cité un certain nombre de situations, il y en a dans d'autres groupes scolaires comme à Lyon, dans toutes les villes de la Métropole, essentiellement dans l'Est lyonnais. Ce sont des situations souvent très difficiles parce que ces familles sont confrontées à un dénuement total qui est celui de ne pas disposer de toit.

Nous avons besoin de connaître l'ensemble de ces situations précisément, je le dis à vous comme à tous ceux qui seraient en mesure de nous en faire part car parfois nous ne les connaissons pas si elles ne sont pas remontées du terrain. Nous avons besoin d'avoir une vision précise des choses, de la composition de la famille et de sa situation par rapport au droit à résider en France.

Nous remplissons notre rôle premier, et je le dis en associant ma collègue Claire Le Franc avec laquelle nous suivons ces situations et le cabinet du maire, qui est de domicilier les familles à travers le CCAS, plusieurs centaines de domiciliations réalisées par la Ville chaque année. Nous avons une démarche proactive puisque nous faisons en sorte que personne ne puisse se trouver dans la situation de ne pas disposer d'une adresse, ce qui est un droit premier fondamental.

Ensuite, nous travaillons avec les services de l'État chaque jour, avec des relances régulières. Les services de l'État locaux déconcentrés avec lesquels nous travaillons font ce qu'ils peuvent avec les moyens dont ils disposent. Ces moyens sont largement insuffisants par rapport à l'ampleur des besoins que nous avons, qui sont importants, mais si on les rapporte à la richesse qu'a notre pays et au coût que peuvent parfois engendrer des solutions de fortune qui sont trouvées par l'État (nuitées), ils nécessiteraient une prise en charge plus pérenne et moins coûteuse pour tout le monde, et surtout moins douloureuse à vivre pour les familles et les personnes qui les accompagnent.

Nous maintiendrons cette pression, cette relation permanente avec les services de l'État pour trouver des solutions pour chacune des familles quand cela est possible, et nous accompagnons également tous ceux qui sont dans l'accompagnement de ces familles, y compris les associations. Je pense notamment à RESF, les collectifs Jamais sans toit, l'association CLASSES qui fait un travail conséquent.

Il faut bien avoir à l'esprit que l'on ne peut pas généraliser chaque situation qui est très différente selon que l'on est avec des ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou avec des personnes en situation irrégulière.

En tout cas, du point de vue de la scolarité, nous ne faisons de différence avec aucun enfant du point de vue de la restauration scolaire, du périscolaire, nous avons une vigilance particulière. La question du logement est une chose mais la question de la restauration en est une autre tout aussi importante. Nous veillons à ce qu'aucun enfant ne puisse se retrouver en situation où il n'a pas à manger, où il ne peut pas assister à l'école et nous sommes attentifs à ce droit à la scolarisation qui est un droit fondamental.

Je vous invite le 30 novembre prochain à participer à la journée que nous organisons, les rencontres de l'éducation de Villeurbanne, dont le thème tournera autour de la grande pauvreté et de la réussite éducative parce que cette mission que nous avons, que nous partageons avec l'Éducation nationale et tous les acteurs associatifs, il faut pouvoir l'aborder dans sa globalité afin de mettre en réseau tous ceux qui agissent au quotidien.

À travers votre intervention, je voudrais saluer tous ceux qui se mobilisent bénévolement et tous les professionnels qui accompagnent les familles. Nous devons trouver ensemble des solutions pour que cette pauvreté qui est multiforme et dont une forme est de ne pas avoir de logement soit bien comprise, entendue et vue, mais surtout traitée par

l'ensemble des acteurs dont c'est la mission, y compris l'État mais aussi la Métropole de Lyon dont c'est la responsabilité.

M. LE MAIRE.- Merci de votre réponse argumentée et détaillée à l'occasion de ce propos de M. Gluck.

J'en reviens à la délibération elle-même, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 3 abstentions) -

27 – TARIFICATION DE L'ACCUEIL DES CLASSES DÉCOUVERTE AU CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES AMIS DU PATRIMOINE » À CHAMAGNIEU – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

30 – DIX-NEUVIEME FÊTE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE : MODALITÉS D'ORGANISATION – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Le thème sera « Bienvenue » cette année.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

32 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

**33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –
M. Ali MOHAMED AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Bocquet.

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire,

Il s'agit d'une explication de vote parce qu'au milieu des subventions que nous aurions souhaité soutenir, la subvention de l'association Alexandre Grossman nous pose question. Les rapports d'activité et rapport moral sont trop succincts, trois pages et demie, leur contenu ne justifie pas le montant de subvention alloué et ne lève pas l'ambiguïté sur l'universalité de son public et sur l'ouverture de cette association.

La direction de la Vie Associative avait pourtant demandé des efforts en ce sens et des précisions. Dans le contexte budgétaire et les exigences de plus en plus strictes à l'égard des associations, nous ne pouvons pas souscrire au décalage entre subventions et bénéficiaires.

J'anticipe une remarque légitime : oui, nous avons manqué de vigilance ces deux dernières années, difficile de lire chaque année les rapports d'activité de plus de 700 associations villeurbannaises, et nous nous en remettons régulièrement avec confiance à la majorité.

Cette subvention, c'est une survivance d'un autre temps qu'il n'est jamais trop tard de corriger pour assurer l'équité, et nous nous abstiendrons en signe d'alerte bienveillante mais sans aucune volonté de polémique.

M. LE MAIRE.- Bien. Difficile en posant la question de ne pas avoir un début de réponse. Mme Gachet aurait été là, elle l'aurait fait. Excusez-moi de vous répondre un peu au débotté.

D'abord, l'ancienneté n'est pas un défaut. Vous l'avez reconnu, vous avez voté cette subvention avec d'autres les deux années précédentes sans faire de remarques, mais si vous aviez été là depuis plusieurs années, comme c'est mon cas et celui d'autres ici, vous sauriez que cette subvention a une antériorité assez grande, c'est du temps de M. Charles Hernu qu'a eu lieu pour la première fois la prise en compte d'une subvention à cette association, qui ne devait pas s'appeler Alexandre Grossman au début, c'est le nom d'une personne qui est décédée depuis, l'association a décidé de donner son nom ; une personne très active ici au niveau de la ville, notamment dans les manifestations d'anciens résistants, les manifestations patriotiques. Ce n'est pas tout à fait le sujet mais cela dit aussi quelque chose.

Par ailleurs, que cette association soit logée dans des locaux qui sont ceux du Consistoire n'en fait pas une association à caractère culturel. Je crois que l'on retrouve cela avec d'autres associations de la ville. On ne peut pas mélanger d'autres communautés, qui ne sont d'ailleurs pas des communautés, je pense à la maison de la culture arménienne dont l'origine est aussi par rapport à un pays et une histoire. Là, l'histoire est un peu différente.

Néanmoins, cette association a une subvention qui a participé à l'effort collectif de diminution puisqu'elle était de 25 500 € en 2013 et qu'elle est à 21 400 €, elle a diminué de 15 % en quatre ans. Elle est entrée dans l'effort global que nous avons demandé à la majorité des associations.

Elle produit, comme toutes les associations, un rapport d'activité. On peut le trouver insuffisant. J'ajoute qu'avec une subvention qui est maintenant à 21 000 €, il n'y a plus de nécessité de convention, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas nécessité de produire un rapport d'activité.

Je demanderai à Mme Gachet d'engager le dialogue avec vous mais, personnellement, je pense que cette association a une raison d'être dans notre ville qui n'est pas uniquement liée à sa présence dans des locaux au sein du Consistoire.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (36 pour - 4 contre - 12 abstentions) –

Monsieur Bocquet, quelquefois, le sens des votes dit quelque chose, qu'on le veuille ou non, même si vous avez pris quelques précautions.

35 – AVENANT ET CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

36 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUREAU DES ÉLÈVES (BDE) DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON (INSA) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (MFPE) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Mme Thouvenot souhaitait dire un mot.

Mme Agnès THOUVENOT.- Dans cette délibération, il y a deux délibérations, une première qui permet une subvention annuelle de fonctionnement sans changement. En

revanche, nous vous proposons de voter une subvention d'investissement à destination du Planning familial pour qu'il puisse réaliser ses travaux.

Mme Béatrice VESSILLER.- Une minute d'explication de vote : nous nous félicitons de cette subvention et en particulier de la subvention d'investissement parce qu'en effet, les locaux du Planning familial avaient besoin de s'agrandir pour mieux recevoir les publics et assurer ses missions qui sont nombreuses et qui ne concernent pas seulement l'interruption volontaire de grossesse.

Après la subvention votée à la Métropole, nous nous réjouissons de voter cette subvention d'investissement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

On est à l'os, comme on dit, du fond idéologique. C'est fort ! (*Rires*)

38 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2020 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2017 POUR DEUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DES PERSONNES EXILÉES : FORUM RÉFUGIÉS COSI ET MÉDECINS DU MONDE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je rappelle que nous recevons en recettes ces deux subventions de l'État et que nous les redonnons en dépenses. Cela ne se voit pas forcément dans la délibération, en tout cas cela se voit dans le compte administratif, dans la délibération modificative pour ceux qui cherchent à comprendre.

J'ai une demande d'intervention de Mme Branska-Farille pour le groupe Front National Villeurbanne Bleu Marine et de M. Olivier Gluck.

Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'année dernière, vous avez décidé d'accueillir 120 migrants à Villeurbanne. Cet altruisme n'est absolument pas critiquable, cela ne nous choque pas, au contraire. C'est tout à fait fidèle à la culture plus que millénaire de la France. Mais nous voudrions savoir si vous avez également prévu pour les Villeurbannais un échange avec un autre pays où nous pourrions être soignés gratuitement à notre tour.

Vu la paupérisation générale de la population villeurbannaise, nombreux sont ceux qui, malgré les cotisations pour la sécurité sociale et une mutuelle, n'arrivent pas à se soigner. Je peux me permettre de le dire car, grâce à ma profession d'auxiliaire de vie sociale, je suis en contact permanent avec des personnes qui, malgré leurs cotisations mensuelles, n'arrivent pas à se soigner. Je pense spécialement aux soins dentaires, ophtalmologiques et orthopédiques qui ne sont pratiquement pas remboursés.

Nous vous posons cette question au nom de toutes ces personnes : savez-vous, Monsieur le Maire, dans quel pays nous pourrions les envoyer pour qu'elles puissent se faire soigner ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Ma liberté, c'est de ne pas répondre à ce type de question parce que, vraiment, quand j'ai dit que l'on était à l'os tout à l'heure, là, on est à la moelle ! C'est quelque chose !

Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Je suis bien content d'avoir pris une intervention, j'avais un peu flairé le loup ! *(Rires)*

Nous nous félicitons de cette subvention exceptionnelle pour 3 ans à Forum Réfugiés et Médecins du Monde qui fait suite à la volonté de la Ville de participer à l'effort national d'accueil des migrants, notamment après le démantèlement de la « jungle » de Calais. Ainsi, 150 places environ ont pu être mobilisées à Villeurbanne.

L'aide aux personnes en souffrance psychique est fondamentale quand on sait les horreurs qu'elles ont vécues avant de fuir leur pays. Le soutien à l'intervention de Médecins du Monde dans les squats et bidonvilles de Villeurbanne pour assurer une veille sanitaire est tout aussi important quand on sait que les premiers soins sont essentiels et que les microbes ne font aucune distinction entre les êtres humains.

Si ces populations viennent, ce n'est pas par plaisir. Les causes sont les guerres et la misère dont nous sommes pour partie responsables : les guerres liées au passage des gazoducs ou oléoducs et la misère liée aux traités commerciaux inégaux que l'Europe impose de force à toute l'Afrique et qui ruinent son économie.

Ces gens ne demandent rien d'autre que de rester chez eux. Il faut en finir avec la théorie raciste selon laquelle les gens partiraient pour profiter de notre niveau de vie et de notre système social. Ils partent parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Si on vous bombardait comme en Syrie, que feriez-vous ? Quand nous avons subi la débâcle au début de la deuxième guerre mondiale, nos grands-parents sont partis sur les routes pour fuir.

Et combien de milliers de morts en Méditerranée ? Pensez-y. Mettez des noms et des visages sur ces chiffres. Il faut lutter contre les trafics humains qui mettent des gens sur des barques pour traverser la Méditerranée.

Le changement climatique va lui aussi provoquer des migrations d'une ampleur sans précédent. Il y a un an, l'ONU annonçait 250 millions de réfugiés climatiques d'ici à 2050. Elle vient juste de sortir un rapport qui prévoit une hausse des températures supérieure à 3 °C au lieu des 1,5° ou 2° espérés... Il s'agit d'un enjeu humanitaire et géopolitique majeur à venir.

Comme viennent de le dire les 15 000 experts scientifiques dont nous avons parlé à plusieurs reprises ce soir, nous devons agir vite et de manière globale en faisant la transition écologique, en changeant les méthodes de production et de consommation, la façon de se nourrir, d'échanger les marchandises, de produire de l'énergie.

Une fois que les migrants sont là, nous devons les traiter comme nous voudrions être traités si c'était nous qui étions chez eux. Nous ne pouvons pas faire autrement pour la

raison qu'il n'y a aucune autre solution rationnelle. Que pourrait-on faire d'autre ? Que devrait-on faire des gens qui ont fui la Syrie par exemple ?

Pour finir, rappelons que la France souffre d'un retard important de places d'accueil pour demandeurs d'asile, 40 000 places pour plus de 80 000 demandes en 2016, et que nous accueillons un nombre infime de réfugiés, moins de 1 pour 1 000 habitants quand les Allemands en accueillent 1 pour 200 !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

39 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

42 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION GROUPE POUR L'EMPLOI DES PROBATIONNAIRES (GREP) – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX PORTANT UNE PERMANENCE EMPLOI FORMATION POUR L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTÉ D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX –

M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour une explication de vote de Mme Vessiller.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues,
Nous souscrivons aux actions développées par les centres sociaux en faveur des enfants, notamment en situation de handicap.

L'une des actions est proposée conjointement par la maison sociale de Croix-Luizet et le centre social des Buers, pourriez-vous nous en dire un peu plus, Monsieur l'Adjoint, sur la démarche engagée pour le rapprochement et même la fusion de ces deux structures, s'il vous plaît ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Ambrogelly ?

M. Marc AMBROGELLY.- Avant de vous répondre, comme j'ai la délégation de la démocratie locale, démocratie participative, je voudrais m'associer à ce que Jean-Paul Bret a dit tout à l'heure à propos de la disparition d'Alain Bassier qui a disparu de façon subite ce matin ou dans la journée, et qui était référent du conseil de quartier Ferrandière Grandclément. Nous en saurons plus ultérieurement.

À propos de Croix-Luizet et de l'ensemble des centres sociaux, je vous remercie de m'avoir posé la question parce qu'en définitive cela permet aussi de faire un point sur cette situation qui dure depuis déjà 2016.

Le 21 décembre 2016 est la date à laquelle nous avons signé le protocole sur l'objectif poursuivi qui avait été signé par la CAF, par la Ville, par le centre social des Buers et par celui de Croix-Luizet.

Pour accompagner cette démarche de fusion, nous avons pris un prestataire qui accompagnait les deux structures pour permettre aux financeurs d'être un peu extraits de cette démarche, en tout cas au moment des discussions qui pouvaient porter le plus de problématiques.

Il y a eu un comité de pilotage, des réunions de groupe de travail, une rencontre avec les salariés des deux centres sociaux qui avaient demandé de nous rencontrer parce qu'ils avaient des inquiétudes, ce qui est tout à fait légitime, sur l'évolution et le devenir de leurs propres emplois, supposant qu'éventuellement des emplois pouvaient disparaître à l'occasion de la fusion des deux centres sociaux, ce qui n'était absolument pas le cas, et la réponse qu'on leur a apportée, c'est qu'en réalité on garantissait la totalité des emplois.

Nous avons pensé faire des économies mais, en définitive, la réflexion nous a poussés un peu plus loin, constatant que ce qui était le plus important en réalité dans cette fusion, c'était de conserver les deux sites qui existent parce qu'il n'était pas question de fermer

un site au bénéfice d'un autre, il ne s'agissait pas de réduire l'activité mais de développer les propositions faites en direction des habitants et de les faire correspondre à une politique de territoire, puisque cela correspond à un quartier politique de territoire, au projet éducatif sur l'ensemble du territoire mené par une direction et une association de centre social.

C'est au moment de l'assemblée générale du centre social de Croix-Luizet qu'il est apparu très clairement une décision de ne pas poursuivre et de considérer le protocole comme caduc.

Depuis 2016, le centre social de Croix-Luizet a eu des contrôles répétés de la PMI mettant en cause la gestion des équipements et des personnels voire des problématiques relevées avec les familles et les enfants. De la même manière, les services de la Jeunesse et des Sports ont effectué un contrôle de mise en œuvre des actions en direction de la jeunesse. Nous n'avons pas encore le rapport de ce contrôle mais cela laisse planer un doute, je dis bien simplement un doute, sur le maintien du soutien de ces opérateurs dorénavant à la structure.

Le centre social de Croix-Luizet a eu son agrément pour une seule année avec l'obligation de retravailler en profondeur son projet social et son projet famille qui manquaient notablement de contenu.

Nous avons pris acte avec le maire. Ils ont demandé à être reçus, nous les avons reçus, ainsi que le centre social des Buers parce que celui de Croix-Luizet ne voulait pas être reçu avec les autres, il voulait être reçu par la mairie elle-même. Il refuse de rencontrer la CAF qui est quand même un financeur important. Nous travaillons en intelligence avec la CAF, nous avons rencontré les Buers et Croix-Luizet.

Au terme de ces rencontres et de cette réflexion, nous avons accepté l'idée que le protocole était considéré comme caduc et que l'on arrêterait le projet de fusion de ces deux centres, et que si cette idée revenait sur le tapis pour une raison ou une autre, ce serait un nouveau protocole qui serait signé avec de nouvelles conditions et de nouveaux objectifs.

On a raté une occasion de dynamisme sur un territoire. Il est bien dommage que l'on n'ait pas réussi à avoir une politique un peu cohérente au niveau du projet éducatif.

Il y a une dernière affaire aussi, parce que les affaires se succèdent au fil des semaines qui passent : le centre a décidé de licencier sa bibliothécaire en essayant de le faire passer pour un licenciement économique. En fait, il est hors de question que ce licenciement soit considéré comme un licenciement économique. Le centre a pris la responsabilité de licencier une personne de façon unilatérale sans raison particulière, même sur sa façon de servir ou sa façon de rendre service et de travailler à l'intérieur du centre. Le centre social aura un procès et devra s'expliquer sur ce licenciement.

J'ai reçu cette personne à sa demande et j'ai eu des explications sur la façon dont ce licenciement s'est produit. J'ai eu des informations sur le fait que l'Inspection du travail a fait aussi un contrôle et a constaté que les personnels étaient en souffrance. Là aussi, nous attendons un rapport à ce propos.

Je suis très déçu parce que, dans la précédente mandature, je m'étais investi de façon importante dans le soutien de ce centre social. Le directeur et un président d'association s'étaient aussi beaucoup investis. Je pensais que nous étions sortis par le haut de cette problématique. Or, aujourd'hui, nous nous trouvons devant un nouveau problème et quasiment devant une situation identique à celle de la précédente mandature.

Je suis franchement très déçu du fait que cette fusion n'ait pas pu se produire parce que je pensais qu'on allait en profiter pour élargir l'offre faite aux parents et qu'on aurait des actions sur l'ensemble du territoire beaucoup plus conséquentes.

J'en profite pour faire un point sur l'ensemble des centres sociaux. Ce sont des associations comme les autres, elles sont très impactées aujourd'hui par les décisions prises par le gouvernement actuel sur les emplois aidés puisque les centres sociaux en emploient énormément. Nous n'avons pas pu chiffrer complètement la perte de personnel et la façon dont on pourra répondre aux activités en cours dans les centres sociaux. Comment pourra-t-on compenser ? Qui compensera et comment ? Sera-t-on obligé de réduire les activités des centres sociaux ?

Aujourd'hui, je suis très inquiet à titre personnel sur le devenir en 2019 des centres sociaux parce qu'avec la décision de ce gouvernement ultralibéral non seulement il y a les 13 Md€ d'économies que nous sommes obligés d'éponger, la suppression de la taxe d'habitation qui a aussi une incidence sur nos finances et sur les aides et financements que nous pouvons apporter aux centres sociaux. Il y a aussi la fin des emplois aidés qui met les centres sociaux et l'ensemble des associations en difficulté.

Il y a le fait que la Région ne participe plus au financement d'actions comme celles produites dans les centres sociaux.

La Ville, toutes délégations confondues qui interviennent dans les centres sociaux, a réussi à limiter la baisse des financements à 2 % globalement sur le fonctionnement mais toutes délégations confondues à 1,61 %. Nous sommes au-dessous du cadrage, les centres sociaux sont une préoccupation toujours importante de la Ville.

La baisse des financements de la Politique de la Ville de la part de l'État met au moins un centre social en très grande difficulté puisqu'il aura une baisse de subvention de façon assez importante.

Voilà quelle est la situation aujourd'hui des centres sociaux qui, à mon sens, est inquiétante.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ambrogelly. Je crois que vous avez répondu à la question de Mme Vessiller, même au-delà.

Nous regrettons que ce processus dans lequel nous nous étions tous engagés n'aboutisse pas alors que tout avait été fait pour que cela aboutisse. Cela arrive. Il y a des faiblesses de gouvernance, il faut le constater quelquefois.

Le centre social des Buers nous a écrit pour nous dire qu'ils s'étaient beaucoup engagés, qu'ils avaient consacré beaucoup d'investissement et qu'ils mettaient en cause d'une certaine manière le centre social de Croix-Luizet dans cette légèreté.

Je rappelle que, du côté de la Ville, puisque ce sont des bâtiments qui appartiennent à la Ville, nous avons inscrit des crédits d'investissement pour accompagner ce processus. Nous n'allons pas les supprimer en tant que tels mais nous ne les garderons pas alors qu'ils sont prévus pour accompagner un certain nombre de restructurations au bon sens du terme. Nous attendons que la situation soit clarifiée, que nous ayons en face des partenaires qui manifestent leur engagement.

Je fais le constat que la CAF qui a donné son agrément pour un an est aujourd'hui dans une situation pour le moins dubitative par rapport à la reconduction de son agrément.

Je mets ce rapport aux voix. Il s'agit de l'attribution de subventions à divers centres sociaux dont tous relèvent de l'accompagnement et de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

- Adopté à l'unanimité -

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

Parce que c'est international ? Cela va presque mieux en le disant !

49 – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est dans le rapport. Pour les commissions spécialisées, je vous propose de désigner :

- M. Ali Mohamed Ahamada comme membre de la commission de l'Éducation et de la Vie Sociale ;
- M. Gilbert-Luc Devinaz comme membre de la commission Développement Urbain et du Cadre de Vie ;
- Mme Dominique Itri comme membre de la commission du Développement Urbain et du Cadre de Vie ;
- M. Hervé Morel comme membre de la commission Économie de l'Administration générale. Il y a une permutation au sein du groupe UDI.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 1 abstention) -

50 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Une liste a été déposée sur les tables.

- Commission l'ouverture des plis pour les délégations de service public : retrait de Mme Emmanuelle Haziza ne pouvant plus suppléer au titre du groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne. Cette désignation était attribuée au groupe en vertu de la proportionnelle. Désignation d'un nouveau représentant et le groupe Les Républicain m'a proposé la candidature de M. Régis Lacoste.

Pour les conseils d'établissement :

- Groupe scolaire Édouard Herriot : Mme Marie-Neige Blanc n'a plus de délégation d'adjointe, elle n'est plus représentante titulaire, elle est remplacée par Mme Laura Gandolfi. Mme Chafia Tifra reste représentante suppléante.
- Groupe scolaire Saint-Exupéry : retrait de Mme Marie-Neige Blanc pour les mêmes raisons, désignation d'un nouveau représentant : M. Mathieu Soares comme candidat titulaire. Retrait de Mme Yasmina Salhi en tant que suppléante et désignation de Mme Melouka Hadj-Mimoune.

Pour les collèges et lycées de moins de 600 élèves :

- Lycée professionnel Magenta : retrait de Mme Marie-Neige Blanc, désignation d'un nouveau représentant, M. Yann Crombecque comme candidat titulaire. Nous proposons comme candidat suppléant Mme Myriam Gros-Izopet en remplacement de M. Yann Crombecque.

Pour les collèges et lycées de plus de 600 élèves :

- Collège des Gratte-Ciel Môrice Leroux : retrait de Mme Marie-Neige Blanc, nouveau représentant M. Jean-Paul Chich qui, en tant que suppléant, nous a dit qu'il y allait déjà beaucoup. Désignation d'un nouveau représentant suppléant, Mme Sarah Sultan.

Pour les centres sociaux :

- Centre social Saint-Jean : retrait de Mme Marie-Neige Blanc, nouveau représentant M. Ikhlef Chikh, désignation d'un nouveau suppléant, Mme Melouka Hadj-Mimoune.

Pour le secteur sportif :

- Office des sports de Villeurbanne : retrait de Marie-Neige Blanc, désignation d'un nouveau représentant M. Ali Mohamed Ahamada. Les autres représentants titulaires restent inchangés : M. Ikhlef Chikh, M. Pascal Merlin, M. Gilbert-Luc Devinaz et M. Montégu. La liste des représentants suppléants est inchangée.
- ASUL : retrait de M. Gilbert-Luc Devinaz en tant que représentant titulaire, candidat M. Ali Mohamed Ahamada.
- ANDES : retrait de M. Gilbert-Luc Devinaz en tant que représentant titulaire et candidat M. Ali-Mohamed Mohamed Ahamada.

Pour le secteur social :

- ADL : retrait de Mme Agnès Thouvenot comme représentante titulaire, candidate Mme Melouka Hadj-Mimoune.

Je vous propose de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein des organismes précités et d'approuver la mise à jour de la liste des représentants du Conseil Municipal au sein de ces organismes.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix à main levée, sachant que les désignations ont été faites comme nous l'avions fait au début du mandat, on voit bien ce qui a guidé les remplacements.

- Adopté à la majorité (44 pour - 8 NPPV) –

51 – ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION LIKE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

52 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

53 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DES ÉLUS SOCIALISTES ET APPARENTÉS - COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS - RADICAUX, GÉNÉRATION ÉCOLOGIE ET CITOYENS - RASSEMBLEMENT CITOYEN,

EELV, FRONT DE GAUCHE RELATIF À LA DÉFENSE DU LOGEMENT SOCIAL – M. Yann CROMBECQUE

54 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS-CHANGEONS VILLEURBANNE RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN PACTE DE CONFIANCE DURABLE SUR LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL – M. Jean-Wilfried MARTIN

M. LE MAIRE.- Je vais donner successivement la parole à M. Crombecque et à M. Martin. Si certains souhaitent intervenir avant le vote, ils peuvent le faire, nous verrons en fonction des candidats qui se manifesteront.

Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce vœu sur le logement social est présenté au nom de l'ensemble des groupes de gauche de notre assemblée. En raison de l'heure avancée de nos travaux, je ne vais pas lire l'ensemble du vœu mais insister sur les éléments les plus saillants.

Nous dénonçons l'article 52 du projet de loi de finances 2018 qui organise la baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux. Cet article qui prévoit une baisse de 1,7 Md€ du montant des APL concentrée sur le seul parc de logements sociaux est une atteinte sans précédent au modèle français du logement social qui permet à de nombreuses familles et à de très nombreux Villeurbannais de se loger.

Cette mesure représente une fragilisation des organismes HLM alors que ce sont les collectivités locales qui garantissent par ailleurs les emprunts des bailleurs sociaux.

Cette mesure conduit à mettre en péril la capacité financière des bailleurs sociaux, de réhabiliter, d'entretenir leur patrimoine immobilier et de produire des logements neufs. Elle remet également en cause les chantiers de réhabilitation thermique de l'habitat, empêchant ainsi les ménages les plus fragiles de bénéficier d'amélioration de leur cadre de vie et de gains de pouvoir d'achat.

Nous souhaitons alerter sur cette décision technocratique et purement comptable. Cette mesure est injuste et dangereuse pour l'équilibre social. Dans un contexte de crise du logement, le parc de logements HLM permet à nos concitoyens aux revenus les plus modestes de se loger à prix abordable.

À Villeurbanne, pour un organisme comme EMH, les sommes en jeu sont considérables, de l'ordre de 6 M€ par an, c'est-à-dire supérieures à son autofinancement pour l'année 2016.

À Villeurbanne, l'objectif de maintenir un niveau de construction en moyenne de 28 % de logements sociaux, de rénovations thermiques, de rénovations urbaines et d'accueil des publics prioritaires est clairement menacé.

Nous demandons donc par ce vœu que :

- Le gouvernement retire l'article 52 du PLF et ouvre un véritable dialogue avec les collectivités locales et les bailleurs par le biais d'un « Grenelle du logement »

permettant de répondre aux enjeux et aux besoins réels du logement social dans notre pays.

- Le gouvernement fasse d'une véritable politique des aides à la pierre le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs de produire des logements dont les loyers seront accessibles au plus grand nombre et aux plus modestes de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Martin, voulez-vous présenter votre vœu ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire.

Tout comme M. Crombecque, je prends note de l'heure avancée du Conseil pour ressortir quelques points saillants.

Comme toute notre assemblée, nous avons été choqués de la décision brutale du gouvernement de baisser les loyers HLM de manière complètement unilatérale. Nous y voyons un manque de connaissance fine du terrain et de la situation des OPH en zone tendue dans le domaine du logement.

Nous nous sommes posé la question de savoir si ce n'était pas une volonté de mettre à pas les OPH mais nous en doutons. En revanche, très clairement, nous y voyons une méconnaissance du besoin des logements sociaux pour une grande partie de la population mais quand on a les yeux de la grande finance, c'est vraiment peu étonnant.

Nous y voyons aussi une méconnaissance des acteurs OPH et de leur besoin de renouveler le parc et de l'impact sur tous les sous-traitants, je veux citer par là toutes les sociétés de BTP qui interviennent dans les programmes de rénovation et de construction du parc HLM.

Nous y voyons d'ailleurs un manque de cohérence flagrant entre le discours de redressement économique de la France et la mise sous tutelle des OPH et des sociétés de BTP.

Enfin, nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de développement durable, mettre comme ceci les OPH en situation financière tendue, c'est ne plus rendre possible la rénovation thermique des bâtiments et c'est ne pas donner d'engagement formel ou ne pas respecter les engagements formels de la France sur la COP 21. Le logement est l'un des enjeux majeurs des gaz à effet de serre. Lors de la présentation du PLU-H, nous avons bien vu que 1 300 logements sociaux étaient engagés dans un programme de rénovation énergétique mais, demain, qu'en sera-t-il si le gouvernement maintenait sa position sur l'article 52 du projet de loi de finances ?

Bref, tout comme la majorité, nous nous inquiétons de cet article. C'est le but de la présentation de notre vœu aujourd'hui. Même si, pour certains, il peut paraître trop simple, c'est en fait le plus petit dénominateur commun des positions respectives de notre assemblée. Il a pour but une adhésion pleine et entière de notre Conseil en évitant des termes qui pourraient cliver, et les attendus de notre vœu sont rigoureusement identiques : d'un côté, le retrait de l'article 52 du projet de loi de finances, d'un autre côté, la mise en place d'une vraie vision de la place et du rôle du logement social dans la

France, enfin, la mise en place d'un pacte de confiance durable entre l'État, les OPH et les collectivités territoriales.

Aussi, Monsieur le Maire, dans un esprit tout républicain et faisant preuve d'un discernement responsable, nous vous proposons un vote croisé de nos vœux respectifs, les positions et attendus étant globalement les mêmes.

En attendant votre réponse sur cette proposition, nous laissons le débat de notre assemblée.

M. LE MAIRE.- Qui souhaite intervenir ?

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat parlementaire sur la loi de finances 2018 et l'état actuel de l'article 52 montrent à quel point le gouvernement méconnaît le logement social, les offices publics et les entreprises sociales de l'habitat, leur logique, leur financement et surtout leur rôle actuel dans la production de logement, la réhabilitation et la rénovation urbaine, autrement dit leur mission de solidarité nationale.

L'interview de M. Castaner ce matin sur *France Inter* affirmant que les organismes faisaient des milliards de bénéfices par an et qu'ils pouvaient bien baisser les loyers est tout à fait choquante. Ne sait-il pas que les bailleurs ne versent pas de dividendes mais réinvestissent leurs excédents, surtout dans les agglomérations comme la nôtre, pour construire et rénover leur patrimoine au bénéfice de nos concitoyens les plus modestes ?

Nous approuvons donc le contenu de ces deux vœux et nous les voterons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les APL sont-elles inflationnistes ? La plupart des études montrent que oui ! Alors, naturellement, ce ne sont pas les parts touchées par les bailleurs sociaux qui y contribuent mais bien les promoteurs qui profitent de l'aubaine.

Réformer le financement du logement social est une nécessité car, avec beaucoup de financement du logement social, la France continue d'avoir beaucoup trop de mal-logés. L'APL est une singularité française qu'il faut réformer. Nous ne croyons pas que le gouvernement souhaite obtenir le dépôt de bilan des bailleurs sociaux. En revanche, un vrai débat sur le financement du logement social est utile et notamment une aide à la construction là où c'est nécessaire serait sans doute plus efficace.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ma réponse sera en quatre points.

Le premier, c'est que je suis surpris que des partis qui ont appelé à voter pour Emmanuel Macron semblent découvrir son programme social et économique. S'il y a bien une qualité qu'on peut lui reconnaître, c'est d'avoir clairement annoncé ce qu'il mettrait en pratique, notamment qu'il mettrait la France en marche vers le libéralisme.

Rien de surprenant hormis le fait qu'il met en pratique ce qu'il a annoncé, ce qui, je vous l'accorde, est une première en France !

Deuxième point, vous voulez poursuivre la politique onéreuse du logement social, d'accord, avec quel argent ? La France connaît un endettement record, 7 millions de chômeurs, une croissance atone. Depuis les années quatre-vingt, nous finançons notre politique sociale par l'endettement.

Troisième point, je sais bien que c'est bientôt Noël mais pensez-vous sérieusement qu'un vœu fasse plier un président qui refuse de céder devant la rue ?

Enfin, nous ne voterons pas ce vœu parce que nous demandons une remise à plat de la politique du logement depuis bien longtemps, c'est le premier poste de dépenses des ménages en France.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

J'étais déjà intervenu lors du précédent Conseil Municipal sur la question du logement social, le vœu qui est proposé ici y fait suite. Nous avons déjà proposé un vœu quasiment identique à la Métropole qui n'a pas eu le succès que ce vœu aura aujourd'hui puisque la majorité métropolitaine a choisi d'envoyer une lettre au Premier ministre et au président de la République plutôt que d'émettre un vœu clair sur la situation de l'article 52.

Il existe une vraie différence entre les deux vœux. Ce que nous proposons et nous souhaitons, c'est la suppression de l'article 52 en l'état car il nous semble difficilement modifiable. Par ailleurs, je trouve la posture de Les Républicains un peu cavalière ou plutôt hors de leur propre histoire puisque, historiquement, les villes de droite sont réputées pour avoir le moins de logement social et être les plus réticentes à en construire. D'ailleurs, Laurent Wauquiez ne disait pas autre chose, il proposait même des logements sociaux uniquement à ceux qui travaillent. Que fait-on des autres personnes ?

Je rappelle que le logement social n'est pas un logement destiné à une catégorie sociale mais à 70 % de la population. Tout le monde peut prétendre au logement social, or, les différentes mesures qui ont été prises sur le logement social depuis le gouvernement Sarkozy ont mis à mal ces dispositifs, notamment par l'effet surloyer qui ne permet plus d'avoir une vraie mixité sociale au sein des quartiers à logements sociaux.

Je ne comprends pas ce que veut dire un vote croisé. Je vote clairement pour le vœu que nous avons proposé, que nous portons ensemble. Après, le vœu de la droite...

M. LE MAIRE.- Chacun sera amené à voter sur chacun des vœux, je n'ai pas à donner une attitude.

Sur le fond, j'ai été amené à m'exprimer à plusieurs reprises et je l'ai déjà dit la dernière fois oralement et par écrit, dans des conférences de presse. C'est vrai que nous sommes nombreux ici à partager, comme tous les élus à travers leurs organisations, et je pense que mercredi et jeudi, lors du congrès des maires, nous retrouverons cette expression, une expression qui, aujourd'hui, au niveau des élus représentant les collectivités, est quand même assez unanime.

Elle s'exprime quelquefois de manière différente mais, sur le fond, j'entends bien ce qu'a dit Hector Bravo, on peut avoir une critique des attitudes de chacun par rapport au logement social, évidemment, mais, aujourd'hui, par rapport à cette mesure, il y a au moins unanimité pour dire que ce n'est pas la bonne façon de faire. Dans la façon dont on a été renvoyé par le secrétaire d'État, M. Denormandie, je ne veux pas en rajouter mais il y a quelque chose d'incompréhensible, une méconnaissance absolue.

J'entends quelquefois que l'on a proposé de diviser par trois, j'entends ce matin que, finalement, le gouvernement pourrait peut-être commencer à y réfléchir parce que c'est vrai que cela fait du dégât.

Le président de la Métropole d'ailleurs, d'une certaine manière, en est bien conscient puisque, à travers la lettre qu'il a adressée au Premier ministre, lors de la séance de la Métropole à laquelle je ne participais pas, j'étais quand même en lien au téléphone avec d'autres, il dit à peu près ce que nous disons dans les vœux, même si c'est sous une forme un peu atténuée. Je conçois que cela mette mal à l'aise les élus lyonnais notamment alors que c'est une politique qui était celle de la Métropole lyonnaise de soutenir ces organismes pour produire du logement social, pour faire de la rénovation énergétique. C'est en contradiction, d'une certaine manière, avec ce qu'a été la politique métropolitaine, pas seulement celle de notre organisme de référence à Villeurbanne.

Je sais qu'il peut y avoir de la ressource dialectique, j'entendais Gérard Collomb à *France Inter* dimanche, il était questionné, il disait qu'à la Métropole on avait fait une grande politique de logement social mais il ne répondait pas à la baisse des APL.

Tout cela montre quand même que cette mesure a été décidée dans des conditions très éloignées des préoccupations des collectivités et du mouvement HLM. Je ne peux pas parler à leur place mais cela a été dit à de nombreuses reprises, sans oublier la dimension qui est de dire qu'on ne veut pas simplement ne pas baisser les APL, on peut discuter sur la politique du logement social demain, on peut parler des aides à la pierre, du retour de la TVA. Le débat peut être ouvert mais pas dans des conditions où on serre la vis. Mourez d'abord, ensuite on verra bien comment on fait, parce que c'est quand même un peu cela.

Peut-être que les choses s'amélioreront, on le souhaite toujours. Le réquisitoire n'est pas totalement prononcé, même s'il a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale, il reste le Sénat et un examen en deuxième lecture. Espérons que le bon sens soit à nouveau au rendez-vous.

Pour les vœux, je suis d'accord Monsieur Martin, vous l'exprimez d'une manière a minima en disant qu'au niveau de la Métropole, le groupe La Métropole Autrement a voté et le vœu du groupe communiste et le vœu de la droite. Cela ne s'est pas fait sans un peu d'hésitation parce qu'on n'a pas trop l'habitude mais quand on est d'accord pour dire

quelque chose, même si sur un certain nombre de points on n'est pas d'accord ailleurs, cela ne change rien. Pourquoi pas ?

Je ne veux pas engager plus mes collègues. Hector Bravo a fait part de ses réticences. Il y aura de toute façon un vœu très largement majoritaire qui sera porté à connaissance et un deuxième qui le sera aussi. Je vais les mettre successivement aux voix.

Permettez-moi de mettre aux voix d'abord le vœu émanant des groupes majoritaires qui ont fait l'effort de se regrouper pour présenter un vœu commun.

- Adopté à la majorité (42 pour - 4 contre - 2 abstentions - 4 NPPV) –

Je mets aux voix le vœu présenté par M. Martin.

- Adopté à la majorité (40 pour - 4 contre - 4 abstentions - 4 NPPV) –

Merci et bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 30.)